

TABLEAU DE BORD

SAGE Léon-Trégor

années 2024 et 2025

Ce document retrace les actions de gestion de l'eau menées sur le territoire du SAGE Léon-Trégor au cours des années 2024 et 2025.

Merci aux agents du Syndicat Mixte de l'Horn, de la régie publique de l'eau An Dour et des collectivités du territoire pour les informations transmises sur leur précieux travail.

Nous vous souhaitons une agréable lecture!

La cellule d'animation du SAGE Léon-Trégor

SOMMAIRE



LEXIQUE

p4

PREAMBULE

p5

PRESENTATION DU SAGE LEON-TREGOR

p6

- L'outil
- Le territoire
- Les bassins-versants et les masses d'eau
- La gouvernance
- Les enjeux

TEMPS FORTS 2024-2025

p 15

SUIVI DES ENJEUX PRIORITAIRES

p 16

Enjeux et dispositions prioritaires

p17

→ Pour chaque disposition:

- *Rappel de la feuille de route définie en 2021*
- *Description des enjeux*
- *Zoom sur les actions menées et les indicateurs*
- *Conclusions, recommandations & Perspectives*



A

AAC: Aire d’Alimentation de Captage

AEP: Alimentation en Eau Potable

ARS: Agence Régionale de Santé

B

BV: Bassin Versant

C

CLE: Commissions Locale de l’Eau

D

DCE: Directive Cadre sur l’Eau

DPR: Diagnostic des Parcelles à Risques

E

EPCI: Etablissement Public de Coopération Intercommunale

F

FAO: Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

G

GEMA: Gestion des Milieux Aquatiques

GEMAPI: Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

L

LASCAR: Landscape StruCture And Runoff, modèle spatialisé d’aide à la décision permettant d’appréhender l’effet des haies sur le ruissellement et l’érosion

MISEN: Mission Inter-Services de l’Eau et de la Nature

P

PAGD: Plan d’Aménagement et de Gestion Durable

PAOT: Plan d’Action Opérationnel Territorialisé

PAPI: Programme d’Actions de Prévention des Inondations

PSE: Paiement pour Services Environnementaux

S

SAGE: Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux

SAU: Surface Agricole Utile

SCOT: Schéma de Cohérence Territorial

SDAGE: Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux

SMH: Syndicat Mixte de l’ Horn

Z

ZH: Zone Humide

ZSCE: Zones Soumises à Contrainte Environnementale

PREAMBULE

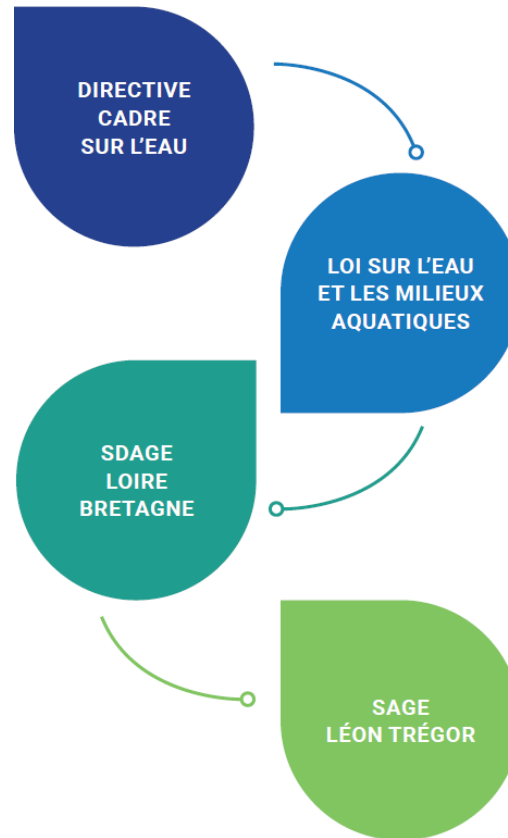
QU'EST-CE QU'UN SAGE?

Le contexte réglementaire dans le domaine de l'eau a beaucoup évolué au cours des 20 dernières années. Parce que l'eau a ses frontières et logiques propres, le **bassin hydrographique** est devenu son échelle de gestion au niveau européen: c'est la [Directive Cadre sur l'eau](#) du 23 octobre 2000.

La loi française a suivi ces évolutions (Lois sur l'Eau de 1964, 1992 puis 2006), fixant de nouveaux objectifs et imaginant des outils de gestion de l'eau.

Le [Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau](#), **SDAGE**, est ainsi devenu l'instrument de planification de la politique de l'eau à l'échelle des grands bassins hydrographiques. Il définit, de manière concertée et intégrée, les règles de gestion de l'eau et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs.

Au niveau local, le SDAGE est décliné en **SAGE**: [Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux](#).



Le SAGE un outil stratégique de planification à long terme (10 ans environ) dont l'objectif est de satisfaire les besoins en eau de tous sans porter d'atteintes irrémediables aux milieux aquatiques.

Il est créé par décret préfectoral et a une **portée juridique**: Les décisions prises dans le domaine de l'eau ainsi que celles des documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme...) ne doivent pas présenter de contradictions avec les objectifs et les dispositions du SAGE.

Il existe actuellement 193 SAGE en France (Métropole et Outre-Mer), dont 21 en Bretagne.

Les **Agences de l'Eau** sont les principaux financeurs des SAGE.

POURQUOI UN TABLEAU DE BORD?

Un tableau de bord est un outil de suivi et de pilotage.

Appliqué à un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), il permet le suivi de l'efficacité des actions menées ainsi que l'évaluation du document stratégique (le PAGD, voir infra) et de ses indicateurs.

Présentation du SAGE Léon-Trégor



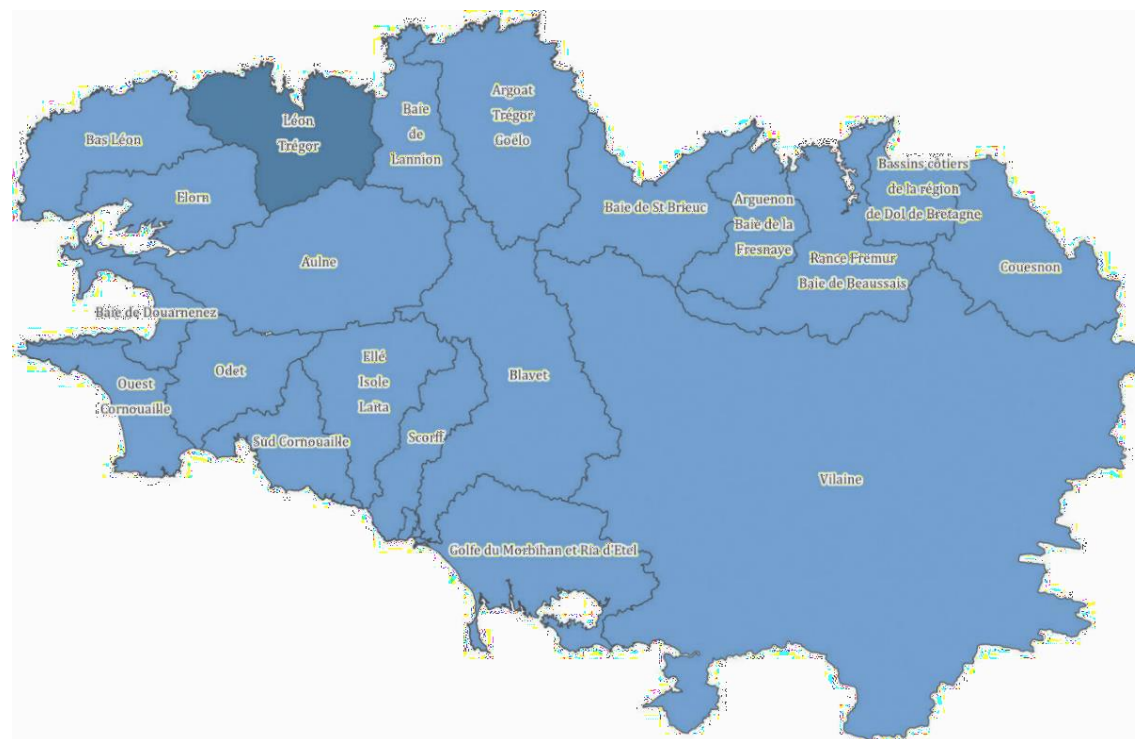
« GARANTIR L'ÉQUILIBRE D'UN TERRITOIRE »

Il existe 21 SAGE en Bretagne, tous déclinés du [SDAGE Loire-Bretagne](#).

Leur objectif principal est la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages.

Ils permettent de répondre localement aux objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau superficielles, souterraines et littorales d'ici à 2027, fixés par la [Directive Cadre sur l'Eau](#) (DCE),

Élaboré de façon concertée par les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE), les SAGE sont constitués de deux documents principaux:



Le SAGE Léon-Trégor se situe entre le SAGE du Bas-Léon et celui de la Baie de Lannion

1 le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)

2 Le Règlement

LES DOCUMENTS DU SAGE

✓ Le **PAGD, Plan d'Aménagement et de Gestion Durable** exprime le projet de la CLE.

Il expose les enjeux, définit les objectifs généraux, ainsi que les conditions et les mesures prioritaires retenues par la CLE pour les atteindre.

Il précise les acteurs concernés, les délais et les modalités de mise en œuvre.

Ce document stratégique est **opposable à l'administration** et se doit d'être respecté dans un **rapport de compatibilité** (cohérence globale vis-à-vis des objectifs généraux du SAGE).

Le PAGD du SAGE Léon-Trégor compte **7 objectifs** spécifiques et **82 dispositions** axées sur différents enjeux/thèmes clefs.

✓ Le **Règlement** définit des mesures précises permettant la réalisation des objectifs majeurs qui sont exprimés dans le PAGD.

Il est directement **opposable à toute personne publique ou privée** (à l'administration et au tiers) et se doit d'être respecté dans un **rapport de conformité** (scrupuleux respect de toutes les prescriptions).

3 règles sont définies dans le SAGE Léon-Trégor, comme étant nécessaires à la bonne atteinte des objectifs fixés. Ils ont trait à la **pratique du carénage**, le **libre accès du bétail aux cours d'eau** et à la **destruction des zones humides**.

Principaux enjeux liés à la ressource en eau sur le territoire du SAGE Léon-Trégor



Qualité de l'eau



Littoral



Milieus aquatiques
et naturels



Eau potable



Inondations



Changements
climatiques



Algues vertes



Plans d'eau



Eaux pluviales



Concertation



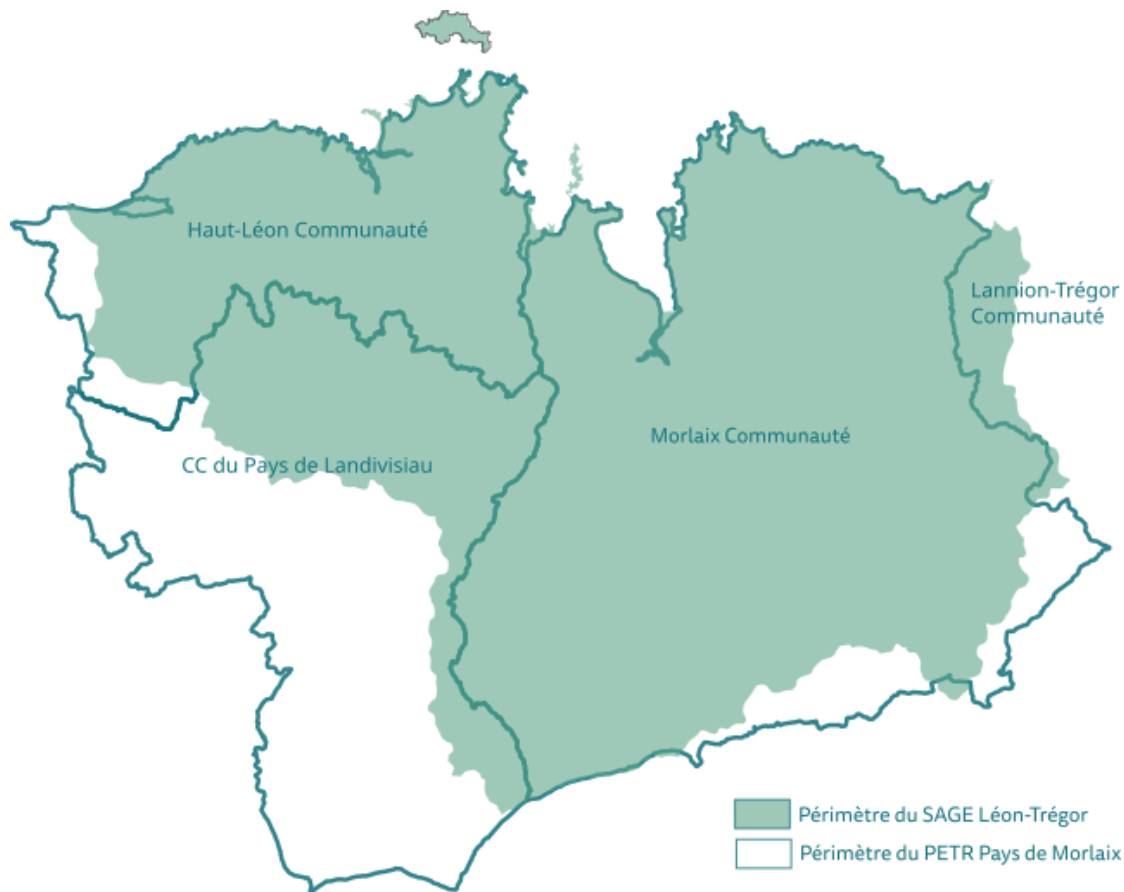
Connaissances et données

À ces documents s'ajoutent **un rapport de présentation et une évaluation environnementale** qui identifie, décrivent et évaluent les effets notables que peuvent avoir les actions du SAGE sur l'environnement.

*Tous les documents sont téléchargeables
sur le **site internet du Pays de Morlaix***

LE TERRITOIRE

LE TERRITOIRE GEOGRAPHIQUE



Le SAGE Léon-Trégor se situe sur le territoire de 4 intercommunalités: Morlaix Communauté, Haut-Léon Communauté, la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau et Lannion-Trégor Communauté.

Il est constitué d'une grande variété de milieux appartenant à la fois au domaine marin, aux espaces de transition littorale et au domaine terrestre (vasières, zones humides, marais littoraux, landes, forêts). Ils accueillent des flores et faunes spécifiques parfois remarquables qui, pour certaines, sont aujourd'hui fragilisés du fait notamment des activités humaines. Une partie de ces sites a été retenue dans le réseau Natura 2000 (rivière le Douron, baie de Morlaix, anse de Goulven et dunes de Keremma, Monts d'Arrée).

Le territoire du SAGE est drainé par une multitude de petits fleuves côtiers dont une bonne partie prend sa source dans les Monts d'Arrée et vient se jeter dans la Manche. Ces cours d'eau sont alimentés par un chevelu très dense d'affluents et ont des pentes généralement bien marquées. A l'intérieur des terres, on observe un relief de plateaux dans lequel les cours d'eau ont creusé des vallées dont l'encaissement peut être assez marqué. Le littoral résultant de l'enfoncement progressif du plateau, est bas et plat.

La population vivant sur le territoire du SAGE Léon-Trégor est estimée à environ 105 000 habitants.

CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Région



Départements



Communes

51

dont 38 comprises en totalité dans le périmètre*

Surface

1100
km²

Cours d'eau et canaux

850 km
de linéaires

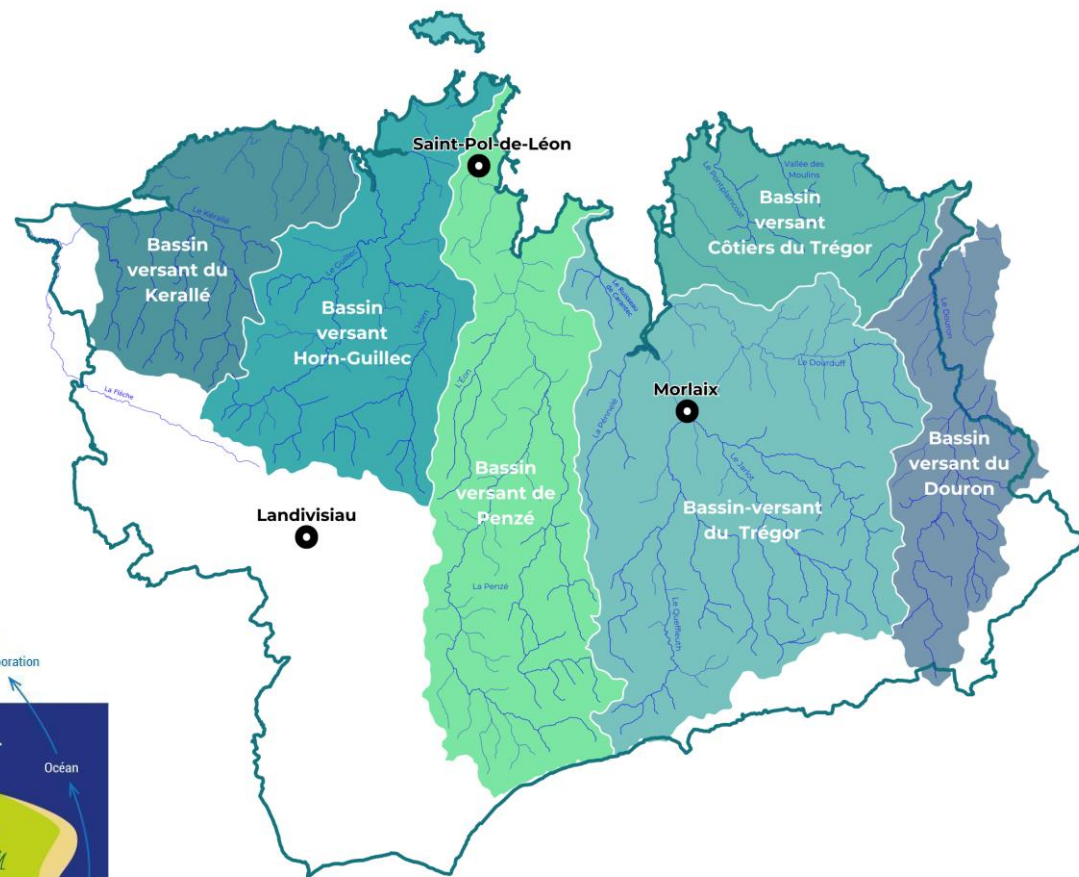
LE TERRITOIRE HYDROGRAPHIQUE:

Bassins versants et masses d'eau

Le SAGE est un **bassin hydrographique**, qui ne répond pas aux logiques administratives (Région, Département, Intercommunalité, Commune).

Il est régi par **UNE LOGIQUE BASSIN-VERSANT, PREMIER PRINCIPE DU SAGE**

On compte 6 grands bassins versants sur le territoire du SAGE Léon-Trégor.



La masse d'eau est le découpage territorial élémentaire des milieux aquatiques destiné à être l'unité d'évaluation de la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

On distingue les eaux de surface (continentales et littorales) et les eaux souterraines. Les masses d'eau sont regroupées en types homogènes qui servent de base à la définition de la notion de bon état. Pour ce faire, elles sont codées (FRGR0058 : le Guillec, FRGR0057 : l'Horn, FRGR1460 : la Penzé, FRGR0052 : le Queffleuth, FRGR0051 : le Jarlot.....)

SECOND PRINCIPE du SAGE : APPROCHE INTEGREE DE L'EAU

Puisque son objectif est d'assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, le SAGE considère le cycle de l'eau dans son intégralité : **grand** et **petit** cycle.

Il s'intéresse ainsi à toutes les thématiques importantes pour le territoire : urbanisme, agriculture, loisirs, industries, milieux aquatiques, littoraux, etc.

Au total, le SAGE Léon-Trégor possède 16 masses d'eau cours d'eau, 4 masses d'eau côtières, 2 masses d'eau de transition et 3 masses d'eau souterraines.

LA GOUVERNANCE

LA GESTION CONCERTÉE, 3^{ème} GRAND PRINCIPE d'un SAGE

ÉLUS	USAGERS	SERVICES DE L'ÉTAT
 (Min. 50%)	 (Min. 25%)	 (Max. 25%)
Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux	Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations	Collège des services et des établissements publics de l'Etat
• Région • Départements • Communautés de Communes ou Communautés d'Agglomération • Parc Naturel Régional (PNR) • Structure porteuse du SAGE	• Chambre d'Agriculture • Chambre de Commerce et d'Industrie • Associations agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique • Associations de protection de l'environnement • Associations de protection des consommateurs • Syndicat de la Truite d'Elevage • Comité Régional de la conchyliculture • Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale	• Préfectures • Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) • Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) • Agence de l'Eau (AELB)

LA CLE, LE PARLEMENT LOCAL DE L'EAU QUI PILOTE LE SAGE

La **Commission Locale de l'Eau (CLE)** est l'instance de concertation et de décision du SAGE.

Ses membres sont répartis au sein de 3 collèges (élus, usagers, services de l'État).

Elle élabore et révisé le SAGE. Une fois celui-ci approuvé, elle le fait vivre et assure le suivi de sa mise en œuvre, notamment en émettant des avis sur les projets soumis à sa consultation.

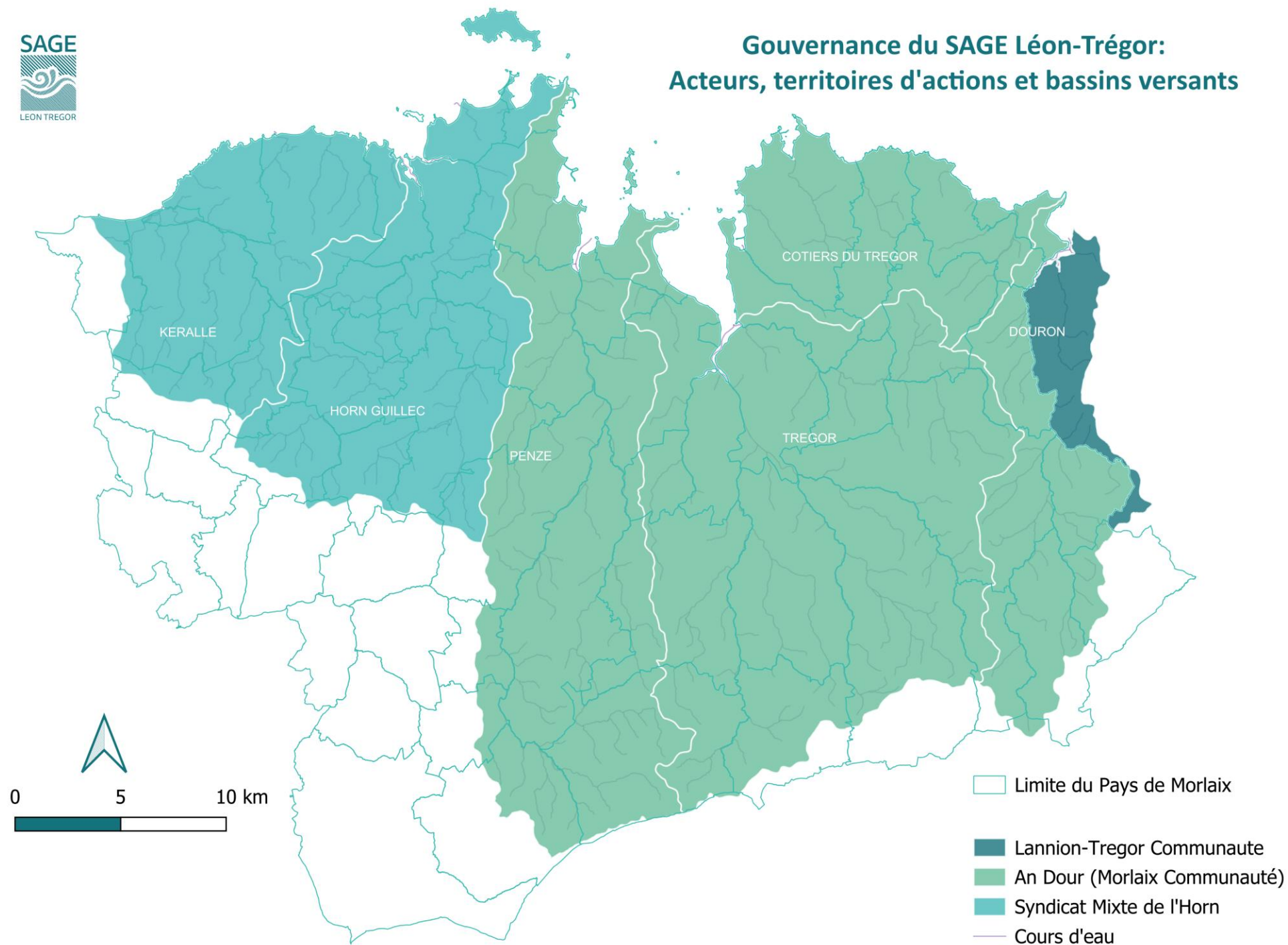
Les services de l'État sont en charge de la mise en application réglementaire du SAGE.

La CLE donne des avis sur 3 types de dossiers :

- Les avis d'autorisation environnementale au titre de la Loi sur l'Eau
- Les avis demandés par l'Agence de l'eau sur les contrats et programmes de territoire
- Les avis demandés à la CLE par les collectivités

Retrouvez tous les avis de la CLE [sur le site du Pays de Morlaix](#)

Gouvernance du SAGE Léon-Trégor: Acteurs, territoires d'actions et bassins versants



Sur le terrain, la plupart des actions sont mises en œuvre par trois grands opérateurs:
le Syndicat Mixte de l'Horn, An Dour (Régie publique de l'eau de Morlaix Communauté depuis le 1er janvier 2024) **et Lannion-Trégor Communauté.**

La CLE est une commission sans personnalité juridique propre. C'est donc le Pays de Morlaix qui en assure le portage administratif, permettant la gestion administrative, technique et financière du SAGE.



Avant d'être porté par le Pays de Morlaix en 2021, le SAGE Léon-Trégor l'était par le Syndicat Mixte du Haut-Léon. Cette structure a, depuis, été dissoute.

UNE CONCERTATION IMPORTANTE

Après un important travail de concertation débuté en 2007 représentant plus de 80 réunions, le SAGE Léon-Trégor a été approuvé par arrêté préfectoral le 26 août 2019.



Plus d'information sur www.paysdemorlaix.com

Temps forts 2024 -2025



Les temps forts en 2024-2025



ANIMATION

- Emission de 16 avis (7 en 2024 et 9 en 2025) par la Commission Locale de l'Eau Léon-Trégor ;
- Signature de l'accord de résilience, déclinaison du « Plan Eau » national. Piloté par le SAGE et porté par les communes du Pays, EPCI, opérateurs (9 porteurs), il compte 42 projets pour un budget total de 10,5 millions d'euros, dont 6 millions sont subventionnés ;
- Recrutement d'une chargée de mission hydro-économie pour travailler sur les usages et les économies d'eau, dans le cadre de la démarche H.M.U.C (Hydrologie . Milieu . Usages . Climat) ;
- Signature d'une charte de bonne pratique avec les organisations de producteurs SICA et SAVEOL, en lien avec la Station Expérimentale du Caté ;
- Coordination des investigations sur les pratiques agricoles sous serres ;
- Coordination des investigations sur les algues vertes en Baie de Morlaix ;
- Suivi physico-chimique des masses d'eau.

COMMUNICATION

- 2 793 personnes ont été « touchées » par la médiation littorale entre 2023 et 2025 sur 23 communes (soit 45% des communes du territoire investies dans cette action)
- Poursuite et montée en puissance du festival
- « EAU fête! »
- Publication du 1^{er} Tableau de Bord du SAGE
- Nouvelles collaborations avec plusieurs communes, collègues, l'Office de Tourisme Baie de Morlaix, l'espace des sciences de Morlaix, le web media Eco-Bretons ...

ETUDES

- Etude Hydrologie Milieux Usages Climat: volet « USAGES » étudié en régie depuis 2024
- Finalisation de l'étude sur le développement de l'offre de carénage mené par ARTELIA et WIINCH
- Finalisation de l'étude sur les sources de pressions phosphorées du bassin-versant du Queffleuth menée par LABOCEA
- Pilotage du Profil de Vulnérabilité des Eaux Littorales piloté par le SAGE et porté opérationnellement par An Dour

Suivi des enjeux prioritaires



Enjeux et dispositions prioritaires

Le SAGE joue un rôle de « chef d'orchestre » en harmonisant puis en suivant les démarches, protocoles, indicateurs entre les acteurs de l'eau du territoire.

Sur les 82 dispositions, voici celles qu'il a été convenu de suivre prioritairement :



- [# 1: Harmoniser et renforcer le suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines](#)
- [# 21: Mieux connaître et gérer les rejets issus des serres](#)
- [# 22: Identifier les zones d'érosion](#)
- [# 23: Lutter contre l'érosion des sols](#)



- [# 29 : Mettre en place une stratégie de l'offre de carénage](#)
- [# 30 : Réaliser un profil de vulnérabilité des zones conchylicoles, de pêche à pied professionnelle et de loisirs](#)
- [# 35 : Lutter contre les pollutions diffuses microbiologiques à travers la mise aux normes des systèmes d'assainissement et l'optimisation et la mise aux normes des pratiques agricoles](#)



- [# 49: Planter des haies et des talus](#)
- [# 55: Mettre en place des talus de ceinture de ZH](#)



- [# 31: Poursuivre la mise en œuvre des programmes d'action de réduction des flux d'azote sur les bassins de l'Horn-Guillec et du Douron](#)
- [# 32 : Mieux connaître et lutter contre les échouages d'algues vertes sur vasière](#)



- [# 61: Améliorer la connaissance sur les ressources en eau mobilisées et mobilisables](#)



- [# 28: sensibiliser les usagers du littoral et de la mer](#)
- [# 80: sensibiliser et impliquer les citoyens](#)
- [# 78: Mieux informer les acteurs sur la réglementation existante](#)
- [# 79: Assurer un suivi des actions et communiquer pour une amélioration en continu](#)
- [#81: Porter et gouverner le SAGE](#)
- [#83: Coordonner les programmes, en particulier sur les plans de lutte contre les algues vertes entre SAGE limitrophes](#)

AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU



Ce qui a été défini en 2021

Disposition n°1: Harmoniser et renforcer le suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines

MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE		Syndicats de BV, communes et leurs groupements	CALENDRIER	Délai d'un an	PRIORITE 2
INDICATEURS DE MOYENS		- Nombre de points de suivi - Existence de protocoles de suivi commun	CIBLE 2022	Etat des lieux des points de suivi à l'échelle du SAGE	
MOYENS HUMAINS		Préparation, animation et restitution des réunions et rencontres (0,15 ETP/an ou 0,3 ETP/an si étude menée sur le Queffleuth)	STRATÉGIE D'INTERVENTION	Réunir les structures de bassin-versant et les producteurs d'eau au cours du 1er semestre 2022.	
ROLE DU SAGE		- Rassembler les acteurs concernés et étudier, en lien avec les opérateurs locaux, la pertinence des points de suivi actuels, - Veiller à la cohérence des protocoles de suivi (physico-chimiques, phytosanitaires, qualités bactériologique et biologique, - Veiller à poursuivre et à renforcer la réalisation d'analyses ponctuelles (ex : suivis 24h inopinées sur le Queffleuth / cyanobactéries dans les plans d'eau, ...), - Réfléchir, conjointement avec Morlaix Communauté et les partenaires techniques et financiers, sur la pertinence d'une étude sur les sources d'apport en phosphore sur le Queffleuth (impacts des activités piscicoles, STEP et rejets agricoles) .			
CONSTAT		- 53 points de suivi sur le territoire de SAGE (Horn = 6 / Morlaix Communauté = 47), - Harmonisation des protocoles de suivi suite au transfert du SMHL vers Morlaix Communauté, - Evolution du réseau de suivi en lien avec le profil de vulnérabilité conchylicoles baie de Morlaix.			
BASSIN VERSANT	MORLAIX COMMUNAUTÉ	- 47 points de suivi - Un maillage renforcé sur les masses d'eaux côtières dégradées et sur les prises d'eau, - Absence de suivi des eaux souterraines en régie.			
	SYNDICAT MIXTE DE L'HORN	6 points de suivi sur le territoire.			



DESCRIPTION

Cette section concerne le suivi de la qualité des **eaux brutes** (qui se trouvent dans l'environnement et n'ont pas été traitées), **superficielles et souterraines**.

Il s'agit de **stocks d'eau douce**, précieux pour les usages domestiques (eau potable) et économiques (agriculture, industrie, loisirs...).

La qualité des eaux brutes est donc importante pour la faune et la flore mais aussi pour la santé humaine car un certain niveau de qualité des eaux brutes est requis pour produire de l'eau potable.

Sur le territoire du SAGE Léon-Trégor, cette **eau douce est à plus de 75% prélevée sur des masses d'eau superficielles**, notamment les rivières. Cela rend la ressource vulnérable, l'expose aux pollutions et à l'évaporation, et pose avec acuité la question de la répartition des usages. Le territoire compte par ailleurs 65% de Surface Agricole Utile* (SAU), ce qui peut induire une pression environnementale sur les ressources en eau.

En matière de suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines, c'est la **Directive Cadre sur l'Eau (DCE)** qui fixe les normes, les indicateurs et statue sur l'état des masses d'eau.

Au niveau départemental, un travail est mené en vue de « **retrouver le bon état des masses d'eau** » (normes DCE): c'est la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) qui fixe les actions prioritaires à mener grâce un document interne nommé Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT).

Un peu à part (hors suivi DCE), la **qualité microbiologique des eaux** est suivie de près par le SAGE et ses partenaires (enjeu eau potable, baignade, conchyliculture...): voir Disposition 30

* La Surface Agricole Utile (SAU) représente la surface du territoire consacré à la production agricole

Masses d'eau du SAGE Léon-Trégor classées en « bon état » ou « très bon état » d'après le dernier état des lieux de 2025 :

23 masses d'eau cours d'eau

État écologique



43 %

État chimique



84 %

2 masses d'eaux des estuaires

État écologique



0 %

État chimique



0 %

2 masses d'eau plans d'eau

État écologique



50 %

État chimique



50 %

4 masses d'eaux côtières

État écologique



50 %

État chimique



25 %

DESCRIPTION

Comment est évaluée la qualité des masses d'eau?



Disposition n°1:
Harmoniser et renforcer le suivi de la qualité des
eaux superficielles et souterraines

C'est la **Directive Cadre sur l'Eau (DCE)** qui fixe des objectifs et des méthodes pour atteindre le **bon état des masses d'eau**. Les objectifs sont fixés via les SDAGE et les SAGE à **échéance 2027**.

L'état écologique reflète la santé des écosystèmes naturels d'une masse d'eau de surface. Il est défini par la qualité biologique (espèces végétales et animales), physico chimique (turbidité, températures, nitrates...) et l'hydromorphologie.

L'état écologique concerne uniquement les eaux de surface (continentales et littorales).

Il existe 5 classes: 'très bon', 'bon', 'moyen', 'médiocre' et 'mauvais'.

L'état chimique correspond au niveau de pollution d'une masse d'eau. L'évaluation de la qualité selon la DCE, repose sur des seuils de concentration à ne pas dépasser.

L'état chimique s'applique à l'ensemble des masses d'eau (souterraines incluses).

41 substances sont contrôlées : 8 substances dites dangereuses et 33 substances prioritaires

Pour l'eau souterraine, l'état quantitatif est également contrôlé.

2 classes sont définies : 'bon' (respect) et 'pas bon' (non- respect).

Le **"bon état"** d'une **masse d'eau de surface** lorsque **l'état écologique** et **l'état chimique** de celle-ci sont au moins bons.

Pour les **masses d'eau souterraine** ce sont les **état chimique et quantitatif** qui comptent.

La notion de bon état
eaux de surface

État écologique
(biologie, physicochimie)

État chimique
(normes qualité environnementale)



La notion de bon état
eaux souterraines

État quantitatif

État chimique
(directive fille)





DESCRIPTION

Sur le territoire du SAGE, les actions sont mises en œuvre par les structures ayant la compétence « **Gestion des Milieux Aquatiques** » (**GEMA**):

1. Le Syndicat Mixte de l'Horn (à qui la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau et Haut-Léon Communauté ont délégué leur compétence GEMA),
2. An Dour, la Régie Publique de l'eau de Morlaix Communauté.

Des **Aires d'Alimentation de Captages** (AAC*) sont délimitées, et y sont menées des actions spécifiques contre les **pollutions diffuses**, c'est-à-dire des contaminations des eaux par des substances dont l'origine n'est pas ponctuelle.

Les pollutions des milieux aquatiques principales observées sur notre territoire sont les suivantes:

NITRATES

Les nitrates sont une forme d'azote nécessaire à la croissance des végétaux. Ajoutés par l'Homme comme engrais pour les cultures, ils peuvent causer des phénomènes d'eutrophisation, c'est-à-dire un apport excessif de nutriment, entraînant une prolifération végétale, un appauvrissement en oxygène et un déséquilibre de l'écosystème.

** Une Aire d'Alimentation de Captage (AAC) est une zone en surface sur laquelle l'eau qui s'infiltre ou ruisselle alimente le captage. Cette zone est plus vaste que celle des Périmètres de Protection de **Captage** (PPC) et délimitée dans le but de lutter contre les pollutions diffuses risquant d'impacter la qualité de l'eau prélevée par le captage.*

Le paramètre nitrate est suivi de près sur le territoire du SAGE Léon-Trégor pour 2 raisons:

1. Le SAGE a la particularité d'avoir **2 Baies algues Vertes**: Douron/Lieue de Grève et Horn-Guillec.
2. Une prise d'eau stratégique a été fermée en 2009 sur **l'Horn** pour contentieux nitrate. Il s'agit pourtant d'un cours d'eau à fort débit qui soulagerait l'alimentation en eau potable sur le territoire. La prise d'eau ne pourra pas rouvrir tant que les taux ne seront pas passés sous le seuil des 50mg/L pendant 3 années consécutives.

PHYTOSANITAIRES

L'enjeu phytosanitaire est important en raison de la forte présence de cultures légumières sur le territoire.

PHOSPHORE

Comme l'azote, le phosphore existe dans le milieu naturel et est nécessaire à la croissance des plantes. S'il est suivi, c'est que répandu par l'Homme sous forme d'engrais, il peut impacter la qualité des milieux aquatiques qu'il eutrophise lorsqu'il est présent en trop grande quantité et suite à de fortes pluies.

BACTERIES, VIRUS, PARASITES

Les pollutions microbiologiques sont causées par les bactéries, les parasites et les virus, principalement issus des matières fécales. C'est paramètre suivi par l'Agence Régionale de la Santé en rapport avec les zones de baignade et la pêche à pied. An Dour et le SAGE le suivent également dans les cours d'eau en lien avec la production d'eau potable, notamment.



Paramètres d'évaluation de la qualité **ÉCOLOGIQUE** de l'eau (eaux superficielles uniquement) selon la DCE:

- **Biologiques** : Indices invertébrés, diatomées, poissons ,
- **Hydromorphologiques**: régime hydrologique, continuité écologique, morphologie
- **Physico-chimiques**: Turbidité, matière en Suspension (MES), température, conductivité, PH , dureté, oxygène dissous, azote/nitrates, phosphore total

Paramètres d'évaluation de la qualité **CHIMIQUE** de l'eau (eaux superficielles et souterraines) selon la DCE:

- **Pesticides**
- **Médicaments** / résidus médicamenteux
- **Hydrocarbures**
- **Métaux lourds**

Paramètres d'évaluation de la qualité **MICROBIOLOGIQUE*** de l'eau:

- **Bactéries** (notamment les coliformes fécaux)
- **Virus**
- **Parasites**

* Le suivi des contaminants microbiologiques n'est pas intégré dans l'évaluation de l'état écologique ou chimique de l'eau (selon la DCE) mais il est utilisé dans d'autres contextes pour s'assurer que l'eau est saine à boire ou sûre pour la baignade.

EN BREF

Les paramètres de suivi les plus fréquents sont:

1. Le phosphore total, les orthophosphates et les nitrates (PHYSICO-CHIMIQUES)
2. Les pesticides (PHYTOSANITAIRES)
3. Les coliformes fécaux (MICROBIOLOGIE)

Indicateurs du Tableau de Bord

1. Nb de points suivis
2. Existence d'un protocole de suivi commun

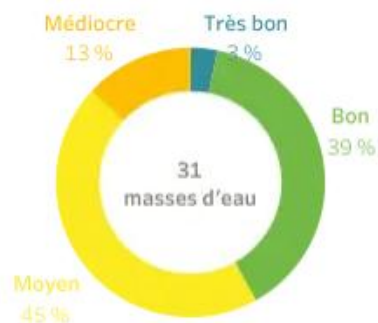


Eaux de surface – Etat écologique

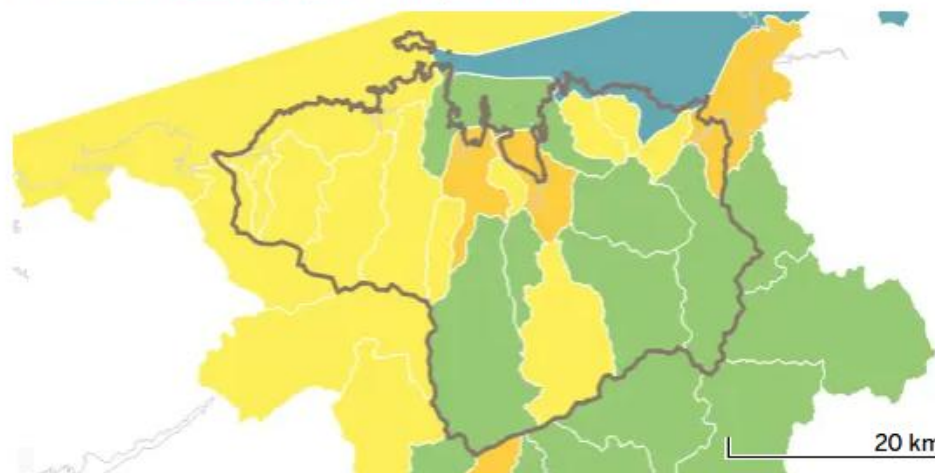
Les états des lieux des masses d'eau sont réalisés tous les 6 ans.
Le dernier état des lieux date de 2025.

ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES EAUX DE SURFACE - 2025

42 % eaux de surface sont en bon ou très bon état écologique



Classes d'état écologique par masses d'eau - état des lieux 2025



Source: OEB 2025

Deux masses d'eau sont en « état écologique médiocre » sur le territoire du SAGE Léon-Trégor (en orange sur la carte ci-contre):

- La Rivière de Morlaix (FRGT06)
- La Penzé (FRGT07)

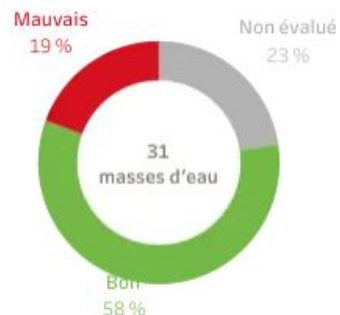
45% des eaux de surface du territoire sont en état « moyen » et 13% en état médiocre.

Le SAGE et ses partenaires opérationnels portent particulièrement leur attention sur les cours d'eau suivant:

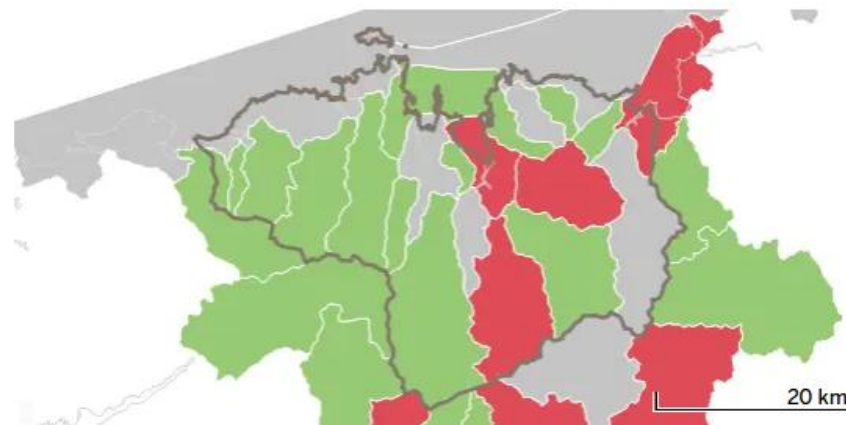
- **l'Horn** (qui a subi une fermeture de la **prise d'eau** en 2009 du fait d'une concentration en **nitrate**s trop élevée),
- **Le Jarlot**, qui subit des pressions vis-à-vis du paramètre **pesticide**.
- **Le Queffleuth**, qui subit non seulement une **pression phosphorée** qui la fait osciller entre état bon et moyen au titre de la DCE, mais qui est également une masse d'eau dégradée au titre de l'indice biologique diatomée (**IBD**).
- **Le Frouit, officiellement appelé « Ruisseau de Carantec**, enfin, est un cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole classé Zone d'Action Prioritaire (ZAP) car il est classé par la DCE en état écologique moyen et physico-chimique médiocre. Il subit des pressions vis-à-vis des **paramètres biologique et hydromorphologique**, mais est également suivi par An Dour sur la **microbiologie** en raison des pressions subies par les rejets des eaux pluviales, les pratiques agricoles, l'assainissement...

ÉTAT CHIMIQUE DES EAUX DE SURFACE - 2025

58 % eaux de surface sont en bon ou très bon état chimique
Contre **39 %** dans l'état des lieux de 2019



Classes d'état chimique par masses d'eau - état des lieux 2025

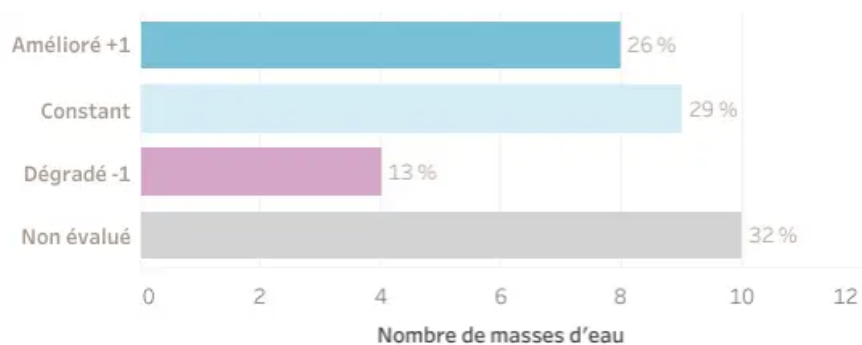


Paramètres intervenants dans l'évaluation - état des lieux 2025

Classes du paramètre "NULL"
par masses d'eau évaluées - état des lieux 2025

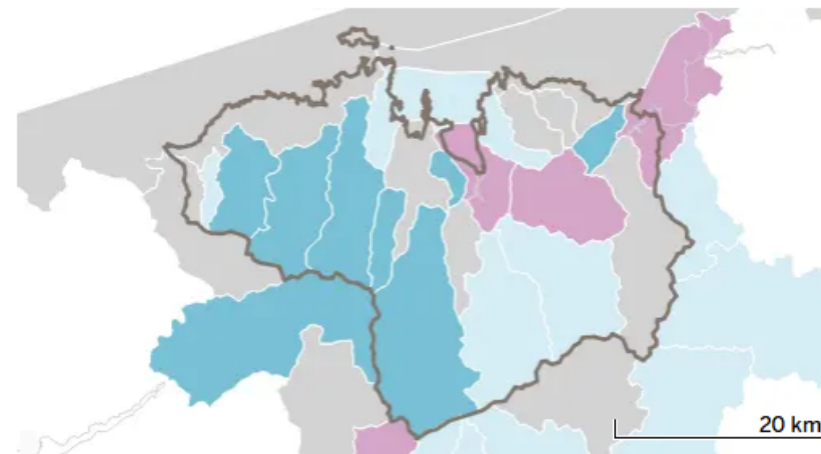
ÉVOLUTION PAR RAPPORT À L'ÉTAT DES LIEUX 2019

+ 50 % des masses d'eau sont en bon ou très bon état chimique entre les états des lieux 2019 et 2025



Évolution des classes d'état chimique des exercices 2019 à 2025

Surveillez une masse d'eau pour afficher plus d'informations

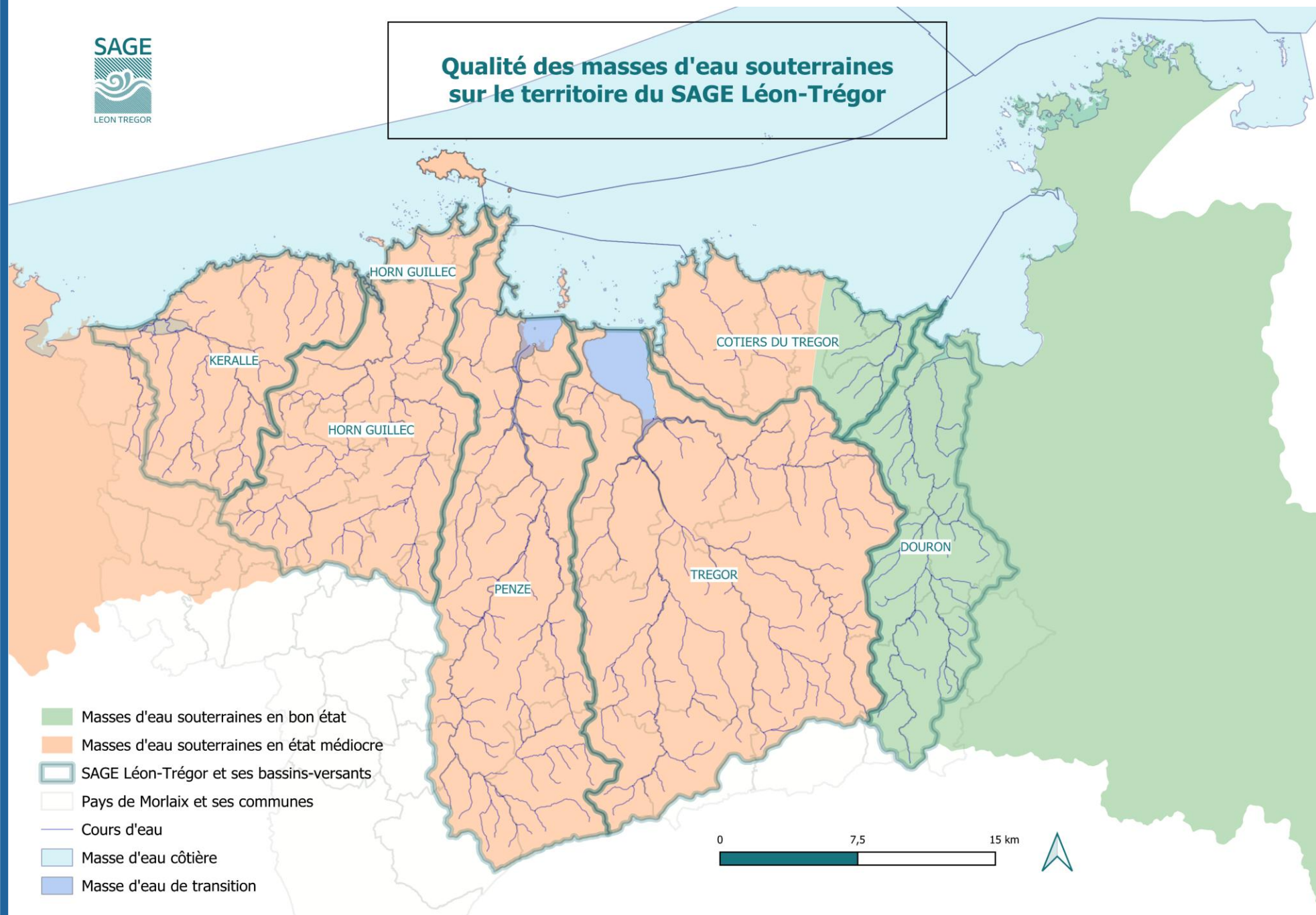


Source: OEB 2025

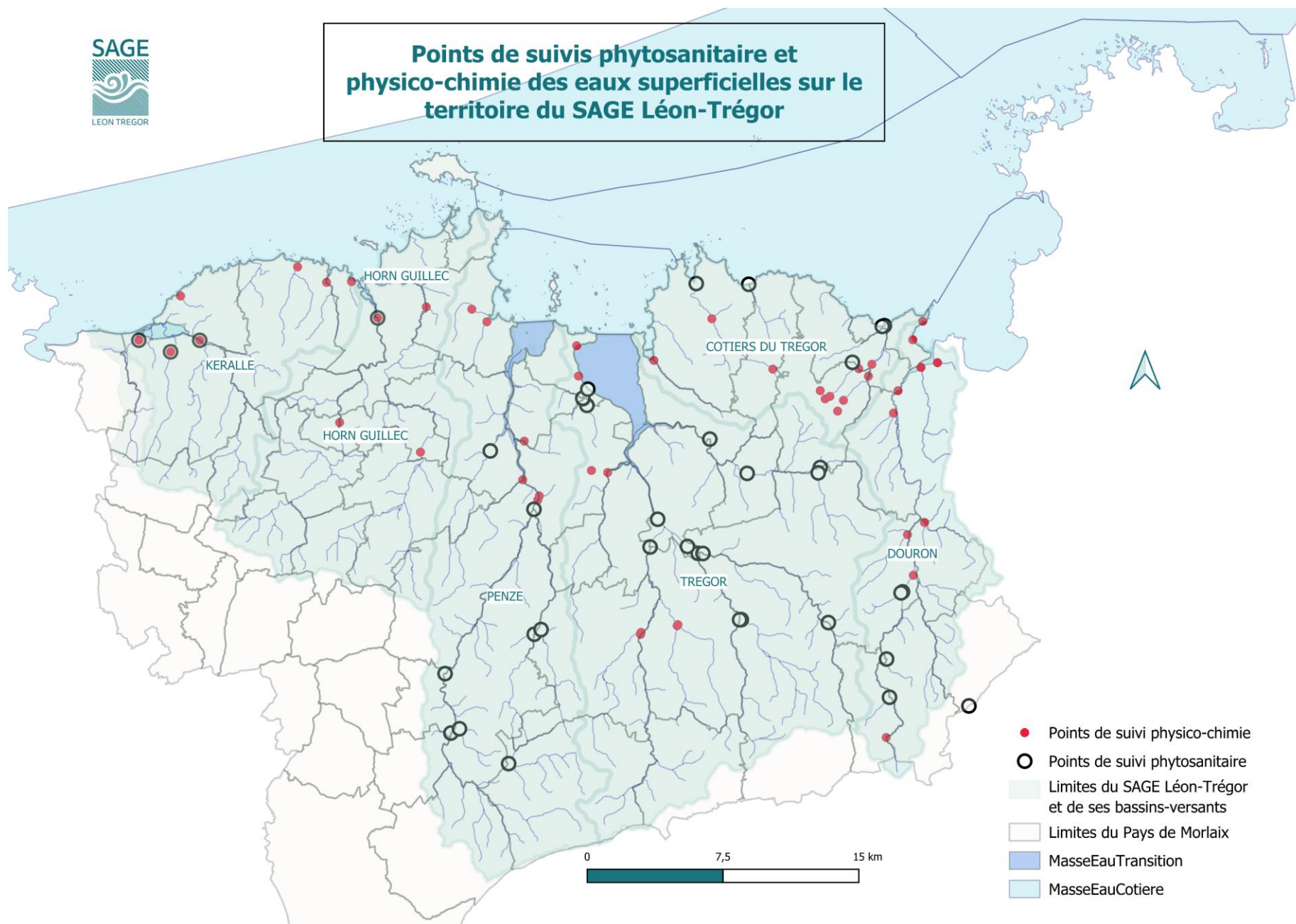
Disposition n°1:
Harmoniser et renforcer le suivi de la qualité des
eaux superficielles et souterraines



Qualité des masses d'eau souterraines sur le territoire du SAGE Léon-Trégor



Points de suivis phytosanitaire et physico-chimie des eaux superficielles sur le territoire du SAGE Léon-Trégor



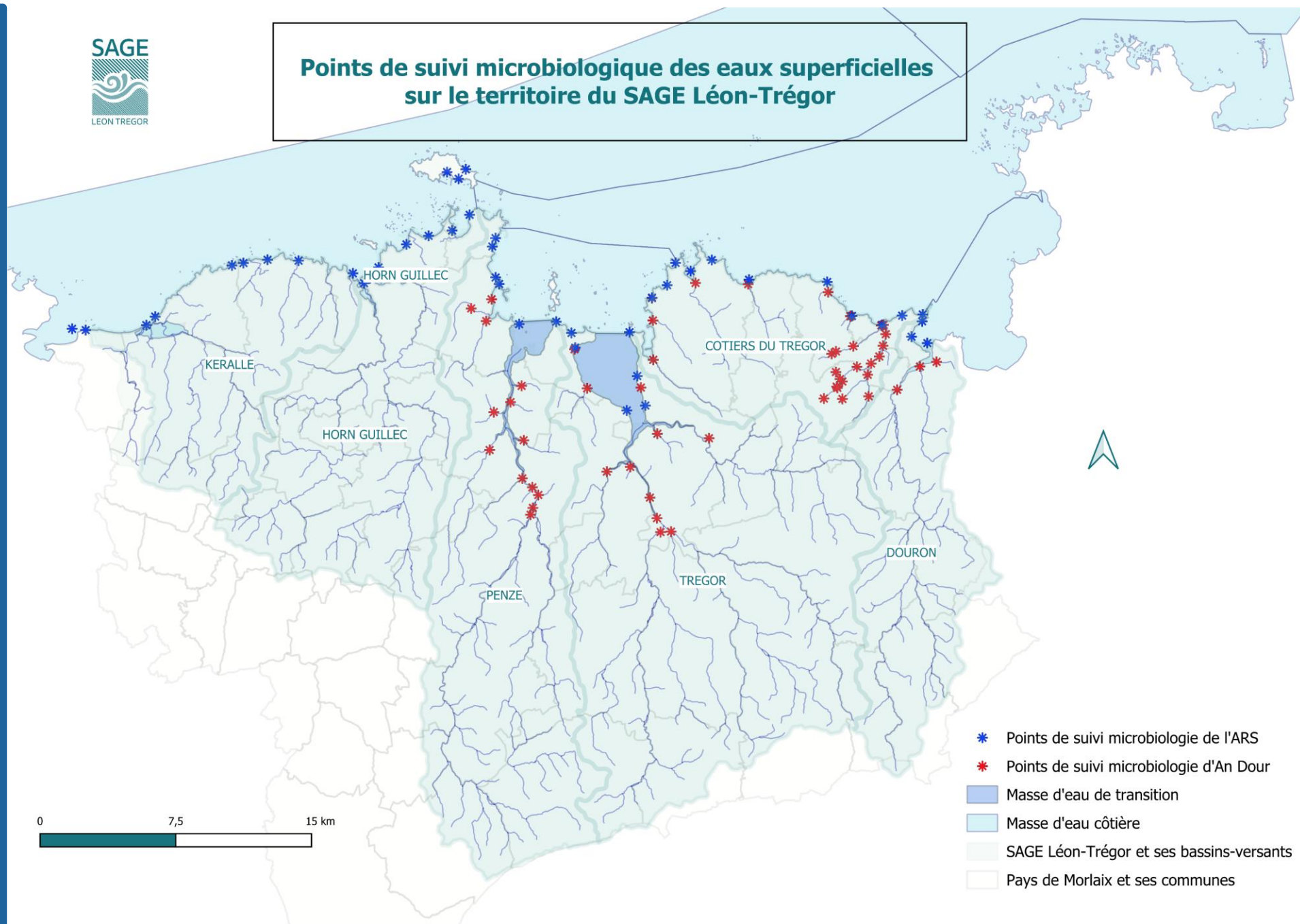
Outre les points de suivi de l'Agence de l'eau et du Département, **108 stations** sont suivies localement (11 par le Syndicat Mixte de l'Horn et 97 par An Dour) pour les **paramètres physico-chimie et phytosanitaire**.

Ces **points de suivi** ont été discutés et affinés et un **protocole de suivi** commun et harmonisé a été mis en place à l'échelle du territoire du SAGE



Points de suivi microbiologique des eaux superficielles sur le territoire du SAGE Léon-Trégor

Disposition n°1:
Harmoniser et renforcer le suivi de la qualité des
eaux superficielles et souterraines



Sur les paramètres microbiologiques, les points de suivi sont situés sur les masses d'eau superficielles (cours d'eau, estuaires, littoral pour les suivis réalisés par An Dour) et les coquillages (suivis ARS).
Le Syndicat Mixte de l'Horn n'effectue pas de suivi microbiologique.

Suivi Phytosanitaires

Les prélèvements réalisés et analysés permettent à la DCE de catégoriser les cours d'eau

Molécules individuelles/molécules cumulées:

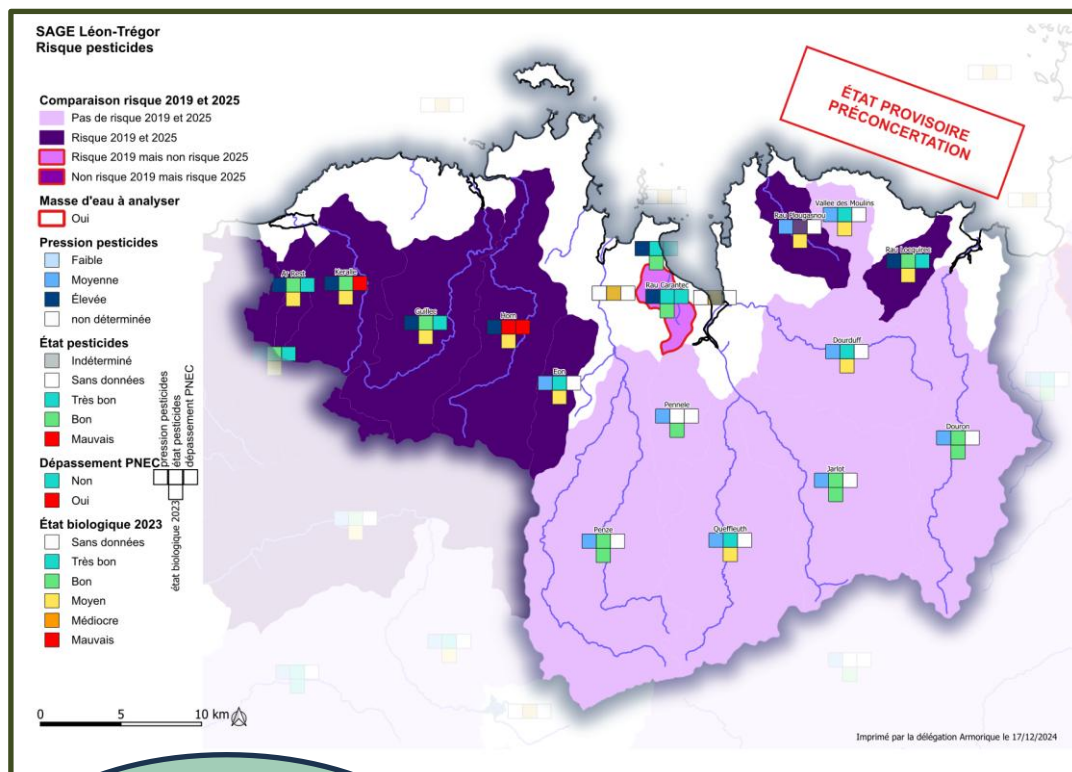
Les normes fixent des seuils par molécule et par cumul des molécules

Molécules pertinentes/ non pertinentes:

Les molécules sont classées par l'ANSES en fonction de leur « pertinence », c'est-à-dire de leur dangerosité.

Si une molécule est « non pertinente » (non dangereuse), en deça d'un seuil défini (valeur sanitaire), l'eau est considérée conforme.

Pourtant, certaines molécules ont vu leur classement varier d'une année sur l'autre, passant de « pertinentes » à « non pertinentes ».



Normes du SAGE dans les eaux brutes*:

- 0,1 µg/L max par substance pertinente détectée
- 0,5 µg/L max pour la somme des substances pertinentes détectées

* Le SAGE Léon-Trégor emploie les mêmes normes pour les eaux brutes que la Directive pour l'eau potable

2024 - Top 15 des substances actives et métabolites les plus quantifiées (fréquence de quantification et nombre d'analyses réalisées)

		> LQ	> 0,1 µg/l	[max]	Nb analys..
6895 - Métazachlore ESA	Herbicide	96 %	55 %	2,66 µg/l	299
1907 - AMPA	Herbicide	38 %	16 %	1,63 µg/l	315
1506 - Glyphosate	Herbicide	33 %	21 %	1,49 µg/l	315
6854 - Metolachlor ESA	Herbicide	100 %	92 %	1,12 µg/l	299
8865 - Chlorothalonil-R471..	Fongicide	100 %	96 %	0,39 µg/l	16
6894 - Métazachlore OXA	Herbicide	35 %	13 %	0,29 µg/l	299
6853 - Metolachlor OXA	Herbicide	26 %	1 %	0,11 µg/l	280
7729 - Métolachlore NOA 4..	Herbicide	81 %	0 %	0,10 µg/l	280
7716 - Nicosulfuron ASDM	Herbicide	81 %	0 %	0,08 µg/l	280
6856 - Acetochlor ESA	Herbicide	10 %	0 %	0,08 µg/l	299
6800 - Alachlor ESA	Herbicide	11 %	0 %	0,08 µg/l	280
6865 - Diméthénamide ESA	Herbicide	25 %	0 %	0,07 µg/l	280
1108 - Atrazine déséthyl	Herbicide	43 %	0 %	0,04 µg/l	299

Source: OEB, 2026 : <https://bretagne-environnement.fr/tableau-de-bord/pesticides-cours-deau-bretons-analyse-levolution-annuelle-depuis-1995>

2025 - Top 15 des substances actives et métabolites les plus quantifiées (fréquence de quantification et nombre d'analyses réalisées)

		> LQ	> 0,1 µg/l	[max]	Nb analys..
6895 - Métazachlore ESA	Herbicide	96 %	53 %	2,00 µg/l	207
6854 - Metolachlor ESA	Herbicide	100 %	100 %	1,10 µg/l	207
8865 - Chlorothalonil-R471..	Fongicide	100 %	100 %	0,50 µg/l	19
1506 - Glyphosate	Herbicide	7 %	30 %	0,37 µg/l	208
1907 - AMPA	Herbicide	16 %	8 %	0,17 µg/l	208
7729 - Métolachlore NOA 4..	Herbicide	84 %	0 %	0,08 µg/l	207
7716 - Nicosulfuron ASDM	Herbicide	86 %	0 %	0,08 µg/l	168
6853 - Metolachlor OXA	Herbicide	9 %	0 %	0,07 µg/l	207
6800 - Alachlor ESA	Herbicide	11 %	0 %	0,05 µg/l	207
1108 - Atrazine déséthyl	Herbicide	67 %	0 %	0,05 µg/l	207
6865 - Diméthénamide ESA	Herbicide	14 %	0 %	0,04 µg/l	207
1832 - 2-hydroxy atrazine	Herbicide	0 %			207

Disposition n°1:
Harmoniser et renforcer le suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines

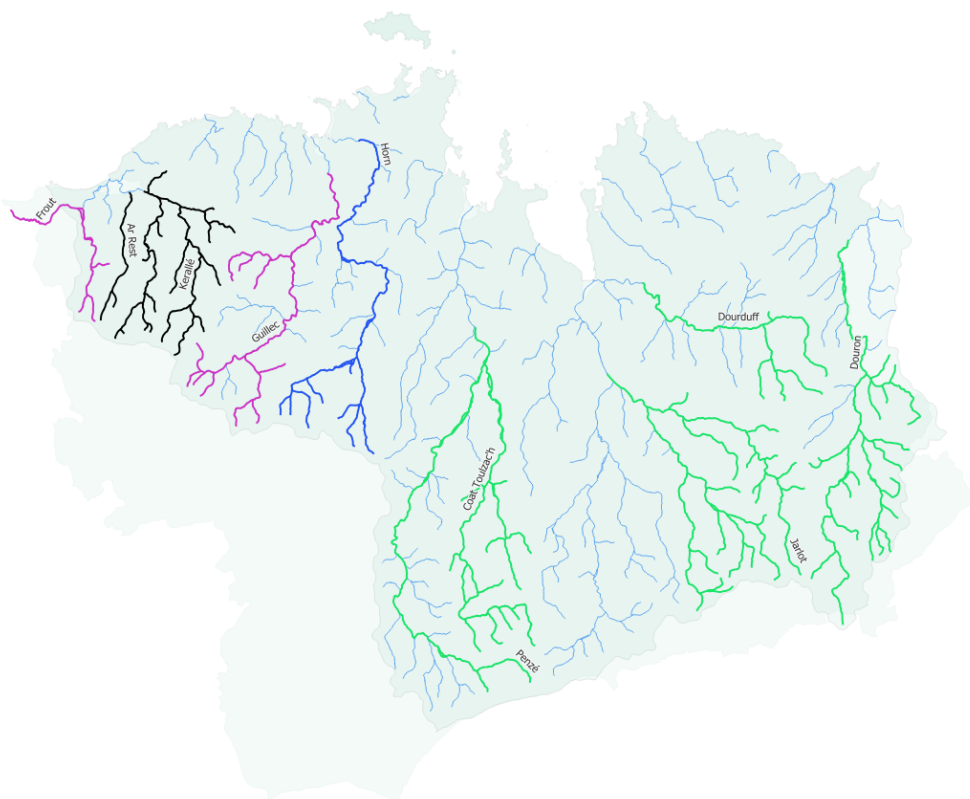


Suivi Phytosanitaires année hydrologique 2023-2024

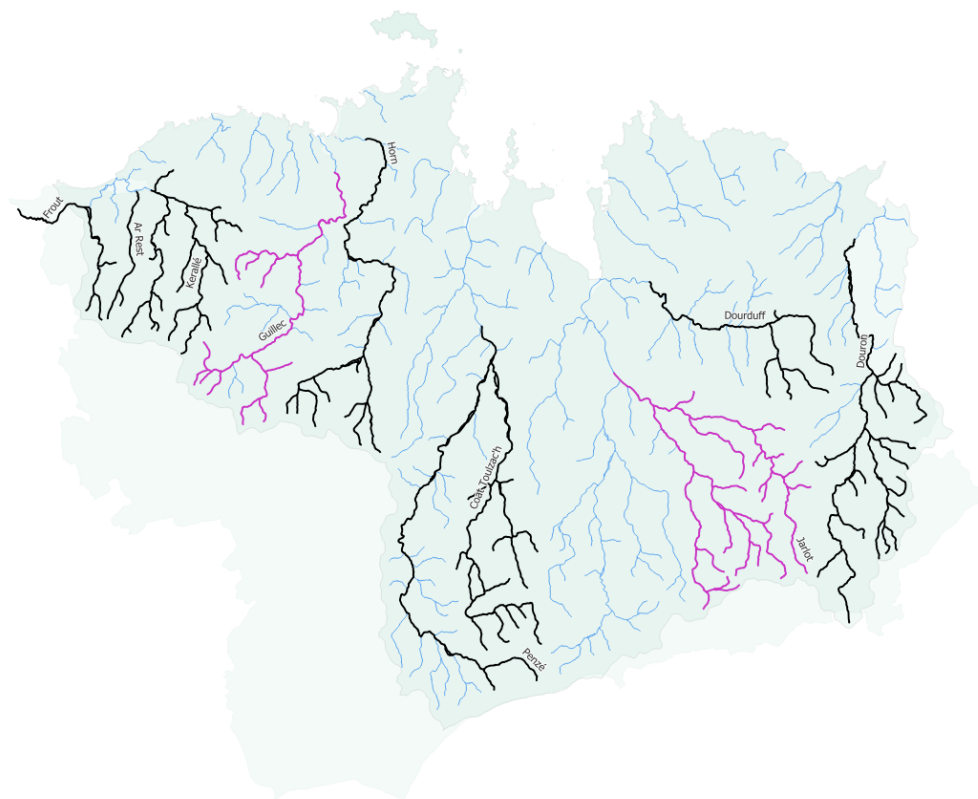


Les comparaisons entre
cours d'eau doivent être faites
avec **prudence** car les **protocoles**
varient selon les **cours d'eau**
et les **opérateurs** en charge
des prélèvements.

% de prélèvements réalisés pour lesquels le cumul
des molécules phytosanitaires dépasse 0,5 µg/l



Molécules « pertinentes »



Molécules « pertinentes »
et « non pertinentes »

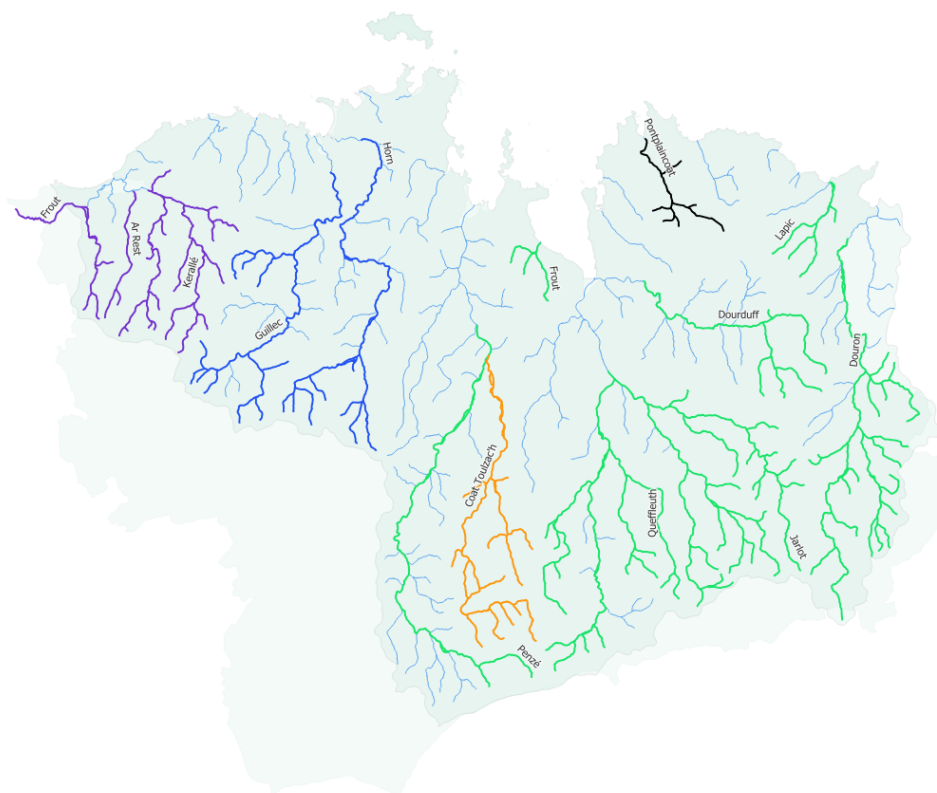
Disposition n°1:
Harmoniser et renforcer le suivi de la qualité des
eaux superficielles et souterraines

Suivi Phytosanitaires année hydrologique 2024-2025

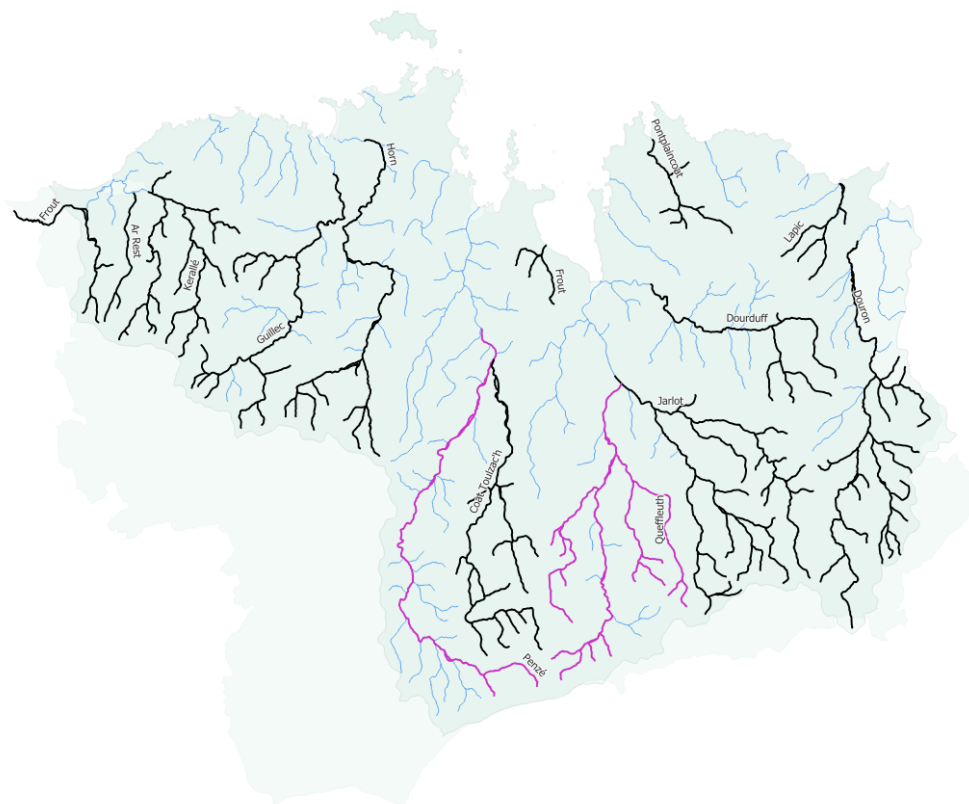
% de prélèvements réalisés pour lesquels le cumul
des molécules phytosanitaires dépasse 0,5 µg/l



Les comparaisons entre
cours d'eau doivent être faites
avec prudence car les protocoles
varient selon les cours d'eau
et les opérateurs en charge
des prélèvements.



Molécules « pertinentes »



Molécules « pertinentes »
et « non pertinentes »

Disposition n°1:
Harmoniser et renforcer le suivi de la qualité des
eaux superficielles et souterraines





Suivi Phytosanitaires

Présentées sous forme de tableau, et incluant les concentrations par molécule, les données sont les suivantes :

2023-2024	SMH					An Dour				
	Froust	Ar Rest	Kérallé	Guillec	Horn	Douron à Coat ar Ponthou	Dourduff à Trevien Coz	Jarlot à Lannidy	Coatoulzach à Taulé	Penzé à St Thegonnec
Molécules pertinentes										
% prélèvements cumul > 0.5 µg/l	80%	100%	100%	53%	32%	0%	0%	0%	0%	0%
couleur carte										
% prélèvements > 0.1 µg/l	100%	100%	100%	59%	89%	0%	12%	0%	11%	11%
Concentration cumulée maximale par prélèvement	2,38	2,15	1,31	1,265	1,209	0.035	0.4	0.15	0.2	0.16
Molécules pertinentes + non pertinentes										
% prélèvements cumul > 0.5 µg/l	100%	100%	100%	71%	100%	90%	88%	75%	100%	89%
Couleur carte										
% prélèvements > 0.1 µg/l	100%	100%	100%	71%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Concentration cumulée maximale par prélèvement	3,86	3,21	4,6	4,035	3,581	0.93	1.07	0.98	1.17	0.88

2024-2025	SMH					An Dour									
	Froust	Ar Rest	Kérallé	Guillec	Horn	Douron à Coat ar Ponthou	Pontplain coat	Dourduff à Trevien Coz	Jarlot à Lannidy	Queffleuth au trois chenes	Froust à Carantec	Pontelour à Guimaëc	Lapic à Locquirec	Coatoulzach à Taulé	Penzé à St Thegonnec
Molécules pertinentes															
% prélèvements cumul > 0.5 µg/l	60%	60%	80%	45%	32%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	8%	0%
couleur carte															
% prélèvements > 0.1 µg/l	80%	80%	100%	91%	84%	8%	100%	0%	8%	0%	0%	0%	50%	8%	0%
Concentration cumulée maximale par prélèvement	2,825	39,45	7,85	5,245	2,976	0.04	3.05 (AMPA)	0.16	0.15	0.16	0.35	0.15	0.4	1.52 (glyphosate)	0.17
Molécules pertinentes + non pertinentes															
% prélèvements cumul > 0.5 µg/l	100%	100%	100%	100%	100%	84%	100%	100%	84%	50%	100%	100%	100%	100%	77%
couleur carte															
% prélèvements > 0.1 µg/l	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Concentration cumulée maximale par prélèvement	4,335	40,555	10,145	6,685	6,113	2.09	3.05	0.86	1.25	1.05	0.85	1.01	1.19	1.94	1.1

+ de 80% des prélèvements sont > 0,5 µg/L pour le cumul de molécules (y compris non pertinentes) détectées
Entre 50 et 80 % des prélèvements sont > 0,5 µg/L pour le cumul de molécules (y compris non pertinentes)
Entre 10 et 50 % des prélèvements sont > 0,5 µg/L pour le cumul de molécules (y compris non pertinentes)
Entre 2 et 10 % des prélèvements sont > 0,5 µg/L pour le cumul de molécules (y compris non pertinentes)
Entre 0 et 2 % des prélèvements sont > 0,5 µg/L pour le cumul de molécules (y compris non pertinentes)
Aucun prélèvement n'est > 0,5 µg/L pour le cumul de molécules (y compris non pertinentes) détectées

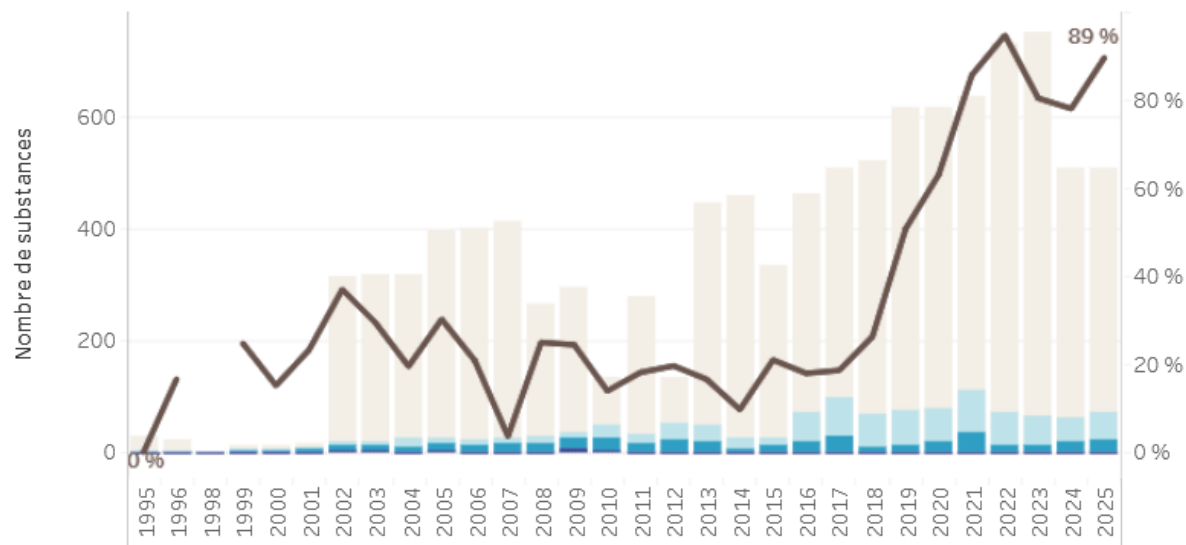


Suivi Phytosanitaires

- Aucun dépassement
- Au moins une substance quantifiée
- Au moins une substance > 0,1 µg/l
- Au moins une substance > 2 µg/l

Source: OEB, 2026

Évolution du nombre de substances recherchées et dépassant le seuil de 0,1 µg/l ou 2 µg/l et taux de dépassement des seuils 0.5 µg/l par prélèvement



14 %
des substances recherchées sont
quantifiées
sur 509 substances recherchées en 2025

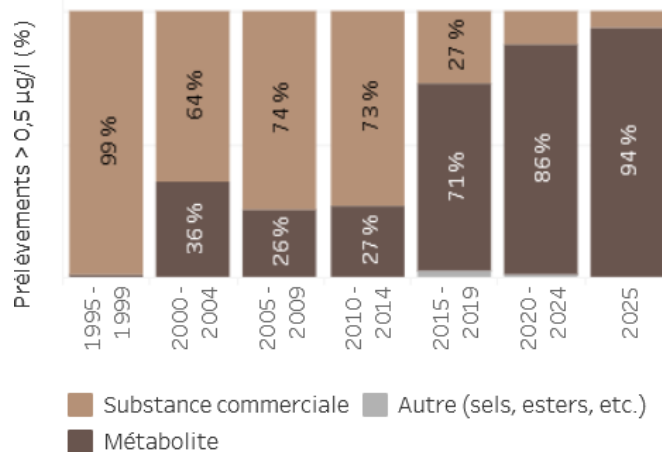


5 %
des substances dépassent le seuil
de 0,1 µg/l
sur 71 substances quantifiées en 2025

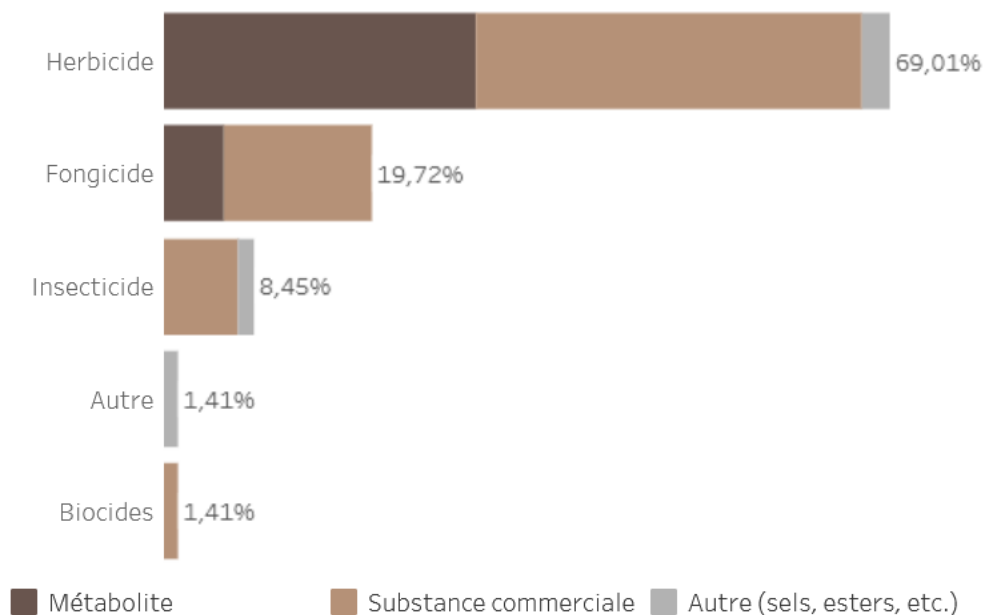


89 %
des prélèvements dépassent le
seuil de 0,5 µg/l
de concentration cumulée en pesticides sur
208 prélèvements réalisés en 2025

Répartition des substances mères et métabolites
dans les dépassements
en % des substances dépassant le seuil de 0,1 µg/l, par
décennie



2025 - Répartition des substances quantifiées par activité pesticide



Disposition n°1:
Harmoniser et renforcer le suivi de la qualité des
eaux superficielles et souterraines



Suivi Nitrates

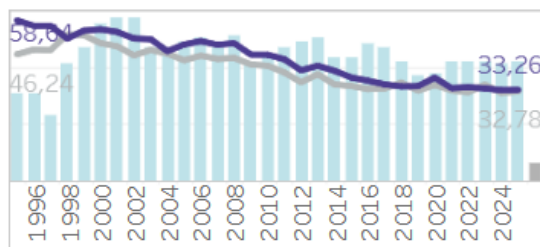
Disposition n°1:
Harmoniser et renforcer le suivi de la qualité des
eaux superficielles et souterraines

33,15 mg/l

Percentile 90 (Q90) moyen en 2024

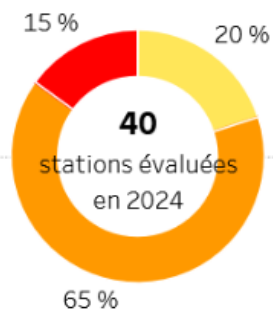
Concentration Maximale	66,00 mg/l
Concentration Moyenne	26,56 mg/l
Concentration Minimale	7,30 mg/l

Evolution du **Q90 moyen** et **nombre de stations** considérées



85%

des stations évaluées présentent un Q90 inférieur à 50,0 mg/l (critère de bon état DCE)



2024 - SAGE LÉON-TRÉGOR

Nitrates : Qualité des stations de suivi des eaux de surface en 2024



Nombre de stations par classe de qualité SEQ-Eau

Bon état (critère DCE)	Qualité moyenne (10 - 25 mg/l) : 8
	Qualité médiocre (25 - 50 mg/l) : 26
État moins que bon	Mauvaise qualité (50+ mg/l) : 6
	Q90 non évalué : 1

Source: OEB, 2026 : [Nitrates dans les cours d'eau bretons : analyse de l'évolution annuelle depuis 1995](#)

2025 - SAGE LÉON-TRÉGOR

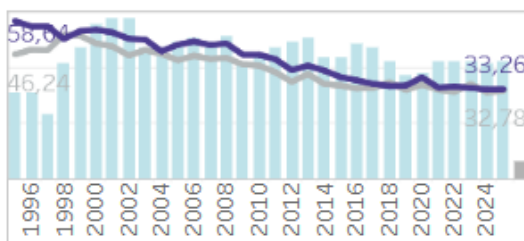
Nitrates : Qualité des stations de suivi des eaux de surface en 2025

33,26 mg/l

Percentile 90 (Q90) moyen en 2025

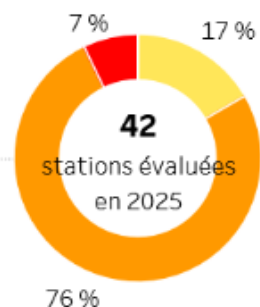
Concentration Maximale	75,00 mg/l
Concentration Moyenne	28,35 mg/l
Concentration Minimale	2,20 mg/l

Evolution du **Q90 moyen** et **nombre de stations** considérées



93%

des stations évaluées présentent un Q90 inférieur à 50,0 mg/l (critère de bon état DCE)



Nombre de stations par classe de qualité SEQ-Eau

Bon état (critère DCE) ● Qualité moyenne (10 - 25 mg/l) : 7

● Qualité médiocre (25 - 50 mg/l) : 32

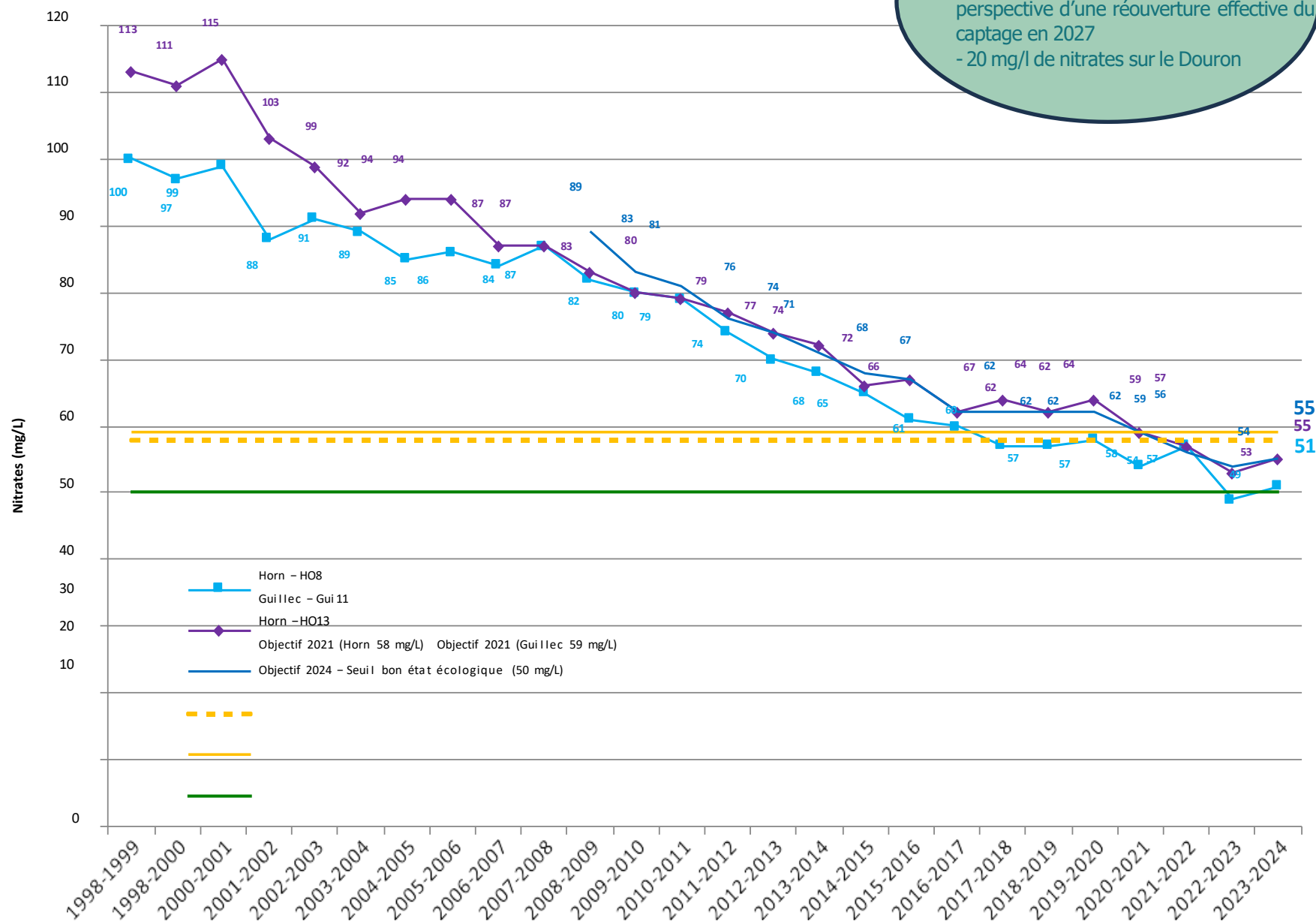
État moins que bon ● Mauvaise qualité (50+ mg/l) : 3

Disposition n°1:
Harmoniser et renforcer le suivi de la qualité des
eaux superficielles et souterraines



Suivi Nitrates

Disposition n°1:
Harmoniser et renforcer le suivi de la qualité des
eaux superficielles et souterraines



2024 - SAGE LÉON-TRÉGOR

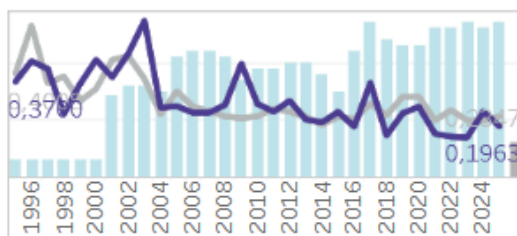
Phosphore total : Qualité des stations de suivi des eaux de surface en 2024

0,25 mg/l

Percentile 90 (Q90) moyen en 2024

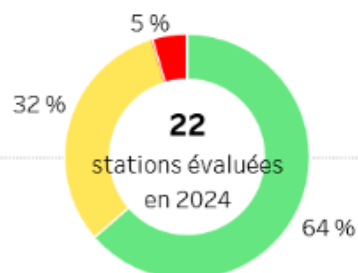
Concentration Maximale	1,27 mg/l
Concentration Moyenne	0,12 mg/l
Concentration Minimale	0,02 mg/l

Evolution du **Q90 moyen** et **nombre de stations** considérées



64%

des stations évaluées présentent un Q90 inférieur à 0,2 mg/l (critère de bon état DCE)



Nombre de stations par classe de qualité SEQ-Eau

Bon état (critère DCE) ● Bonne qualité (0.05 - 0.2 mg/l) : 14

État moins que bon ● Qualité moyenne (0.2 - 0.5 mg/l) : 7

● Mauvaise qualité (1+ mg/l) : 1

● Q90 non évalué : 4

Disposition n°1:
Harmoniser et renforcer le suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines



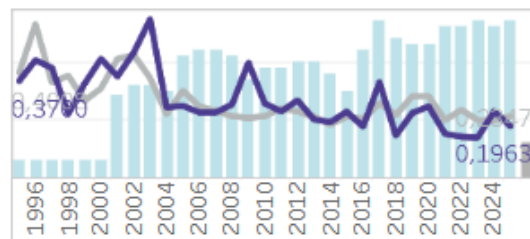
Suivi Phosphore total

0,20 mg/l

Percentile 90 (Q90) moyen en 2025

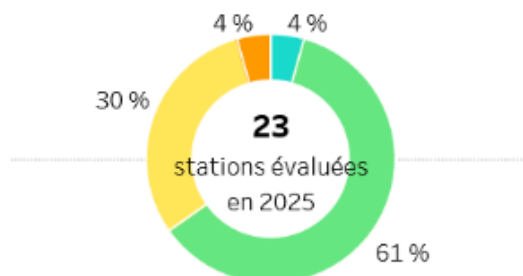
Concentration Maximale	0,76 mg/l
Concentration Moyenne	0,12 mg/l
Concentration Minimale	0,02 mg/l

Evolution du **Q90 moyen** et **nombre de stations** considérées



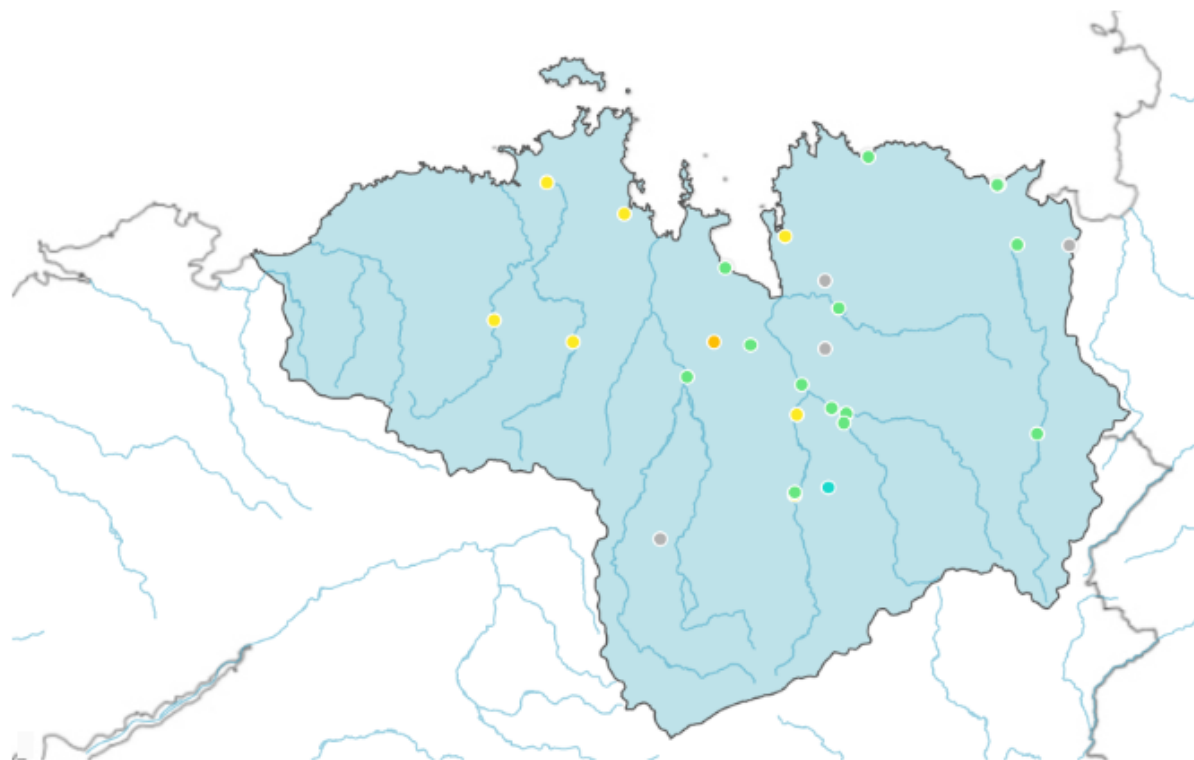
65%

des stations évaluées présentent un Q90 inférieur à 0,2 mg/l (critère de bon état DCE)



2025 - SAGE LÉON-TRÉGOR

Phosphore total : Qualité des stations de suivi des eaux de surface en 2025



Nombre de stations par classe de qualité SEQ-Eau

Bon état (critère DCE)	● Très bonne qualité (0 - 0.05 mg/l) : 1
	● Bonne qualité (0.05 - 0.2 mg/l) : 14
État moins que bon	● Qualité moyenne (0.2 - 0.5 mg/l) : 7
	● Qualité médiocre (0.5 - 1,0 mg/l) : 1
	● Q90 non évalué : 4

Source: OEB, 2026: [Matières phosphorées dans les cours d'eau bretons](#)

ZOOM sur... Les actions menées en 2024-2025

SUIVIS : Le suivi de la qualité de l'eau représente une grande part du travail des équipes de techniciens sur le territoire. C'est une tâche régulière, énergivore et coûteuse. Des liens étroits et constants sont assurés entre le SAGE et la Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature (MISEN), qui fixe les actions prioritaires en vue du bon état des masses d'eau.

Ces suivis permettent de constater les évolutions de la qualité des masses d'eau selon les différents paramètres mais aussi d'évaluer l'efficacité des actions et mesures mises en place.

ETUDES : Lorsque les prélèvements révèlent des résultats qui interrogent, des études spécifiques peuvent être menées, parfois directement par le SAGE. Plusieurs études ont ainsi été menées en 2024-2025:

- **Sur les pesticides et micropolluants**: Une étude nommée « **ECO'EST** » a été menée sur la qualité des eaux estuariennes à partir de l'étude du flet, poisson considéré en Europe comme une espèce sentinelle d'intérêt majeur. L'étude, coportée par le SAGE Léon-Trégor avec le CEDRE, les laboratoires LEMAR et LETG et l'UBO a été finalisée en septembre 2024.
- **Sur le phosphore** : L'étude sur le suivi des **pressions phosphorées sur le bassin-versant du Queffleuth** en collaboration avec **An Dour** et le prestataire **LABOCEA** s'est achevée en 2024.
- **Sur les micropolluants**: Une étude sur la **stratégie de l'offre de carénage**, avec le prestataire **ARTELIA** s'est achevée fin 2025.
- **Sur les pollutions microbiologiques et micropolluants**: L'étude « **Profil de Vulnérabilité des Eaux Littorales** », dont il sera question plus loin, est actuellement menée par An Dour et le SAGE.

→ Toutes les études finalisées sont disponibles sur le site internet du Pays de Morlaix: www.paysdemorlaix.com

Suivi réalisé sur le
Queffleuth avec
LABOCEA dans le
cadre de l'étude sur
les pressions
phosphorées



Conclusions, recommandations & Perspectives

Disposition n°1:
Harmoniser et renforcer le suivi de la qualité des
eaux superficielles et souterraines

Les taux de nitrates ont considérablement dans les cours d'eau mais atteignent un seuil depuis quelques années. Le phénomène des algues vertes est toujours très présent et même dans de nouvelles zones jusque là moins impactées, comme la Baie de Morlaix.

La réouverture de la prise d'eau de l'Horn, fermée au titre du paramètre nitrates, est toujours un objectif prioritaire. Le débit de ce cours d'eau soulagerait le territoire.

L'état écologique des cours d'eau n'a pas évolué depuis 2019, d'après le nouvel état des lieux de la DCE publié en 2025 (42% des cours d'eau en bon état). En revanche, leur état chimique est passé de 39% en bon état en 2019 à 58%.

Le suivi de la qualité des eaux brutes superficielles et souterraines est harmonisé à l'échelle du territoire du SAGE

Le PSE légumes est coporté par An Dour et le SMH localement jusqu'en 2027. Des PSE « Eau potable » sont en construction sur les périmètres de protection de captages.

POUR ALLER PLUS LOIN...

- **La Directive Cadre sur l'Eau:** <https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/good-quality-water-in-europe-eu-water-directive.html>
- **Etat des masses d'eau souterraines et superficielles:**
 - L'observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB): <https://bretagne-environnement.fr/>
- **Algues vertes:**
 - Un site de la Préfecture de Bretagne dédié aux Algues Vertes: <https://www.algues-vertes.com>
 - Le site de l'ARS: <https://www.bretagne.ars.sante.fr/les-algues-vertes>
 - Le site du CEVA: <https://www.ceva-algues.com/document/etude-et-suivi-des-marees-d-algues-vertes-en-bretagne/>

Ce qui a été défini en 2021

Disposition n°21: Mieux connaître et gérer les rejets issus des serres

MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE	Syndicats de BV, chambre d'agriculture, GAB 29 et 22, coopératives, négoce, structure porteuse du SAGE	CALENDRIER Engagée dans un délai d'un an	PRIORITE 2
INDICATEURS DE MOYENS	- Suivis de qualité de l'eau amont aval, - Echanges sur les résultats du suivi qualité avec les professionnels, - Opérations de gestion des rejets (bassins de récupération, purges, etc.).	MOYENS HUMAINS	Préparation, animation et restitution des réunions et rencontres / communication / tableau de bord (0,15 ETP/an)
INDICATEURS DE RESULTATS	Amélioration de la qualité de l'eau	STRATÉGIE D'INTERVENTION	- Avoir des réunions avec les différents acteurs, - Formaliser les besoins, attendus, et possibilités, - Transmettre un questionnaire aux serristes non rattachés à une OP
ROLE DU SAGE	- Objectif : approcher les organisations de producteur conjointement avec Morlaix Communauté, le Syndicat de l'Horn et la Chambre d'Agriculture. - Continuer d'échanger avec les SAGE voisins pour un partage de retours d'expériences et d'outils. - Préparer et animer des rencontres avec les Organisations de Producteurs		
CIBLE 2022	- Rencontre des 3 organisations de producteurs (OP) majeures du territoire pour mieux connaître les pratiques et besoins des professionnels (objectif visé : comprendre les besoins de chacun et travailler ensemble à une amélioration des performances environnementales) - Communication sur l'appel à projet " économie d'eau et gestion des rejets " de l'Agence de l'Eau,		



Ce qui a été défini en 2021

CONSTAT	
- La localisation des serres et des cours d'eau récepteurs est en cours sur les deux territoires. - Enjeu acquisition de connaissance important pour le SAGE et les opérateurs locaux	
BASSIN VERSANT	MORLAIX COMMUNAUTE - 2022 : identifier les pratiques des serristes. Depuis l'intégration du territoire de la Penzé au sein de Morlaix Communauté, le territoire est très concerné par ce phénomène de rejets issus des serres, notamment sur la partie Penzé aval. - Objectifs 2022: 1) continuer le travail entrepris fin 2021 en identifiant les serres, leur localisation et les cours d'eau qui reçoivent les rejets (travail cartographique + terrain) 2) Approcher les organisations de producteurs en évoquant l'appel à projet économie d'eau et gestion des rejets en production sous serres (attente de la validation de l'appel à projet en commission de l'Agence de l'Eau en mars 2022), en se basant sur 2 exploitants ressources situés sur St-Pol-de-Léon. - Objectifs 2023 et 2024 :connaître les pratiques des serristes et les conseiller dans la gestion de leurs rejets.
	SYNDICAT MIXTE DE L'HORN - 2022 : identifier les pratiques des serristes. - Objectifs 2022: 1) continuer le travail entrepris fin 2021 en identifiant les serres, leur localisation et les cours d'eau qui reçoivent les rejets (travail cartographique sous SIG + terrain) 2) Approcher les organisations de producteurs en évoquant l'appel à projet économie d'eau et gestion des rejets en production sous serres (attente de la validation de l'appel à projet en commission de l'Agence de l'Eau en mars 2022), en se basant sur 2 exploitants ressources situés sur St-Pol-de Léon - Mise en oeuvre de cette action conditionnées à l'aboutissement des négociations sur le PLAV jusqu'en février/mars 2022 - Objectifs 2023 et 2024: connaître les pratiques des serristes et les conseiller dans la gestion de leurs rejets.

La disposition n°21 se décompose en deux grandes actions qui correspondent à deux temps:

1. Mieux connaître les rejets issus des serres
2. Gérer les rejets issus des serres

L'agriculture hors sol sous serre, demeure relativement récente sur le territoire du SAGE Léon-Trégor et la réglementation pour ce type d'exploitations se construit encore. Pourtant, les rejets issus des serres représentent des sources de pollutions potentielles pouvant atteindre des teneurs en nutriments considérables.

Tant que le cadre réglementaire n'est pas complètement clarifié, il appartient au SAGE de faire remonter les réalités du terrain, les besoins et les contraintes de cette nouvelle agriculture aux services de l'Etat en charge de légiférer et de construire des programmes de soutien financier. Il s'est donc positionné comme coordonnateur sur le terrain.

Pour ce faire, il s'appuie sur An Dour et le Syndicat Mixte de l'Horn en collaboration avec la chambre d'agriculture et la station expérimentale du Caté (qui teste de nouveaux types d'agricultures sous serre, moins polluantes).

Notons que dans le cadre du « Plan Algues Vertes » Horn-Guillec, la Zone Soumise à Contraintes Environnementales mise en place contient une disposition sur les serres hors sol avec un objectif zéro rejet « direct » au milieu.



Serre à la station expérimentale du Caté (St-Pol-de-Léon)

*Article 9 de l'arrêté **préfectoral ZSCE Horn Guillec de septembre 2022:**

« les exploitations de productions végétales hors sol [...]. Il est demandé que l'ensemble des sites de production situés dans la baie algues vertes mettent en place avant la fin de la phase volontaire définie à l'article 4 **une solution de stockage et de valorisation de ces effluents garantissant une absence totale de rejet dans le milieu naturel** »

Il est également demandé :

- L'élimination des déchets non fermentescibles via des filières agréées
- De disposer d'une plateforme étanche avec récupération des jus pour stocker feuillages et autres déchets fermentescibles ou toutes autres solutions techniques remplissant ces objectifs. Déchets ensuite épandus dans le respect de l'équilibre de la fertilisation ou éliminés via des filières organisées à cet effet.

NB: Il n'y a pas d'article spécifique sur la ZSCE Douron/Lieu-de-Grève



ZOOM sur...

Les principaux indicateurs

Sur le territoire du SAGE, il a été décidé de suivre les paramètres suivants en amont et en aval des serres :

- **conductivité,**
- **ammonium,**
- **nitrates,**
- **orthophosphates**
- **phosphore total**
- **phytosanitaires** sur le territoire de Morlaix Communauté en 2024

Indicateurs du Tableau de Bord

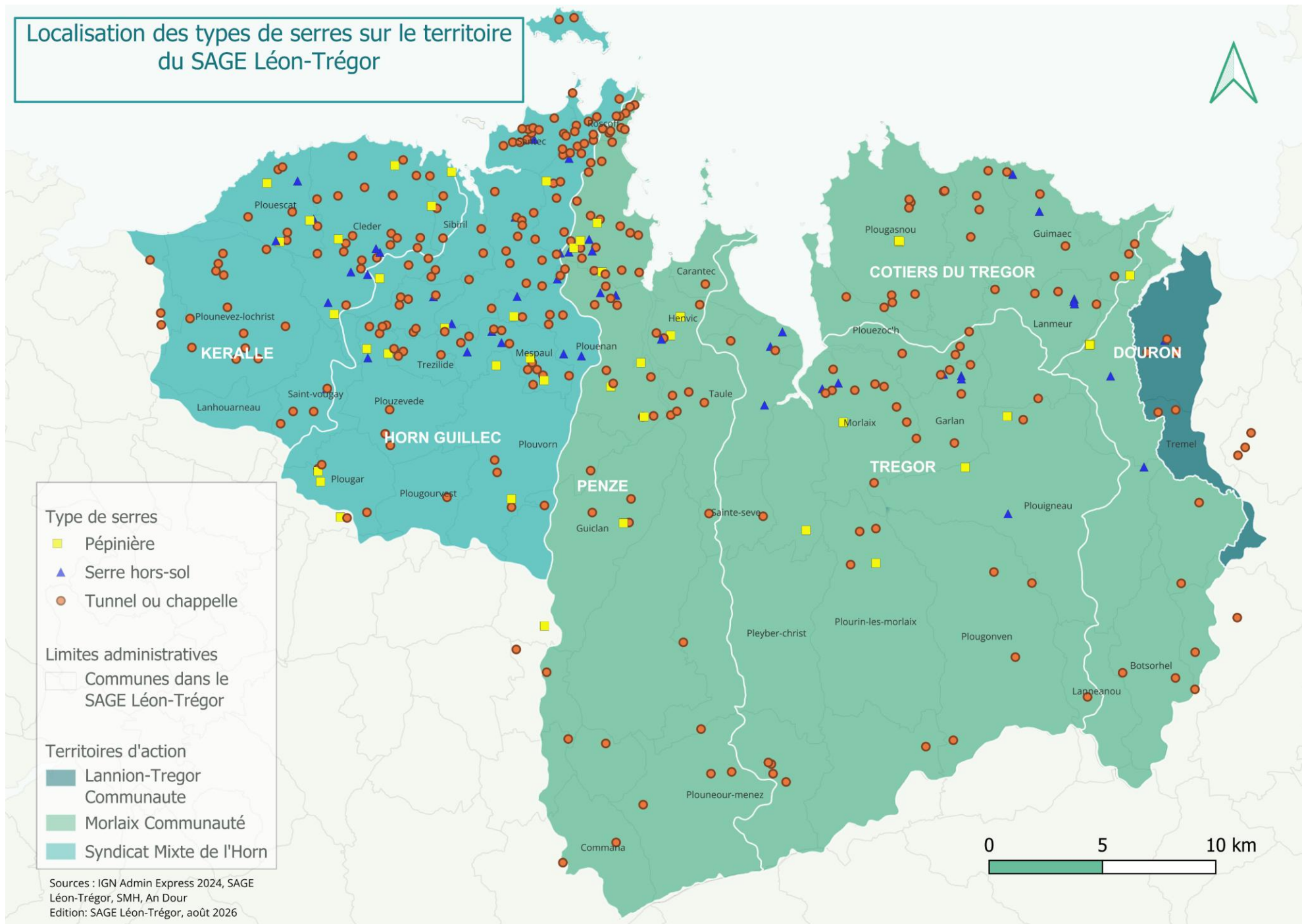
1. Nombre et surface de serres totales
2. Un suivi amont/aval a été mis en place sur 4 sites (2 sites Amont/Aval par opérateur) et surface correspondante
3. Nombre de campagnes de prélèvement réalisées
4. Nombre d'échanges avec les Organisations de Producteurs réalisés

La surface totale occupée par des serres sur le territoire du SAGE Léon-Trégor est estimée à **436 ha** (+116 ha depuis 2023)

Pépinières	Tunnel ou chapelle	Serres Hors Sol	TOTAL
143 ha	163 ha	129 ha	436 ha



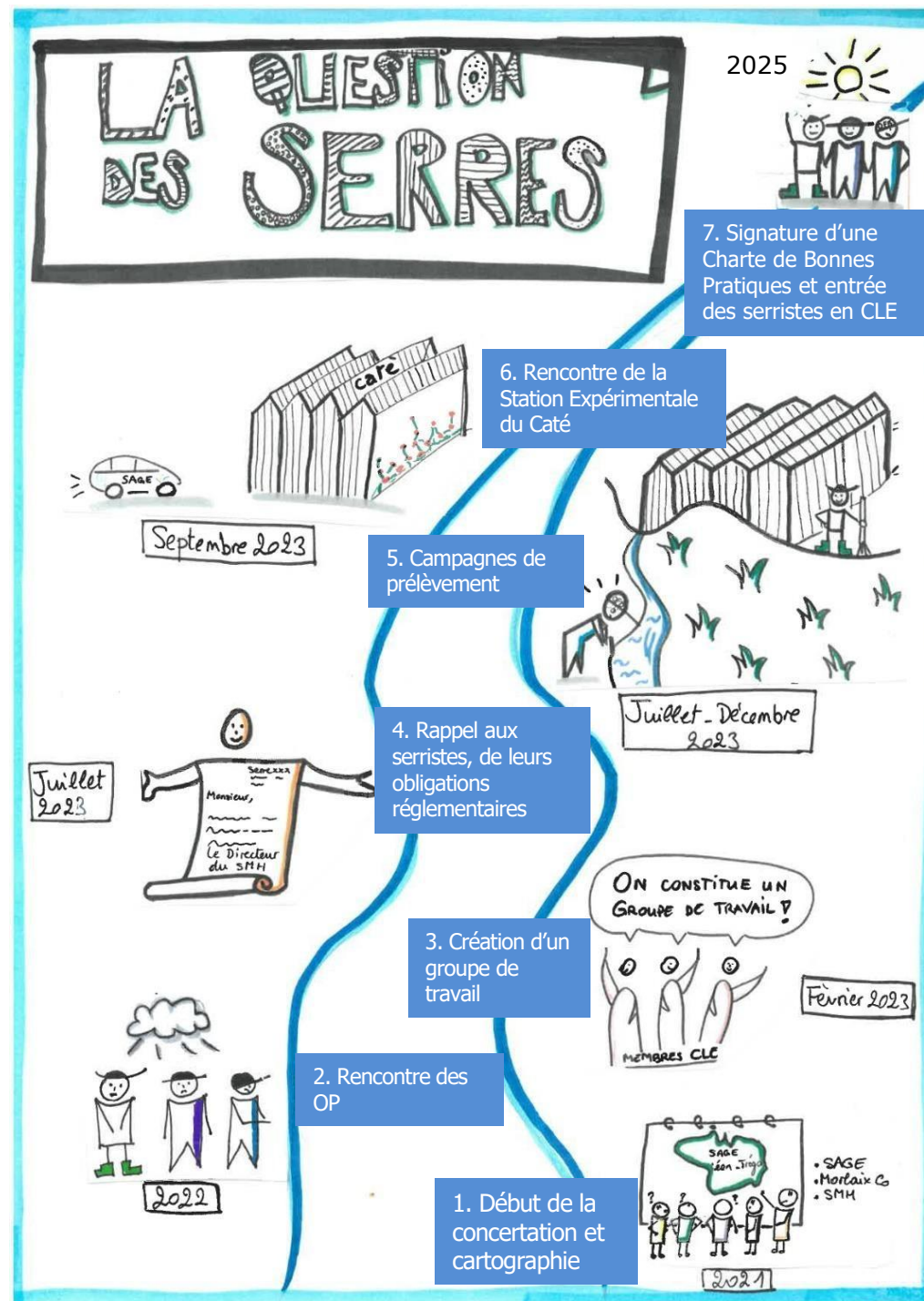
Localisation des types de serres sur le territoire du SAGE Léon-Trégor



RETOUR sur... Les actions menées depuis 2021

Des suivis physico-chimiques sont réalisés sur l'ensemble du territoire en amont et en aval des serres par An Dour et le Syndicat Mixte de l'Horn.

Le travail engagé depuis 2021 a abouti à la signature d'une « Charte de bonnes pratiques » avec SICA et SAVEOL (ci-dessous avec le président de la SICA le 13 octobre 2025) et à l'intégration des serristes en CLE (Monsieur Mickaël Moal représentant de Breizh Irrigation en CLE du SAGE Léon-Trégor depuis mai 2025).





Conclusions, recommandations & Perspectives

Le Syndicat Mixte de l'Horn, en collaboration avec le SAGE, envisage d'intensifier les suivis des serres:

Dès 2026 :

- Mieux cibler les potentiels sources de pollutions: déterminer les limites des zones contributives aux abords des serres
- Suivre de nouveaux points de prélèvements sur ces secteurs
- Renforcer le suivi existant: passage de 1 campagne à 2 par mois
- nouvelle serre suivie (3 serres au total sur bassin-versants Horn et Guillec)
- Réviser les paramètres suivis en ajoutant le potassium, marqueur caractéristique de la production de tomate

Pour 2027 et 2028 :

Travail sur le déploiement du suivi sur d'autres territoires: secteur Cléder (source Guillec et Kerallé et ru Kervaliou). En prestation pour les prélèvements et l'interprétation des données (environ 30 ha de serres regroupées).

A partir de la Charte signée avec SICA et SAVEOL, il est prévu :

- prélèvements et analyses eaux purges avant épandage
- Analyses du reliquat d'azote via le dispositif ETAP'N des parcelles d'accueil (avant/après)
- Appui à la recherche de solutions d'épandage pour les producteurs
- Présentation des résultats qualités de l'eau aux abords des serres suivies auprès des producteurs concernés
 - Conseil sur les effluents (période d'épandage, parcelle d'accueil, types de culture à favoriser...etc) avec un conseiller dédié sur ce sujet.

Même si la Chambre d'Agriculture était déjà présente en CLE, la profession de serristes y est désormais représentée (depuis 2025) par l'intermédiaire d'un représentant du syndicat « Breizh Irrigation »

Le groupe de travail sur les serres, constitué au sein de la CLE, s'est regroupé une fois

Ce qui a été défini en 2021

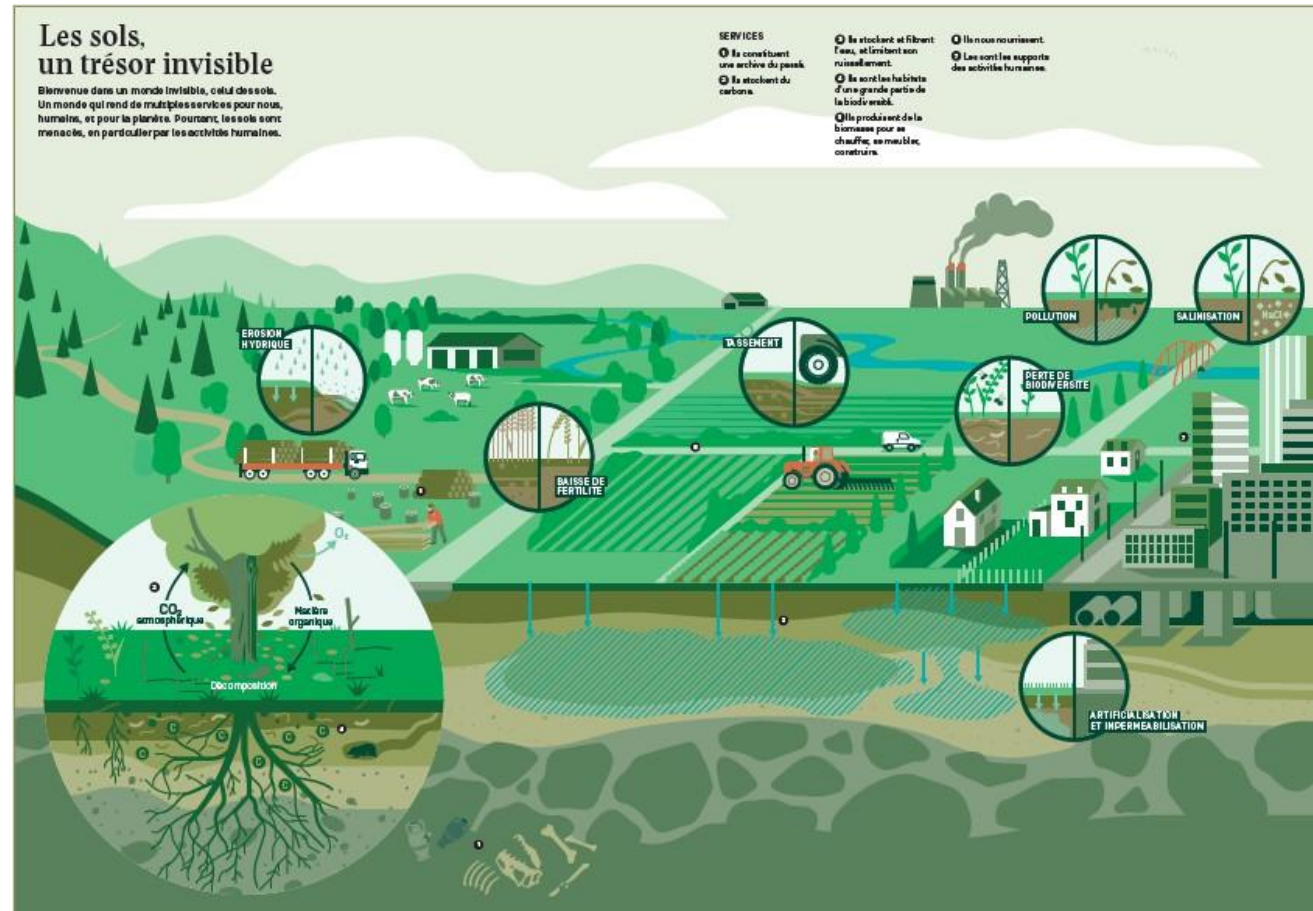
Disposition n°22: Identifier les zones d'érosion

CALENDRIER		Engagée dans un délai de 2 ans	MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE	Syndicat du BV, communes ou leur groupements, structure porteuse du SAGE
MOYENS HUMAINS		Préparation, animation et restitution des réunion et tableau de bord (0.1 ETP)		
STRATÉGIE D'INTERVENTION		Disposer d'une méthode d'identification commune à l'échelle du SAGE	INDICATEURS DE MOYENS	PRIORITE 1
CONSTAT		- Réalisé à l'échelle des bassins-versants, - En 2018, l'ex-SMT a constitué une base de données des parcelles fortement impactées par l'érosion, - Campagne LIDAR (topographie très haute résolution) sur les bassins versants du Queffleuth et du Jarlot-Tromorgant dans le cadre du PAPI.	ROLE DU SAGE	Installer un Comité Technique Morlaix Communauté – Syndicat de l'Horn – Lannion-Trégor Communauté – SAGE pour la mise en place d'une méthode d'identification (couplage DPR2 - têtes de BV ?) dans le but d'élaborer une cartographie des zones d'érosion à l'échelle du SAGE
CIBLE 2022		Initiation d'une méthodologie commune entre bassins-versants		
BASSIN VERSANT	MORLAIX COMMUNAUTÉ	- Etudes sur les bassins versants du Lapiç et du Pontplaincoat : DPR2 prévus sur certaines exploitations ainsi qu'une cartographie des exploitations légumières (Morlaix Communauté, Chambre d'Agriculture, CAPINOV), - Poursuite de la stratégie Breizh Bocage (talus antiérosifs) sur l'ensemble du territoire mais priorité donnée sur les bassins-versants du Lapiç et du Pontplaincoat et sur celui du Douron.		
	SYNDICAT MIXTE DE L'HORN	- Poursuite de la stratégie Breizh Bocage (talus antiérosifs) sur l'Horn-Guillec et Kerallé, - Identification parcellaire par DPR2 sous le ruisseau de Plouénan dans le cadre du PSE "légumes". Ce DPR2 permettra d'identifier les zones d'érosion, - Diagnostic des zones sensibles à l'échelle du bassin versant Horn Amont en 2022 après la phase de négociations.		

L'érosion d'un sol est la perte de ce dernier par l'entraînement de sa partie la plus superficielle vers un autre lieu. Selon la FAO, c'est la **première menace qui pèse sur les sols**. En Europe, elle provoque une **perte de productivité agricole** évaluée à 1,25 milliard d'euros/an.

L'érosion est **un enjeu majeur sur le territoire du SAGE Léon-Trégor**, qui se traduit par le colmatage des cours d'eau. Pourtant, si le caractère irremplaçable et non renouvelable des sols est communément admis, ces derniers sont encore méconnus et trop peu pris en compte dans la gestion des territoires.

La CLE souhaite donc identifier les zones d'érosion en vue de mettre en place des actions incitant activement l'ensemble des agriculteurs à adopter des pratiques favorables à la conservation des sols.



Source: INRAE



Indicateur du Tableau de Bord:

1. Réalisation d'une étude sur les zones d'érosion
2. Surface (en ha) prospectée LASCAR et DPR2



DESCRIPTION

Identification des zones d'érosion hydrique sur le territoire du SAGE Léon-Trégor

L'INRAE a publié une carte en 2020 identifiant les zones de menace pour les sols au niveau régional (<https://geosass.fr/solsdebretagne/#>).

Dans le cadre de ce travail, l'INRAE formule la préconisation suivante: « Pour mettre en place les actions de lutte, ces données doivent être complétées par des diagnostics locaux, qui doivent également tenir compte de l'organisation des paysages : réseau bocager et parcellaire. »

Disposition n°22:
Identifier les zones d'érosion

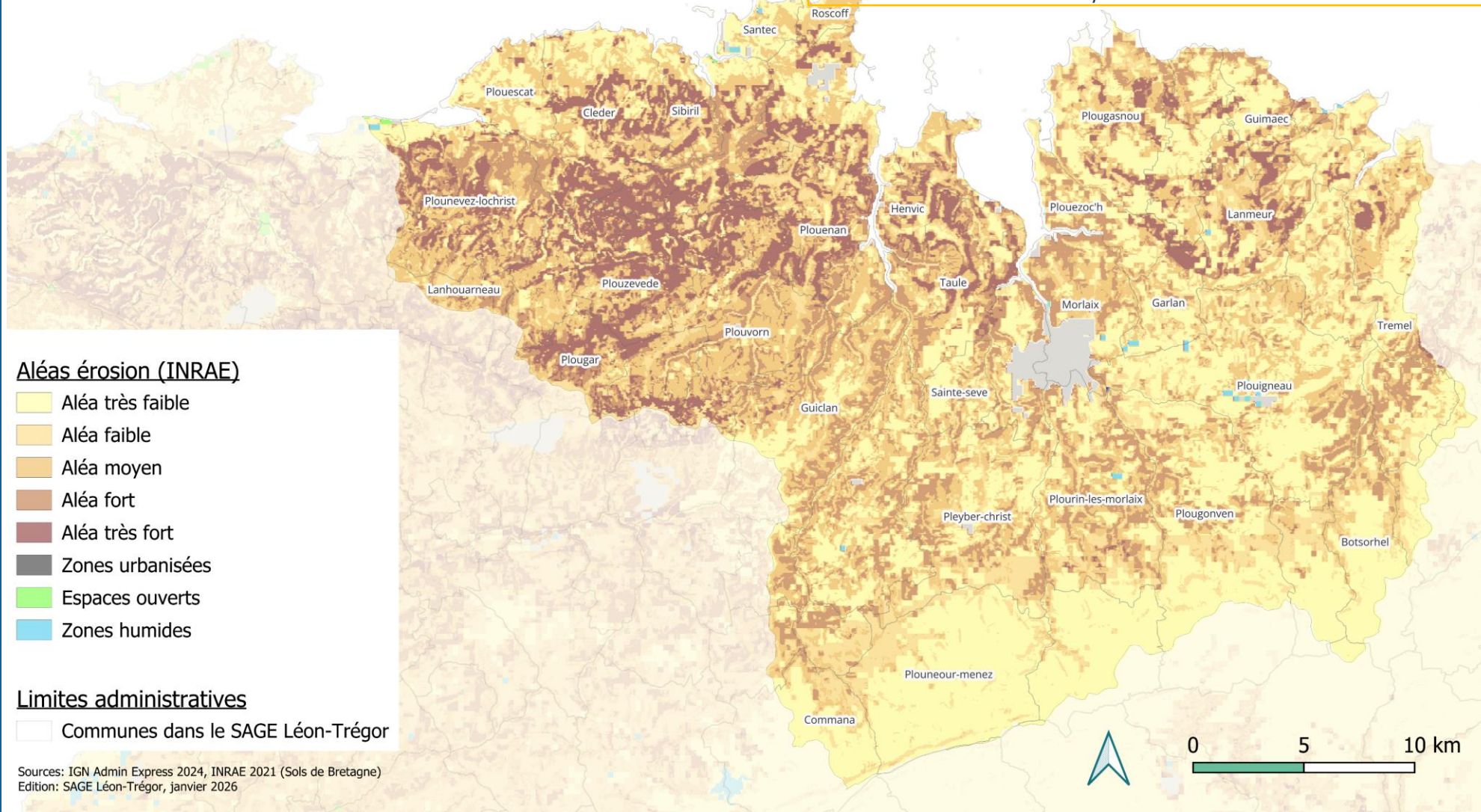
Aléas érosion (INRAE)

- Aléa très faible
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort
- Zones urbanisées
- Espaces ouverts
- Zones humides

Limites administratives

- Communes dans le SAGE Léon-Trégor

Sources: IGN Admin Express 2024, INRAE 2021 (Sols de Bretagne)
Edition: SAGE Léon-Trégor, janvier 2026



ZOOM sur... Les actions menées en 2024-2025



Deux principaux outils sont mobilisés
pour réaliser des diagnostics
opérationnels: **DPR2 et LASCAR**

DPR2

Le Diagnostic de Parcelle à Risques (DPR) a été développé en Bretagne initialement pour évaluer le risque de transfert de pesticides vers les cours d'eau en proposant des modes de gestion appropriés pour les limiter et en raisonnant les pratiques sur les parcelles en cultures et leurs abords.

Avec le projet DPR2 « multi polluants », l'objectif est de compléter le diagnostic DPR en élargissant la recherche vers d'autres pollutions: phosphore, pollutions microbiologiques...

Le dispositif est techniquement porté par la **Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne** en collaboration avec des scientifiques de différents horizons (agronomes, hydrologues, géochimistes...) et le **CRODIP** (Comité interprofessionnel Diagnostics, Inspections et formations phytosanitaires).

Sur le Territoire de Morlaix Communauté, An Dour a réalisé les DPR2 suivants:

- Ruisseau de Carantec (Froust) : 23 diagnostics sur les 25 exploitations concernées, (729 ha de SAU sur 848 ha)
- 1 DPR2 phytosanitaire dans le cadre du PSE légumes sur 39 ha
- 1 DPR2 bactériologique dans le cadre de la Zone à Enjeux Sanitaires (ZAES) sur 39,7 ha

Côté Syndicat Mixte de l'Horn, les DPR2 existants depuis 2021 ont été actualisés et élargis:

- 1 DPR2 collectif représentant 516 ha diagnostiqués
- 24 DPR2 sur 1730 ha

LASCAR

LASCAR (Landscape StruCture And Runoff) est un **modèle spatialisé d'aide à la décision** pour une gestion intégrée et raisonnée des petits bassins versants agricoles sujets à des **processus chroniques de ruissellement érosif et de transferts de matières vers les cours d'eau**.

C'est un outil d'analyse, qui aide à mieux appréhender les fonctionnalités des haies sur le ruissellement et l'érosion.

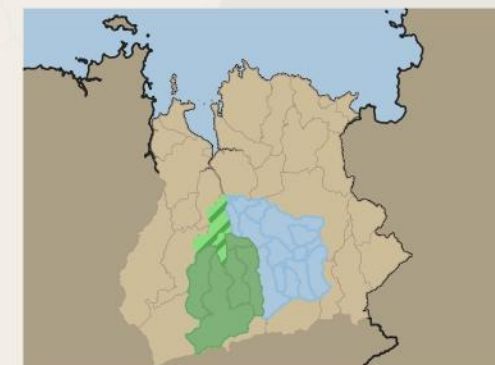
Sur le territoire de Morlaix Communauté, l'outil a été déployé en 2022 et 90 km² ont, depuis, été diagnostiqués (80 km² sur le Queffleuth et 10 km² sur le Jarlot (surfaces boisées et artificialisées comprises)

Le Syndicat Mixte de l'Horn n'a pas eu recours à cet outil.

Disposition n°22:
Identifier les zones d'érosion

Avancement des études du ruissellement de l'eau en amont du centre-ville de Morlaix via le modèle "LASCAR"

Avril 2025



- Réseau hydrographique
- Territoire de Morlaix Communauté / An Dour
- Bassin versant du Jarlot
 - Diagnostic + traitements réalisés
 - Non diagnostiqué
- Bassin versant du Queffleuth
 - Diagnostic + traitements réalisés
 - Diagnostic réalisé
 - Traitements en cours

	Diagnostiqué	Non diagnostiqué
Queffleuth	76,5 km ² / 81 %	18,5 km ² / 19 %
Jarlot	10km ² / 11 %	80km ² / 89 %
Total Bassin versant	86,5 km ² / 43 %	98,8 km ² / 57 %

Sources : BD TOPO, BD Carthage, Orthophoto, IGN.
Réalisation : Direction technique d'An Dour, Avril 2025.



Conclusions, recommandations & Perspectives

LASCAR est un outil prometteur mais qui est encore en cours d'expérimentation. An Dour devrait poursuivre le travail réalisé jusqu'en 2023 par Morlaix Communauté avec l'accompagnement de l'université de Caen à partir de 2026.

Sur la microbiologie, le DPR2 débutera courant 2026 sur le territoire de Morlaix Communauté (par An Dour). Une méthode sera préalablement expérimentée par la CRAB.

Les diagnostics réalisés localement, grâce à LASCAR et au DPR2, révèlent que le territoire du SAGE Léon-Trégor est pentu et que les sols dégradés n'infiltreront plus l'eau correctement. L'un des enjeux forts identifiés est le **ruissellement** : il s'agit donc de proposer des **actions en vue de freiner le chemin de l'eau** *. Après avoir partagé ces constats avec les exploitants et identifié les zones à risque, les techniciens préconisent certaines pratiques culturales et actions comme la création et la plantation de talus ou l'adoption de couverts précoces (voir disposition suivante, n°23).

* En hydrologie, le **ruissellement** est l'écoulement des eaux à la surface du sol. Il s'oppose à l'**infiltration**.



Disposition n°22:
Identifier les zones d'érosion

Disposition n°23:

Lutter contre l'érosion des sols

Ce qui a été défini en 2021

MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE		Syndicat du BV, chambre d'agriculture, GAB 29 et 22, coopératives, négoce
CALENDRIER	Engagée dès publication du SAGE	PRIORITE 1
MOYENS HUMAINS		Préparation, animation et restitution des réunion et tableau de bord (0.1 ETP)
INDICATEURS DE MOYENS		Nombre et nature des opérations menées pour la lutte contre l'érosion (restauration bocage, plantations, adaptation des cultures, ...)
ROLE DU SAGE		- Faire remonter les données des opérateurs locaux et les retranscrire dans un tableau de bord, - Horn amont : accompagner la démarche de couplage de la méthodologie DPR2 et têtes de bassin-versant pour identifier les zones d'érosion (embauche d'un ETP prévue en 2022 au Syndicat de l'Horn), et la présenter en CLE, - Morlaix Communauté : Communiquer sur la parcelle vitrine et la présenter en CLE. - Communiquer sur le PSE « légumes » en CLE, dans les bulletins communaux et dans la presse.

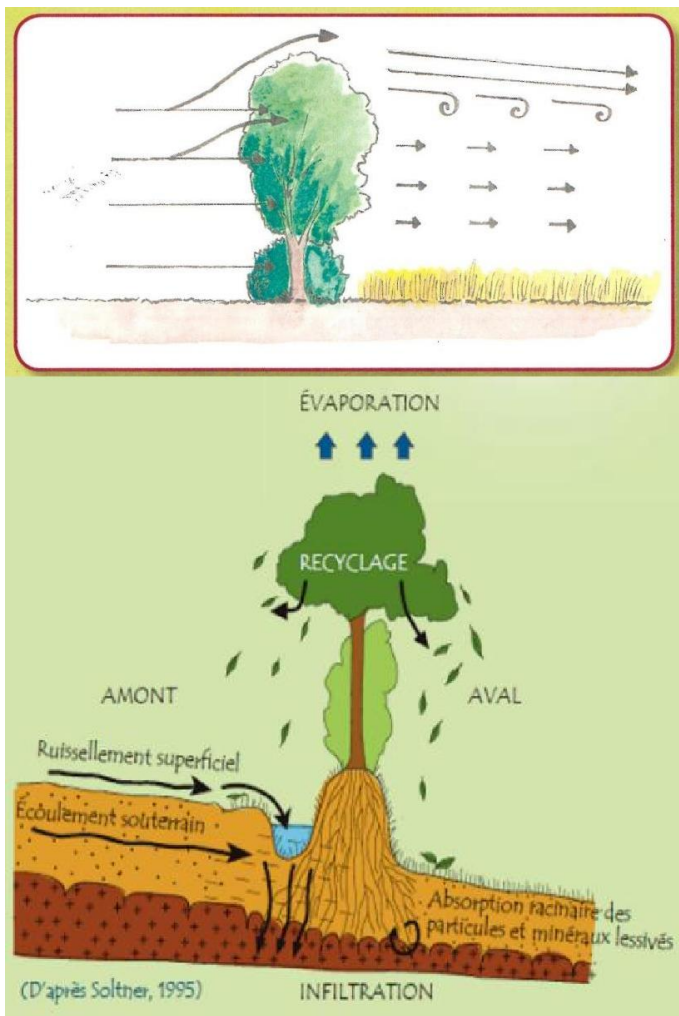


Ce qui a été défini en 2021

CIBLE 2022		CONSTAT
		Réalisé à l'échelle des bassins-versants
STRATÉGIE D'INTERVENTION		- Poursuivre la stratégie bocagère (axer sur les talus antiérosifs), - Déployer le PSE « légumes »
BASSIN VERSANT	MORLAIX COMMUNAUTÉ	- Déploiement du PSE "légumes", - Déploiement de l'outil efface trace agricole, - Volonté de mettre en avant une parcelle vitrine pour limiter l'érosion avec la présence d'une bande de miscanthus et d'une bande enherbée et avec différentes modalités de travail du sol (en lien avec la Chambre d'Agriculture), - Semis précoces
	SYNDICAT MIXTE DE L'HORN	- Déploiement du PSE "légumes", - Demande écrite formulée à la Chambre Régionale d'Agriculture pour la mise en oeuvre de cahier des charges intégrant la problématique érosion concernant les cultures de salade (ex: mâche: sens de mise en culture / surface à cultiver / rôle du bocage, ...), - Semis précoces, - Poursuite du groupe herbe (PATURSENS/ CRAB), - Poursuite de la stratégie bocagère (talus antiérosifs / aménagements antiérosifs)



DESCRIPTION



Indicateurs du Tableau de Bord:

1. Nombre de mètres linéaires de talus ayant un effet antiérosif
2. Surface (en ha) engagée en PSE légume sur le volet lutte antiérosive intra parcellaire

Pour lutter contre **le ruissellement qui crée l'érosion**, rien de mieux qu'une haie, un talus, ou encore mieux: une haie sur talus!

- Un talus limite le ruissellement de l'eau et favorise son infiltration
- Une haie réduit la vitesse du vent de 30 à 50% sur une distance de 15 fois sa hauteur
- Une haie absorbe en profondeur et épure la nappe

A partir des diagnostics et cartes réalisés (*voir Disposition n°22*), des propositions d'actions concrètes doivent être faites en vue d'améliorer les pratiques.

Le Bocage est un élément paysager composé de réseau de haies, dites haies bocagères, et de talus dans une mosaïque de parcelles agricoles (cultures, prairies) et de petits boisements.

Il a de multiples avantages et fonctions: il rend le cadre de vie agréable, permet de lutter contre l'érosion, protège la ressource en eau, maintient la biodiversité, la fraîcheur et stocke le carbone.

Pour l'agriculture, il permet en outre, de protéger le bétail mais aussi les cultures des intempéries. Il fait également office de réservoir d'auxiliaires de cultures et offre des ressources économiques significatives.



Efface-trac&e © Tema
Agriculture Territoires

L'utilisation d'un « **efface trace** » après semis, plantation et buttage permet de décompacter la surface des interrangs grâce à des dents bineuses et de **limiter ainsi l'érosion d'au moins 80 %**.

Il s'agit d'une méthode simple, peu coûteuse et très efficace.

An Dour et le Syndicat Mixte de l'Horn ont recours à plusieurs programmes et leviers en vue de la création de talus ayant un rôle antiérosif:

PAPI: Le Programme d'Actions de Préventions contre les Inondations dit « PAPI », est un dispositif contribuant au renforcement de la prévention des risques d'inondation sur les territoires. Le maintien ou le renforcement d'un maillage bocager dense contribue à réduire le risque d'inondation en freinant les écoulements.

Sur le territoire de Morlaix Communauté, le PAPI est également en charge du projet de réouverture de rivière en centre ville de Morlaix.

PLAV: Le Programme de Lutte contre la prolifération des Algues Vertes dit « PLAV » permet de mener des actions de création de talus qui limitent le ruissellement de l'azote.

Huit baies ont été classées « algues vertes » en Bretagne, et bénéficient, à ce titre, d'aides de l'Etat. Parmi elles, deux se trouvent sur le territoire du SAGE Léon-Trégor: **la Baie du Douron**, gérée par Morlaix Communauté et **la Baie Horn-Guillec**, gérée par le Syndicat Mixte de l'Horn ([voir Disposition 31](#))



La création de talus ayant un rôle antiérosif

Breizh Bocage

Le programme Breizh bocage consiste à créer et reconstituer le maillage bocager dans le cadre d'opérations collectives, dans le but de réduire les transferts de polluants vers les rivières. Cela concourt à l'amélioration de la qualité des eaux de surface, à la lutte contre l'érosion des sols, et à limiter les inondations et préserver la biodiversité et les paysages.

Les travaux d'aménagements bocagers sont principalement des créations de talus et des plantations de haies, mais aussi la régénération naturelle de haies et d'autres travaux annexes (déplacement d'entrées de champs mal situées ...).

L'intérêt pour les agriculteurs est de maintenir la terre agricole sur les parcelles en limitant le phénomène d'érosion des sols, protéger les cultures et le bétail en créant un brise-vent et produire du bois-énergie.

Ce programme subventionné est ouvert à tous les agriculteurs et propriétaires foncier du territoire.





ZOOM sur... Les actions menées en 2024-2025

La création de talus ayant un rôle antiérosif

Nature des aménagements		
	An Dour	Syndicat Mixte de l'Horn
Haie sur talus	3 772	370
Talus nu	5 303	17 343
TOTAL	9075	17713

Au total, l'ensemble des programmes a permis la création
d'environ 27 km de talus et haies sur talus ayant un rôle antiérosif



Dispositif Paiement pour Services Environnementaux

Le PSE est un dispositif qui consiste à rémunérer les exploitants agricoles pour leurs **bonnes pratiques environnementales**, c'est-à-dire des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir les écosystèmes dont la société tire des bénéfices (préservation de la qualité de l'eau, stockage de carbone, protection de paysage et de la biodiversité...). Ce dispositif est décliné sur plusieurs volets (azote, légumes, eau potable...)

Dans le cadre du « **PSE légumes** », les exploitants sont rémunérés pour réduire l'usage des phytosanitaires mais aussi pour **lutter contre l'érosion des sols sur les cultures légumières de plein champ**.



« **O herbicide** »
→ supprimer les herbicides sur cultures légumières



« **Efface Trace** »
→ mettre en place des techniques de luttés anti-érosives



« **Réduction Risque de Transfert** »
→ aménager les parcellaires pour réduire l'érosion et limiter la dérive des produits phyto-sanitaires.

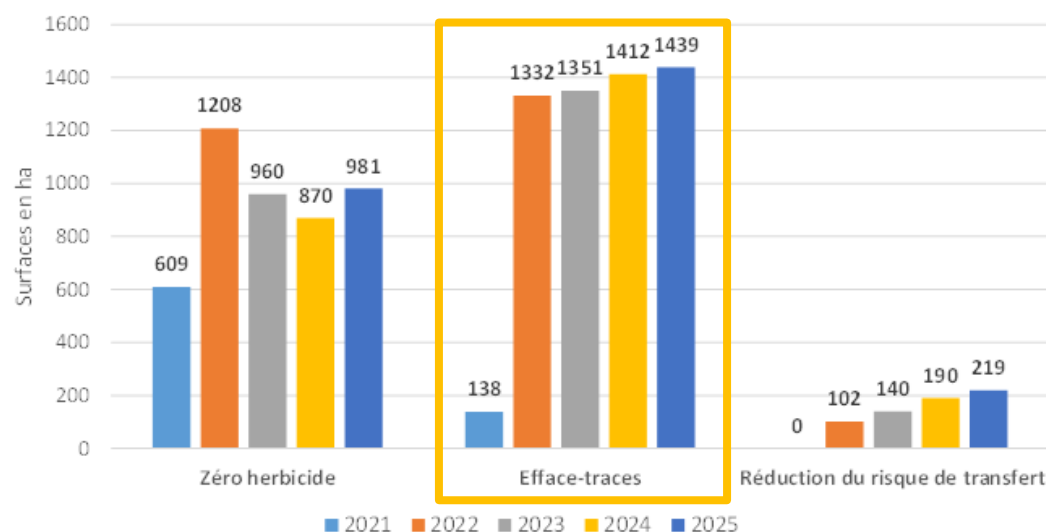


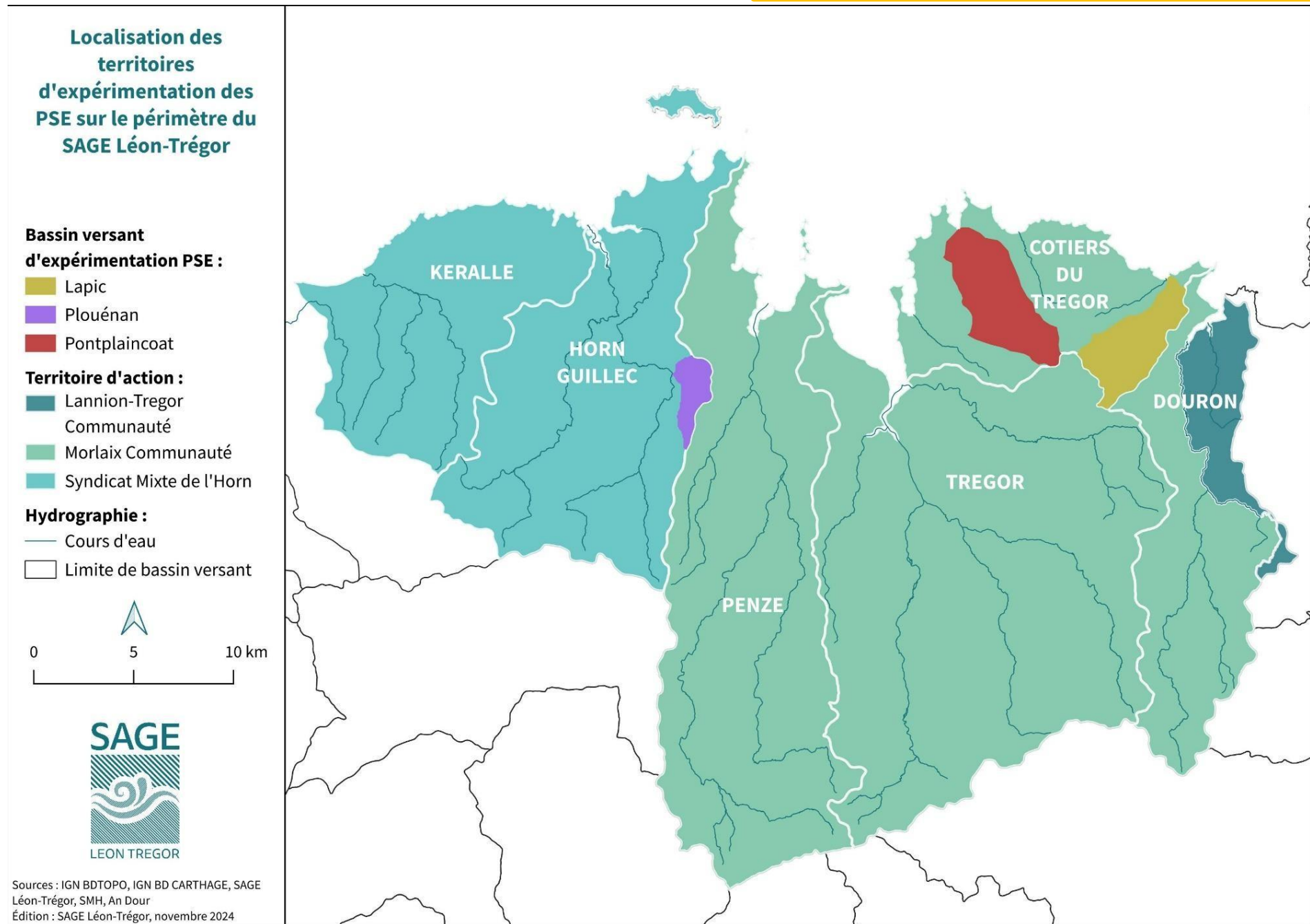
Les Efface-traces

Bassins versants du ruisseau de Plouénan, du Lapic et du Pontplaincoat:

- 46 exploitations engagées pour une SAU de 3 508 ha
- Rémunération prévue sur 5 ans: 1 697 906 € (soit en moyenne 33 292 €/exploitation / plafond fixé à 60 000€/exploitations)
- 928 954 € versés aux agriculteurs depuis le début du dispositif • Soit une moyenne de 20 195 € par exploitation

Bilan pluriannuel par indicateur





Conclusions, recommandations & Perspectives

Le PSE légume étant financé jusqu'à 2027, des « PSE eau potable » sont en construction sur les territoires sur les aires d'alimentation de captage du Jarlot (côté An Dour/Morlaix Communauté sur un enjeu phytosanitaires) et de l'Horn Amont et de Plounevez-Lochrist (côté Syndicat Mixte de l'Horn sur des enjeux phytosanitaires et nitrates).

La Lettre d'Info du SAGE de janvier 2023 consacre un article aux PSE. Elle est consultable sur le site internet du Pays de Morlaix, onglet « Eau ».

Sur le BV du Laptic, le contexte de la mise en place de la Zone à Enjeux Sanitaire incite fortement à la création de talus et concoure donc par la même occasion à l'atteinte des résultats du PSE Légume.

Travail sur les pratiques en pomme de terre, dont la culture est très érosive pour le sol :

- Définition d'actions en partenariat avec les bassins-versants voisins
- Enquête sur les pratiques en partenariat avec les acteurs de la filière pomme de terre

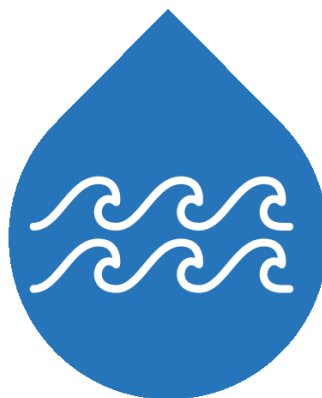


© An Dour

POUR ALLER PLUS LOIN:

- Le bocage: <https://www.andour.bzh/mairie/titre-par-default/les-bocages/haies-et-talus>
- Le Bocage en image: https://youtu.be/vWMOltmY_us
- Limiter l'érosion en simplifiant le travail du sol: <https://youtu.be/g6u4-9fRBK8?si=4q3Mm9SSLgERTrZo>
- Produire sans laisser de traces: <https://www.paysan-breton.fr/2021/10/produire-sans-laisser-de-traces/>
- Erosion et efface trace: <https://www.letelegramme.fr/finistere/guimaec-29620/les-agriculteurs-sengagent-pour-limiter-lerosion-3863009.php>
- Programme de Lutte contre les inondations: <https://outil2amenagement.cerema.fr/outils/programme-dactions-prevention-des-inondations-papi>
- Agir contre les Algues Vertes: <https://www.algues-vertes.com/>

PRESERVER LE LITTORAL



Disposition n°29

Mettre en place une stratégie de l'offre de carénage

Ce qui a été défini en 2021

MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE Communes et leurs groupements, structure porteuse du SAGE, gestionnaires de ports	CALENDRIER Délai de trois ans
	PRIORITE 2
	INDICATEURS DE MOYENS Stratégie en place
STRATÉGIE D'INTERVENTION - Constituer une gouvernance forte autour de la thématique du carénage - Réunir les différents acteurs, - Rencontrer les SAGE concernés, - Formaliser les besoins, attendus, et les possibilités. - Réaliser un état des lieux des ports et mouillages équipés.	MOYENS HUMAINS - Suivi et animation de l'étude sur l'état des lieux - Appui à la commune de Plouezoc'h : rencontre avec les gestionnaires de ports et associations de plaisanciers + communication (0,35 ETP/an sur la durée de l'étude)



Ce qui a été défini en 2021

ROLE DU SAGE

- Lancer et suivre l'étude « stratégie globale ou spécifique de l'offre de carénage », en étroite relation avec les maîtres d'ouvrages compétents et en installant une gouvernance forte et facilement identifiable, autour de la thématique,
- Poursuivre l'accompagnement de la commune de Plouezoc'h

CONSTAT

- Rédaction d'une note de cadrage en cours (Formalisation des besoins et attendus, constitution d'une gouvernance),
- Accompagnement de la commune de Plouezoc'h dans sa démarche d'installation d'une aire de carénage : visites d'aires sur les territoires voisins, reprise du cahier des charges, organisation d'une gouvernance autour du projet.

BASSIN VERSANT

MORLAIX
COMMUNAUTÉ

Service non concerné

SYNDICAT MIXTE
DE L'HORN

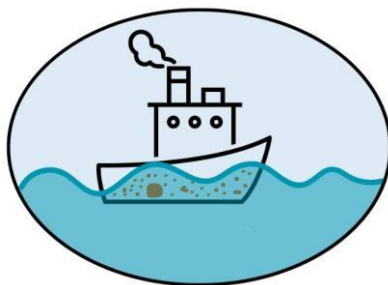
Service non concerné

CIBLE 2022

- Initiation de la rédaction d'un cahier des charges pour une étude portant sur l'état des lieux des équipements des ports, mouillages et chantiers navals, des usages et des besoins)
- Choix du lancement ou pas d'une stratégie globale ou spécifique de l'offre de carénage (selon les résultats de l'étude).

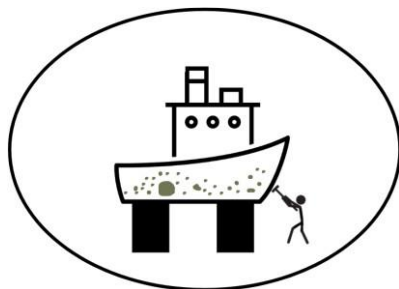
DESCRIPTION

Lorsqu'un bateau est mis à l'eau, sa coque est colonisée de manière spontanée par des organismes marins (bactéries, algues, coquillages, etc).



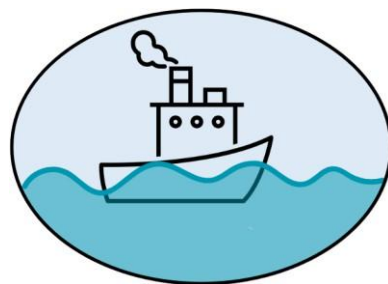
Ce processus de salissure est appelé « **fouling** ». Le bateau devient alors plus lourd, il consomme plus de carburant et est moins manœuvrable.

Pour remédier à cela, le bateau doit subir **un carénage** : il est nettoyé pour le remettre en état et lui redonner ses qualités nautiques.



Le carénage consiste aussi, la plupart du temps, à sortir le bateau de l'eau, gratter le fouling et appliquer une peinture dite « **antifouling** » qui peut contenir des produits de grande toxicité comme le **TBT** ou le **plomb**.

Puis, le bateau peut être remis à l'eau et naviguer à nouveau.



Pour le plaisancier, le processus de carénage consiste en un arbitrage sensible entre:

- Prendre soin de son bateau
- Prendre soin de l'environnement et de sa santé
- Composer avec les solutions techniques disponibles localement
- Ne pas payer trop cher



DESCRIPTION



20 000 tonnes de peintures antifouling sont utilisées chaque année en Europe dont **75 tonnes** dans le Finistère spécifiquement pour la plaisance.

90 % de ces substances se libèrent dans l'environnement, dépassant les seuils de toxicité pour les espèces aquatiques.

Environ 1 kg de déchets solides par m² est généré lors du carénage (copeaux de peinture, résidus).

1 g de biocides pollue jusqu'à **10 000 L** d'eau, nuisant aux écosystèmes marins.

Les peintures à base de cuivre et de zinc représentent **30 à 50 %** des émissions de métaux lourds dans certaines zones portuaires.

Source : Agence Européenne pour l'Environnement / EcoNav / Organisation Maritime Internationale / Finistère 360°

Rappel réglementaire :

Code de l'Environnement (L216-6) :

Jeter ou déverser des substances dans les eaux est puni de 2 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende.

Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (L2132-3) :

Les dépôts, extractions ou dégradations sur le domaine public maritime sont interdits.

Article 1 du règlement du SAGE Léon-Trégor (2019 - en vigueur depuis 2022) :

Le carénage des bateaux sur les grèves et les cales non équipées est interdit.

Code des Transports (L5335-2) :

Il est interdit de nuire à la propreté du port en y jetant des déchets ou matériaux.

Règlement Sanitaire Départemental (Article 90) :

Il est interdit de déverser en mer des matières usées, des résidus végétaux ou animaux, ou des substances toxiques, inflammables ou dangereuses.

Le règlement du SAGE Léon-Trégor définit deux « règles nécessaires à l'atteinte des objectifs du SAGE ». Parmi lesquelles se trouve une directement adressée à la pratique du carénage:

ARTICLE °1: INTERDIRE LE CARENAGE SUR LA GREVE ET LES CALES DE MISE A L'EAU NON EQUIPEES

« Le carénage des bateaux sur grève et sur les cales de mise à l'eau non équipées est interdit.

Cette interdiction entre en vigueur 3 ans après la publication du SAGE »

Cette règle est qualifiée nécessaire à l'atteinte de l'objectif n°2 « Préserver le littoral »

ZOOM sur... Les actions menées en 2024-2025

- L'étude technique et stratégique pour le déploiement de l'offre de carénage à l'échelle du SAGE Léon-Trégor menée par les Bureaux d'Etude ARTELIA et WIINCH a été finalisée et validée fin 2025. Afin de présenter le diagnostic de l'étude et recueillir les besoins et attentes, 3 ateliers de concertation ont été organisés avec les plaisanciers les 27 et 28 février: un à l'ouest du territoire, un pour la zone « Baie de Morlaix » et un troisième pour la zone est du territoire.
- Une étude technique a été réalisée en vue de l'aménagement d'une aire de carénage submersible à Plouezoc'h (Kernehelen). Néanmoins, les services de l'Etat ont donné un avis défavorable à la solution proposée, en raison des risques de contamination au milieu.
- Morlaix Communauté réalise, depuis septembre 2024, une expérimentation d'aire de carénage mobile sur le Port du Diben à Plougasnou.
- Un travail de **communication et médiation** grand public a été effectué en 2024 et 2025 en lien, notamment, avec l'étude **Profil de Vulnérabilité des Eaux Conchylicoles** (le volet "micropolluants" de cette étude fait le lien avec le carénage).



Large campagne d'affichage « Protéger les eaux du littoral, nous avons tous à y gagner ! » sous les abris-bus du territoire

Indicateur du Tableau de Bord: 1 stratégie de l'offre de carénage existe (étude)



Atelier de concertation pour le secteur « Baie de Morlaix » mené à Plouezoc'h le 27 février 2025



Apéro mouillage (ici, à Plouezoc'h en 2024), organisé conjointement avec l'association ULAMIR CPIE pour sensibiliser les plaisanciers aux éco-gestes en matière de plaisance



Conclusions, recommandations & Perspectives

L'étude technique et stratégique pour le déploiement de l'offre de carénage à l'échelle du SAGE Léon-Trégor est disponible (sur le site du Pays de Morlaix).

Une expérimentation d'aire de carénage mobile sur bâche est en cours au Diben (Plougasnou).

Les services de l'Etat travaillent sur un projet de « certification carénage » à l'échelle du Département. Le principe serait de conditionner l'accès au mouillage et aux emplacements dans les ports à la présentation d'une preuve de la réalisation du carénage dans une aire agréée.

Suite au refus de l'aire submersible par les services de l'Etat, la commune de Plouezoc'h pourrait étudier la faisabilité technique d'une aire de carénage à terre.



POUR ALLER PLUS LOIN...

- Etude technique et stratégique menée par le SAGE : <https://www.paysdemorlaix.com/wp-content/uploads/2026/07/4533394-Analyse-du-besoin-et-Strategie-de-carenage-VF.pdf>
- Préconisations techniques du CEREMA: <https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/125/activites-de-carenage-dans-les-ports-de-plaisance-zones-de-mouillages-et-chantiers-nautiques-privés-?lg=fr-FR>
- Schéma de carénage de OUESCO: <https://ouesco.fr/documentsofficiels/>
- Antifouling et environnement: où en sommes-nous? <https://www.labocea.fr/antifouling-et-environnement-ou-en-sommes-nous/>
- OFB: antifouling, des alternatives en développement: <https://professionnels.ofb.fr/fr/econaviguer-antifouling>



Ce qui a été défini en 2021

Disposition n°30

Réaliser un profil de vulnérabilité des zones conchylicoles, de pêche à pied professionnelle et de loisirs

CIBLE 2022	Réalisation du Profil de Vulnérabilité des zones Conchylicoles (PVC) estuaire Baie de Morlaix	PRIORITE	1
MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE	Communes ou leur groupement	CALENDRIER	Délai d'un an
MOYENS HUMAINS	Préparation, animation et restitution des réunions et rencontres / Communication / Ingénierie financière (0.1 ETP/an)		
INDICATEURS DE MOYENS	- Profils de Vulnérabilité des zones Conchylicoles (PVC) réalisés - Actions associées mises en œuvre		
ROLE DU SAGE	- Valider le programme d'actions associées dans le cadre du groupe de suivi (Etat, financeurs, collectivités, SAGE, Ifremer), - Recueillir des données auprès des partenaires locaux et institutionnels, - Impulser une dynamique pour que les profils soient menés sur l'ensemble de la Baie de Morlaix et notamment sur le territoire de Haut-Léon Communauté, - Etudier des possibilités de financement complémentaires pour mener ces études (ex : FEAMPA), - Présentation en CLE et validation.		



Ce qui a été défini en 2021

CONSTAT

- La réalisation des profils constitue une priorité pour la CLE,
- Etude en cours sur l'est de la Baie de Morlaix dès 2021 et extension du périmètre d'étude au cours de l'année 2022 (à examiner).

STRATÉGIE D'INTERVENTION

- Recueillir et analyser des données (typologie d'exploitation, effectifs animaux, etc.),
- Réunir les différents acteurs,
- Rédiger un programme d'action partagé.

BASSIN VERSANT

MORLAIX COMMUNAUTÉ

- Poursuivre et finaliser le profil de l'est de la Baie de Morlaix pour aboutir à un plan d'actions fin 2022 et en parallèle amorcer l'étude sur un second territoire avec le démarrage d'un suivi qualité de l'eau. Projet d'extension du territoire d'actions (soit à l'Ouest de la baie de Morlaix après concertation et validation avec Haut-Léon Communauté, soit à l'Est de Morlaix Communauté de St-Jean-du-Doigt à Locquirec) :
. Objectif : étudier toutes les sources de contamination potentielles et de faire le lien avec le suivi de qualité des eaux et coquillages pour aboutir à une hiérarchisation des sous bassin- versant (phase 1) et un plan d'actions (phase 2) (réalisation courant 2022),
- Démarrage des actions en 2023 pour la partie Est.

SYNDICAT MIXTE DE L'HORN

Service non concerné

DESCRIPTION

Les contaminations microbiologiques sont des pollutions liées à des rejets de **bactéries, virus et parasites d'origine fécale**.

Ces contaminations proviennent des animaux à sang chaud: Homme, animaux d'élevage, animaux domestiques, mammifères sauvages, oiseaux...et peuvent être transférées dans le milieu marin via les cours d'eau, les réseaux d'eaux pluviales ou d'assainissement. Le principal vecteur de contaminations microbiologiques est le réseau pluvial.

Ces micro-organismes sont très divers et certains d'entre eux sont pathogènes pour l'Homme. En fortes concentrations dans l'eau, ils peuvent donc présenter un risque sanitaire pour certains usagers : baigneurs et consommateurs de coquillages.

Les coquillages marins bivalves (moules, huîtres, coques, palourdes...) filtrent des quantités importantes d'eau pour leurs besoins biologiques (alimentation, respiration). Cela les rend vulnérables car ils concentrent les polluants qui peuvent être présents dans l'eau et les sédiments. Ils peuvent alors devenir impropres à la consommation.

Les pollutions microbiologiques ont donc des impacts à la fois sanitaires, écologiques, économiques et sociaux : conchyliculture, baignade/tourisme, attraction du territoire...

Pour lutter contre, les actions à déployer sont donc larges: études, accompagnement agricole, mise aux normes des systèmes d'assainissement collectifs et non collectif, médiation auprès des citoyens...

Indicateurs du Tableau de Bord:

1. Profil de Vulnérabilité des eaux littorales réalisé
2. Actions associées mises en œuvre

Le profil de vulnérabilité des eaux littorales a pour objectif de recenser, quantifier et hiérarchiser les différentes sources de pollutions microbiologiques impactantes afin de définir des actions permettant de réduire et de gérer les risques.

DESCRIPTION



La plage du Moulin de la Rive, à Locquirec a été fermée définitivement en mars 2024 après 5 années de mauvais résultats microbiologiques. Une **Zone à Enjeux Sanitaires (ZAES)** a été déployée à l'échelle du bassin-versant afin d'encadrer réglementairement les actions visant la reconquête de la qualité des eaux littoral à cet endroit.



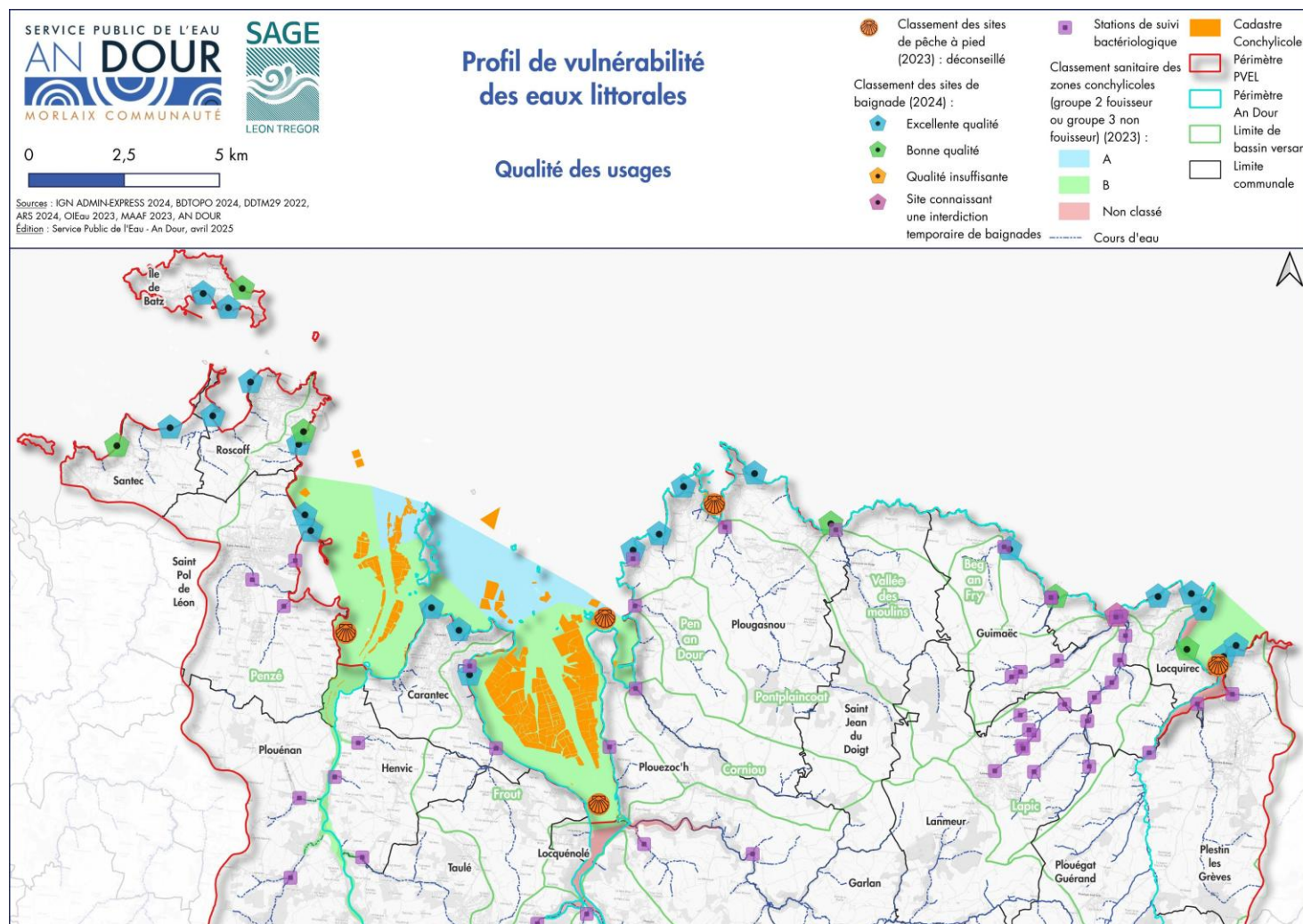
Deux types d'indicateurs existent pour suivre les pollutions microbiologiques:
le suivi des **eaux** et le suivi des **coquillages** :

La qualité bactériologique de **l'eau** se fait soit dans l'eau de mer (dans le cadre du suivi des eaux de baignade de l'ARS) soit dans les rivières, comme le fait An Dour.

Le site de référence pour le suivi des sites de baignade est le suivant:
<https://baignades.sante.gouv.fr/>

Les principaux acteurs de la surveillance sanitaire des **coquillages** sont l'Ifremer (Institut français de recherche et d'exploitation de la mer), les Agences régionales de santé (ARS) et les Directions interrégionales de la mer (DIRM). Les analyses sont réalisées en cherchant les bactéries fécales Escherichia coli dans 100 g de chair et de liquide intervalvaire de coquillages. Le site de référence pour le suivi est [Pêche à Pied Responsable](#)

Le Profil de vulnérabilité des eaux littorales « Léon-Trégor »



Sur le territoire, est déployé un vaste **Profil de Vulnérabilité des Eaux Littorales** qui s'étend de la pointe ouest de l'Ile de Batz à l'anse de Locquirec.

Il est piloté par le SAGE Léon-Trégor et porté opérationnellement par An Dour, en collaboration avec les collectivités et entités concernées (Haut-Léon-Communauté, Lannion-Trégor Communauté) et les professionnels de la conchyliculture.

Disposition n°35

Lutter contre les pollutions diffuses microbiologiques à travers la mise aux normes des systèmes d'assainissement et l'optimisation et la mise aux normes des pratiques agricoles.



La médiation sur les pollutions microbiologiques

Les investigations menées dans le cadre du « **Profil de Vulnérabilité des Eaux Littorales** » ont démontré que les assainissements non conformes et les activités agricoles (épandages, fuites de fosses, abreuvements directs des animaux d'élevage...) sont les **deux sources de pollutions bactériologiques les plus importantes** sur le territoire.

Pourtant les recherches de marqueurs effectuées sur les cours d'eau du territoire ont permis de démontrer que les « **petits gestes** » ont leur importance aussi et qu'une crotte de chien ou le déversement sauvage des toilettes d'un camping car ou d'un bateau dans la nature peuvent être responsables de la fermeture de plages ou de pêche à pied.

En 2023, le SAGE Léon-Trégor a donc initié, à la demande de la CLE, un projet de **médiation** sur les pollutions microbiologiques (*voir [disposition n°28](#)*) afin d'informer les (petits et grands) habitants du territoire sur l'étude menée et de les sensibiliser sur les « petits gestes » (mise aux normes des assainissements, gestion des eaux noires de camping-cars et de bateaux, déjections animales...).

Une médiatrice saisonnière a été engagée pendant 3 ans de mai à octobre grâce à un financement européen **FEAMPA**. Le projet a pris fin en octobre 2025.

Le bilan pluriannuel 2023-2025 est disponible [sur le site internet du Pays de Morlaix](#).



Animation « Ici commence la mer »,
ici menée dans l'école Corentin Caër à Morlaix

Conclusions, recommandations & Perspectives

Le **Profil de Vulnérabilité des Eaux Littorales** est en cours de réalisation à l'échelle de la grande Baie de Morlaix (de l'anse de Locquirec à la pointe ouest de l'Île de Batz).

Le financement du **FEAMPA** permettant la **médiation** sur les pollutions microbiologiques a pris fin en 2025. La CLE a souhaité demander un second financement de 3 ans afin d'approfondir le travail, notamment avec un public de scolaires

Initialement limité aux pollutions microbiologiques, le Profil de Vulnérabilité des Eaux Littorales a élargi son champ d'action aux **pollutions micropolluants, plastiques et médicamenteuses**

A terme, un **outil de prédiction des pollutions** ainsi qu'un **Observatoire** seront mis en place dans le cadre du Profil de Vulnérabilité des Eaux Littorales.



© An Dour

POUR ALLER PLUS LOIN...

- **Profil de vulnérabilité des Eaux Littorales:**
<https://www.andour.bzh/missions/preservation-ressource-milieux/pvel>
- **ZAES Moulin de la Rive:**
<https://www.andour.bzh/projets-chantiers/les-plans-dactions/zone-a-enjeu-sanitaire-zaes-du-moulin-de-la-rive>
- **Etat des masses d'eau littorales**
 - Le site de l'Agence de l'eau suivant permet de suivre en temps réel le classement des cours d'eau et des zones de baignage du SAGE: <https://qualite-riviere.lesagencesdeleau.fr/#/map>
 - Le site de l'ARS: <https://www.bretagne.ars.sante.fr/les-algues-vertes>

Disposition n°35

Lutter contre les pollutions diffuses microbiologiques à travers la mise aux normes des systèmes d'assainissement et l'optimisation et la mise aux normes des pratiques agricoles

Ce qui a été défini en 2021

MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE		Syndicats de BV, communes et leurs groupements		PRIORITE 1	
INDICATEURS DE RESULTATS		Diminution des pollutions bactériologiques		CALENDRIER	Délai de trois ans
STRATÉGIE D'INTERVENTION		Préparer une présentation pour une soumission en assemblée plénière de la CLE fin 2022 (conclusion de l'étude et programme d'actions mis en œuvre).		MOYENS HUMAINS	
				Suivi des opérations et réalisation d'un tableau de bord (0,2 ETP/an)	
CIBLE 2022				INDICATEURS DE MOYENS	
- Résultats de l'étude du Profil de Vulnérabilité des zones Conchyliques (PVC) Baie de Morlaix Est, -Mise à jour de l'inventaire abreuvement direct et des lieux de franchissement de cours d'eau.				-Nombre et nature des opérations de mise aux normes des systèmes d'assainissement -Nombre de système d'assainissement non-collectif conformes et non conformes avec impact sur l'eau -Nombre et nature des opérations menées par les opérateurs locaux pour accompagner la profession agricole -Opérations menées par la profession pour limiter les pollutions bactériologiques - Nombre de suivis réalisés sur le bassin versant du Frou, intégrant la problématique bactériologique	



Ce qui a été défini en 2021

ROLE DU SAGE

- Se rapprocher du SEA, des SPANC et des communes pour la remontée des données (travail d'homogénéisation à réaliser),
- Prise de contact avec les syndicats d'assainissement pour diffusion des données

CONSTAT

- Proposition de reformulation de la disposition : " Lutter contre les pollutions diffuses microbiologiques à travers la mise aux normes des systèmes d'assainissement et l'optimisation et la mise aux normes des pratiques agricoles"
- Des suivis bactériologiques sont menés en Baie de Morlaix mais il convient de noter que le protocole de suivi est très exigeant (conservation des échantillons ne devant pas dépasser 18h avant mise en culture, impliquant une organisation contraignante entre la collectivité et le laboratoire d'analyse).

BASSIN VERSANT

MORLAIX COMMUNAUTÉ

6 Suivis bactériologiques et 6 mesures de débits réalisés à l'année dans le cadre de l'étude sur le profil de vulnérabilité des zones conchyliques de la Baie de Morlaix.

SYNDICAT MIXTE DE L'HORN

BV non concerné par les phénomènes de contamination microbiologiques mais une veille est à réaliser sur les systèmes épuratoires.



DESCRIPTION



Les assainissements (collectifs et non collectifs) et les activités agricoles (épandage, fuites de fosses à lisiers, abreuvement direct au cours d'eau des animaux d'élevage, ...) étant les deux sources de pollutions bactériologiques principales sur le territoire, des mesures spécifiques sont nécessaires:

- Mise aux normes des installations d'assainissements
- Accompagnement des exploitants agricoles

En parallèle une médiation saisonnière sur les pollutions microbiologiques permet une information/sensibilisation auprès des citoyens (voir dispositions additionnelles).

MISES EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS d'Assainissement Collectif et Non Collectif (AC & ANC) :

Sur le territoire, les acteurs et actions sont hétérogènes en matière d'assainissement:

- **Morlaix Communauté a délégué sa** compétence Assainissement Collectif et non collectif (AC et ANC) à **An Dour**. Le Schéma Directeur d'Assainissement réalisé prévoit des actions de remise aux normes des AC et des ANC, la mise en conformité des Stations d'Épuration (STEP), le renouvellement des réseaux... Les dépenses s'élèvent à 101 M€ étalées sur 20 ans.
- La **Communauté de Communes du Pays de Landivisiau** a pris la compétence assainissement le 1^{er} janvier 2024.
- **Haut-Léon Communauté** a la compétence Assainissement Non Collectif (ANC) et portera la compétence Assainissement Collectif (AC) à partir de 2026. En attendant, ce sont les communes ou syndicats qui sont compétent.e.s en la matière.

ACCOMPAGNEMENT AGRICOLE

L'accompagnement des exploitants agricoles est important en raison du risque que peuvent constituer les effluents d'élevage, dont les fumiers et les lisiers, et les abreuvements directs au cours d'eau, qui représentent d'importantes sources de contamination microbiologiques. Ce sont les opérateurs An Dour et Syndicat Mixte de l'Horn qui assurent ces missions sur le territoire du SAGE.

Indicateurs du Tableau de Bord:

1. *Nombre et nature des opérations de mise aux normes des systèmes d'assainissement*
2. *Nombre de système d'assainissement non-collectif conformes et non conformes avec impact sur l'eau*
3. *Nombre et nature des opérations menées par les opérateurs locaux pour accompagner la profession agricole*
4. *Opérations menées par la profession pour limiter les pollutions bactériologiques*
5. *Nombre de suivis réalisés sur le bassin versant du **Froust**, intégrant la problématique bactériologique*

Ce projet spécifique ajoute le volet « eaux pluviales » aux indicateurs microbiologiques du SAGE définis en 2021

Mises aux normes des installations
d’assainissement – AC & ANC

Sur l’ensemble du territoire du SAGE, les opérateurs compétents réalisent des contrôles des installations d’assainissement collectif et non collectif afin de vérifier qu’elles sont bien aux normes :

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC):

	Nombre d’opérations de mises aux normes d’ANC réalisés en 2024 et 2025	Nombre TOTAL d’ANC conformes au 31/12/2025	ANC TOTAL non conformes au 31/12/2025	
			DANGER	INCOMPLETE
Morlaix Communauté (An Dour)	527	3 733	499	5495
CCPL (8 communes sur le SAGE)	735	276	122	327
HLC	1 648	2 478	2 843	

ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC):

- **Morlaix communauté:** En 2024 et 2025, 72 contre-visites ont été réalisées (mise aux normes). Au total, 1/3 des branchements ont été contrôlés au 31/12/2025 soit 9 786 dont 2 222 sont non conformes (23%).
- **Communauté de Communes du Pays de Landivisiau:** Sur les 2 années 2024 et 2025, 326 opérations de mises aux normes ont été réalisées, dont 168 ont été déclarées conformes et 158 non conformes.
- **Haut-Léon Communauté :** Il manque les données de la SAUR (pour Roscoff, Plouénan et Mespaul) mais sur les communes couvertes par SUEZ, sur les 2 années 2024 et 2025, 353 opérations de contrôle ont été réalisées dont 270 ont été déclarées conformes et 81 non conformes.



ZOOM sur... Les actions menées en 2024-2025

Accompagnement des exploitants agricoles

Les techniciens du Syndicat Mixte de l'Horn et d'An Dour accompagnent les exploitants agricoles à la mise en place d'actions de réduction des pollutions microbiologiques à l'échelle de leurs parcelles :

- **Réalisation de diagnostics d'exploitations (DPR2)** afin d'identifier les parcelles à risque de transfert de contaminations. Une fois ces risques identifiés, des propositions sont faites aux exploitants :
- **Aménagement ou déplacement d'entrées de champs**
- **Soutien et conseil Installation de pompes à museau ou pompe de prairie:** il s'agit de mécanismes de pompes actionnées par les animaux, leur permettant de boire sans contaminer les cours d'eau. Si les abreuvements directs aux cours d'eau sont interdits par la loi, il s'agit d'une pratique qui perdure encore ponctuellement par endroits.
- **Mise en place de talus** limitant les ruissellements et donc les pollutions. Ces talus sont dits « **de ceinture** » car situés à l'interface entre un cours d'eau ou une zone humide et une parcelle cultivée et, de manière générale l'implantation de bocage en rupture de pente



Pompe à museau © Aquamat

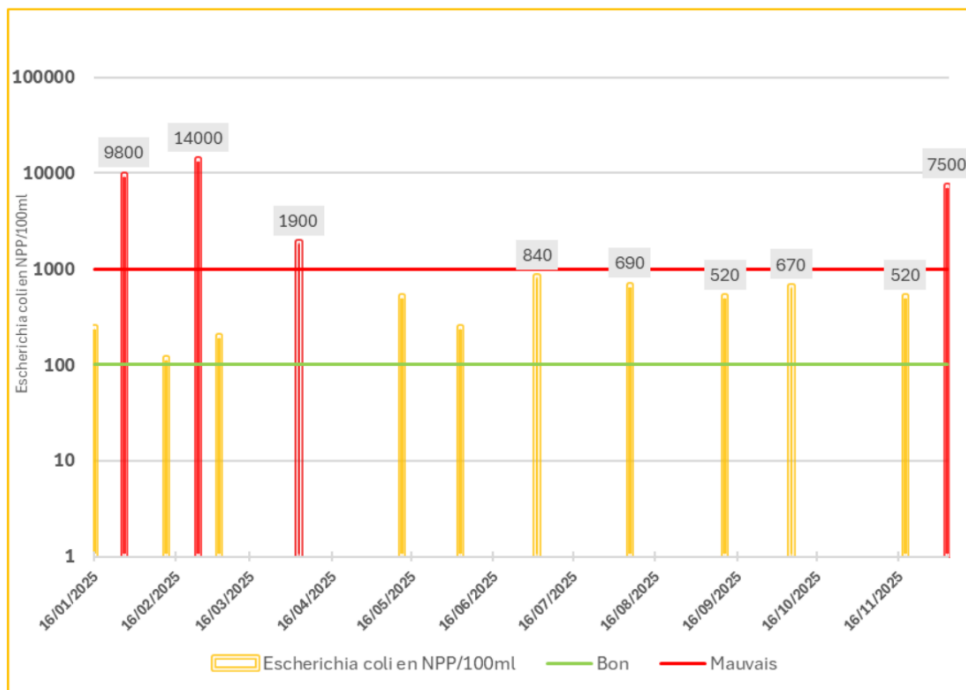


Mise en place de talus
© Breizh Bocage

L'étude du Bassin Versant du Ruisseau de Carantec - Froust

➤ Suivi Escherichia Coli

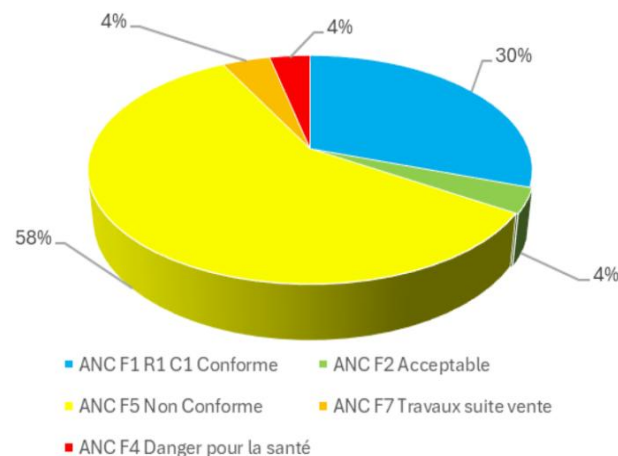
11 campagnes de suivi ont été réalisées en 2024 et 15 en 2025



Le Froust (ou Ruisseau de Carantec), est un cours d'eau de 1ère catégorie piscicole classé en état moyen par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. Si les paramètres microbiologiques ne sont pas pris en compte pour l'analyse de la DCE, An Dour a néanmoins fait le choix de les intégrer à l'étude en raison des fortes pressions subies par le bassin-versant: rejets des eaux pluviales, pratiques agricoles, assainissement. Suite à l'étude préliminaire réalisée en 2022, un plan d'action a été réalisé dont 4 volets concernent le paramètre microbiologie.

➤ Conformité des ANC

Répartition conformité filières ANC - BV du Froust



➤ Rejets agricoles

La technique de DPR2 n'existe pas encore sur la microbiologie. Elle est en cours de test. Pour le moment, l'accompagnement agricole sur le Ruisseau de Carantec consiste en des actions ponctuelles en fonction des besoins : fourniture de pompes à museau, déplacement d'entrée de champs...

➤ Rejet des eaux pluviales

Suite à l'état des lieux et ses constats, la DDTM et l'Agence de l'Eau ont demandé de réaliser une étude sur la gestion des eaux pluviales en tête de bassin versant. L'objectif est de traiter les problématiques en amont avant de décider des actions à mener en aval.



Conclusions, recommandations & Perspectives



© An Dour

Un travail d'harmonisation des indicateurs et catégories des contrôles et des niveaux de conformité des AC et ANC reste à faire à l'échelle du SAGE

Les canalisations d'eaux pluviales sont des vecteurs très importants de contamination microbiologique, longtemps sous-estimés.

Le PAR7 modifié encadre la vérification de la capacité et de l'étanchéité des ouvrages de stockage des effluents d'élevage (fosses à lisier, fumières). Cette vérification réglementaire vise à s'assurer qu'aucune fuite ne pollue les nappes phréatiques et que l'exploitation dispose d'un volume suffisant pour stocker ses lisiers pendant les longues périodes hivernales où l'épandage est strictement interdit

Une des règles du SAGE concerne le libre accès du bétail aux cours d'eau: Il est défini comme étant nécessaire à l'atteinte de l'objectif n°2 « Préserver le littoral »

ARTICLE °2: INTERDIRE L'ACCES LIBRE DU BETAIL AUX COURS D'EAU

« Considérant que le piétinement répété du bétail conduit à modifier le profil en travers du cours d'eau (rubrique n°3.1.2.0 de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du Code de l'environnement), l'accès libre aux cours d'eau est interdit au bétail.

Cette interdiction entre en vigueur 3 ans après la publication du SAGE »

Si elle existe encore, il s'agit d'une pratique de moins en moins courante sur notre territoire.

***AMELIORER LA FONCTIONNALITE
DES MILIEUX AQUATIQUES ET
NATURELS***





Dispositions n°49 et n°55
Planter des haies et des talus
Mettre en place des talus de ceinture de Zones humides

Ce qui a été défini en 2021

INDICATEURS DE MOYENS	Linéaire de talus créés	PRIORITE	1
MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE	Syndicats de BV, communes et leurs groupements, structure porteuse du SAGE	CALENDRIER	Engagée dans un délai de 3 ans
STRATÉGIE D'INTERVENTION - Réunir les techniciens bocage et zones humides, afin d'identifier les zones humides stratégiques ne bénéficiant pas de talus de ceinture et travailler collectivement sur une méthodologie commune à l'échelle du SAGE, - Bénéficier des résultats de l'étude LASCAR.		CIBLE 2022 Initiation du travail d'identification des zones humides prioritaires ne bénéficiant pas de talus de ceinture (en lien avec l'objectif « identifier les zones humides prioritaires et leur gestion »).	
ROLE DU SAGE	- Faire remonter les linéaires de talus de ceinture implantés en zones humides. - Réunir les techniciens bocage et zones humides, afin d'identifier les zones humides stratégiques ne bénéficiant pas de talus de ceinture et travailler collectivement sur une méthodologie commune d'identification simple de ces zones à l'échelle du SAGE. - Communiquer les résultats de l'étude LASCAR au Syndicat de l'Horn et impulser le déploiement de l'outil sur le territoire.		

Ce qui a été défini en 2021

MOYENS HUMAINS

- Préparation des réunions, animation, restitution et rédaction d'une méthodologie
- Tableau de bord (0,15 ETP)

CONSTAT

Travaux menés par les structures de bassin-versant

BASSIN VERSANT

MORLAIX COMMUNAUTÉ

- Ne pas se limiter à ces seuls talus (à coupler avec talus antiérosifs en amont)
- Bassin versant de la rivière de Morlaix (Queffleuth et Jarlot-Tromorgant) : programme LASCAR (modélisation définissant le chemin de l'eau / Objectif : travailler sur le chemin de l'eau, talus de ceinture, gestion des fossés de bord de route) (un stagiaire va démarrer l'étude en mars 2022 : 6 mois/ 1 an) . Idée : corrélér les talus avec les enjeux auxquels ils répondent,
- Prioritaire sur les 2 masses d'eau côtières dégradées, sur le territoire de PAPI et sur le territoire de PLAV.

SYNDICAT MIXTE DE L'HORN

- Ne pas se limiter à ces seuls talus (à coupler avec talus antiérosifs en amont)



DESCRIPTION



Les zones humides sont menacées par l'abandon des fonds de vallées, encaissées sur notre territoire, dans un contexte de réduction de l'élevage. La fermeture des zones humides (enfrichement) a des répercussions sur la biodiversité, l'évolution des paysages, etc.

En effet, les zones humides rendent de nombreux « services » :

- **Éponges naturelles**, elles stockent et restituent l'eau, régulent les crues, alimentent les cours d'eau... (fonction hydrologique).
- **Filtres naturels**, elles piègent, dégradent et transforment les éléments organiques et minéraux, préservant ainsi la qualité de l'eau (fonction épuratoire)
- **Réservoir naturel de vie**, elles offrent au monde vivant un habitat pour un grand nombre d'espèces animales et végétales (fonction biologique)
- **Thermo-régulateur naturel**, elles stockent le carbone, régulent le climat... (fonction climatique)

La protection des zones humides fait l'objet d'une règle du SAGE, en vue de l'atteinte de l'objectif n°3: "Améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques et naturel"

**ARTICLE N°3: INTERDIRE LA DESTRUCTION
 DES ZONES HUMIDES DANS LES BASSINS
 CONCERNES PAR LE PLAN ALGUES VERTES**



© Archives Ouest-France



© Valentine Dupont

Les zones humides et tourbières des Monts d'Arrée ont candidaté en 2025 en vue de l'obtention du label **RAMSAR** pour mettre en valeur leur importance internationale

Indicateur du Tableau de Bord:
*Linéaire de haies et de talus
 implantés*

ZOOM sur... Les actions menées en 2024-2025



Disposition n°49 et 55
Implanter des haies et des talus
Mettre en place des talus de ceinture de Zones humides

Tout comme pour la lutte contre l'érosion (cf [disposition n°23](#)), ce sont les programmes **Breizh Bocage**, de lutte contre les algues vertes (**PLAV**) et d'actions et de prévention contre les inondations (**PAPI**) qui permettent la plantation de Haies, Haies sur talus et talus nus pour la constitution de ceintures de zones humides.

- **Bocage, biodiversité et zones humides:** En jouant sur la répartition de l'eau au sein du bassin versant, le bocage aide à recharger les nappes d'eau souterraines et à alimenter la ressource en eau. Il contribue au bon fonctionnement des zones humides, favorisant ainsi la biodiversité qui leur est associée.
- **Inondations et zones humides:** Les ZH permettent le stockage temporaire dans les zones d'expansion, en permettant le transfert de l'eau, par exemple vers les nappes phréatiques, ou encore en ralentissant le ruissellement.
- **Algues vertes et zones humides:** La présence d'un maillage bocager fonctionnel permet de freiner la vitesse des écoulements de l'eau et ainsi d'augmenter le pouvoir épurateur du milieu. Le temps de séjour de l'eau dans les zones humides favorise le phénomène de dénitrification qui s'y opère.

Au total, l'ensemble des programmes a permis la plantation de **plus de 22 km de ceintures de zones humides en 2024 et 2025:**

Mètres linéaires de ceinture de Zones Humides	An Dour	Syndicat Mixte de l'Horn
Haie sur Talus	1 070	370
Talus nus	3 087	15 108
Haie	1 837	911
TOTAL	5 994	16 389



Conclusions, recommandations & Perspectives

Dans le cadre du PLAV 2022-2027, le contexte réglementaire s'est durci avec la mise en place de Zones Soumises à Contrainte Environnementales (ZSCE). Depuis 2025, une phase réglementaire a débuté sur l'ensemble des baies algues vertes de Bretagne.

Concernant les zones humides, il est demandé aux exploitants de mettre en place ou de maintenir des **ceintures de bas fond** sur un certain nombre de parcelles situées en zones humides. Il s'agit de talus ou de bandes enherbées situées entre la zone humide et la parcelle cultivée. Ces actions sont soutenues par An Dour et le Syndicat Mixte de l'Horn dans le cadre du programme Breizh Bocage.

Avec la réduction de l'élevage, les zones humides sont menacées par l'abandon des fonds de vallées encaissées. Cette fermeture des zones humides par enrichissement a des répercussions sur la biodiversité autant que sur l'évolution des paysages.

Sur le SAGE Léon-Trégor, la destruction des zones humides est interdite dès le premier m2 sur les bassins versants algues vertes. A l'instar d'autres SAGE comme le SAGE Baie de Lannion voisin, il serait intéressant d'étudier l'extension de cette règle à l'ensemble du territoire Léon-Trégor au moment de la révision du SAGE.

Une étude du Forum des Marais Atlantiques de 2020 estime que 61% de surface en zones humides ont été perdues en Bretagne depuis les années 50.



© An Dour

POUR ALLER PLUS LOIN...

- Zones humides (CEREMA):
<https://www.cerema.fr/fr/mots-cles/zone-humide>
- Zones humides et haies (CRESEB) :
https://www.paysdemorlaix.com/wp-content/uploads/2024/10/Creseb_Note_Nitrate-ZH-et-Haies_Juillet20201.pdf

***SECURISER LA RESSOURCE
EN EAU POTABLE***





Ce qui a été défini en 2021

Disposition n°61

Améliorer la connaissance sur les ressources en eau mobilisées et mobilisables

MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE	Structure porteuse du SAGE	INDICATEURS DE MOYENS	Réalisation de l'étude
MOYENS HUMAINS	- Réponse à l'AMI et préparation, animation, restitution des réunions et commissions (0.2 ETP) - Communication autour de la thématique (0.1 ETP), - Si accord de financement, réalisation de la pré-étude en régie (1 ETP à 100% sur 1 an), - Réalisation de l'étude HMUC (1 ETP à 100% sur 3 ans selon les conclusions de la pré-étude).		PRIORITE 2
CONSTAT	Réflexion à mener localement en lien avec les partenaires financiers	CALENDRIER	Réalisée sur la durée du SAGE
ROLE DU SAGE	- Participer à l'installation d'une gouvernance forte autour de la thématique (préparatif, animation, compte-rendu), - Selon les conclusions de la pré-étude, une étude exhaustive sur les 4 volets sera envisagée. La pré-étude devra permettre de dégager des axes majeurs de travail prospectif, - Communiquer régulièrement aux élus (CLE, conseils communautaires), aux usagers (rencontres, conseils d'administration) et aux citoyens (article de presse, points d'information) sur l'avancée de l'étude.		
CIBLE 2022		STRATÉGIE D'INTERVENTION	
- Installation d'une gouvernance autour de la thématique, - Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt Agence de l'Eau –Etat pour la réalisation d'analyse HMUC sur le bassin Loire-Bretagne, - Dans le cadre d'une commission thématique, présentation d'un état des lieux de la disponibilité de la ressource sur le territoire de SAGE.		- Réaliser une note synthétique justifiant le lancement d'une pré-étude HMUC (enjeux, questions auxquelles le territoire veut répondre, verrous, ...), - Organiser et animer des réunions entre les différents acteurs.	



La tension sur l'eau potable est de plus en plus forte sur le territoire du SAGE Léon-Trégor

- Le territoire est interconnecté dans une logique de **solidarité territoriale** depuis les années 2000. Pourtant, malgré cette solidarité et ces interconnexions de sécurisation, la ressource disponible ne suffit plus à couvrir les besoins, notamment en période estivale.
- Des achats d'eau ont lieu chaque année entre le Syndicat Mixte de l'Horn (SMH), la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau et An Dour.
- Le changement climatique, les fortes affluences touristiques en période estivale ainsi que le développement économique (notamment de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau) expliquent l'augmentation des besoins et peuvent mettre à mal les interconnexions.



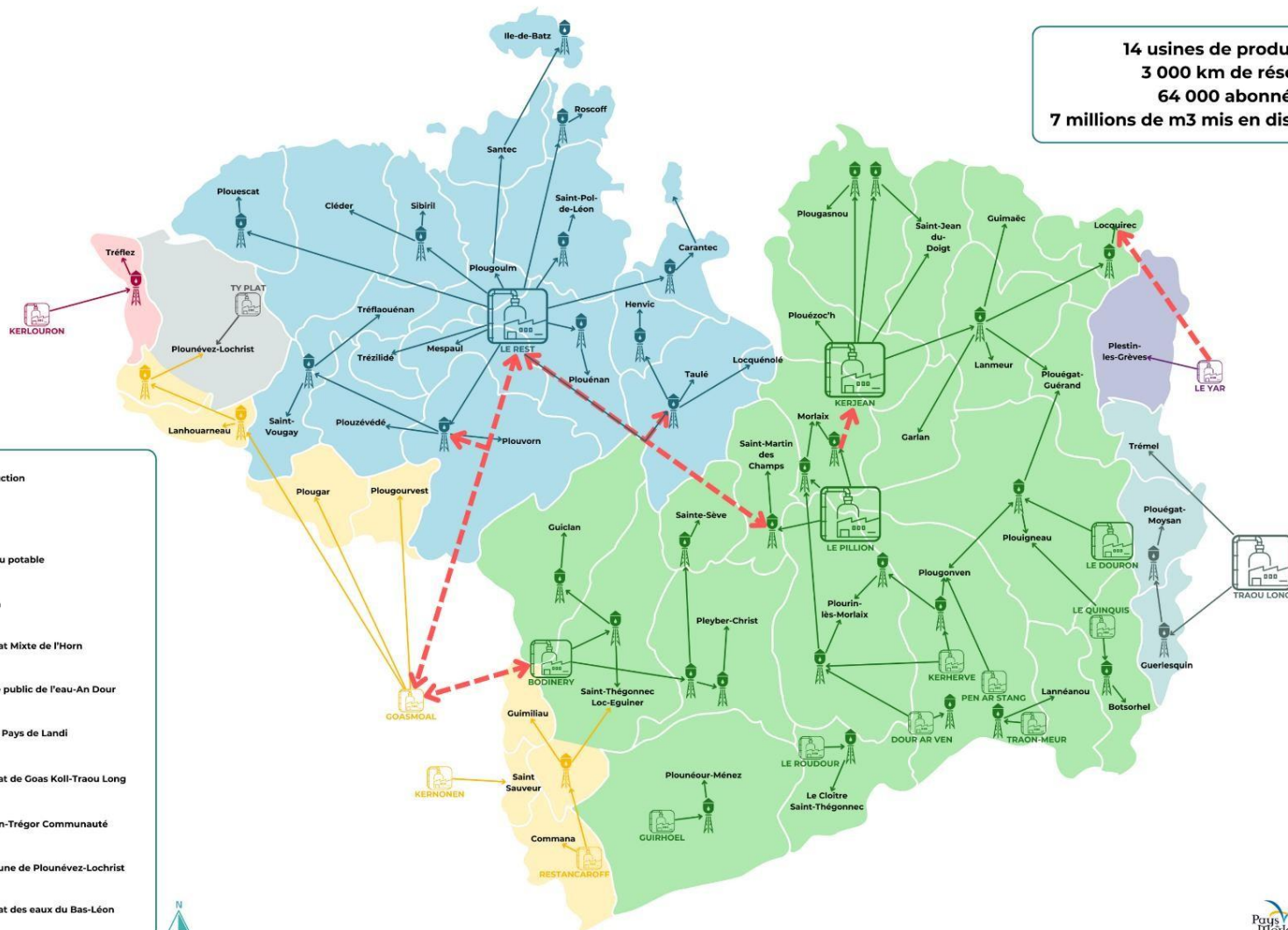
Pour comprendre les enjeux du territoire en matière d'eau potable, le SAGE Léon-Trégor a réalisé une vidéo de 3 min, disponible sur sa chaîne You Tube.





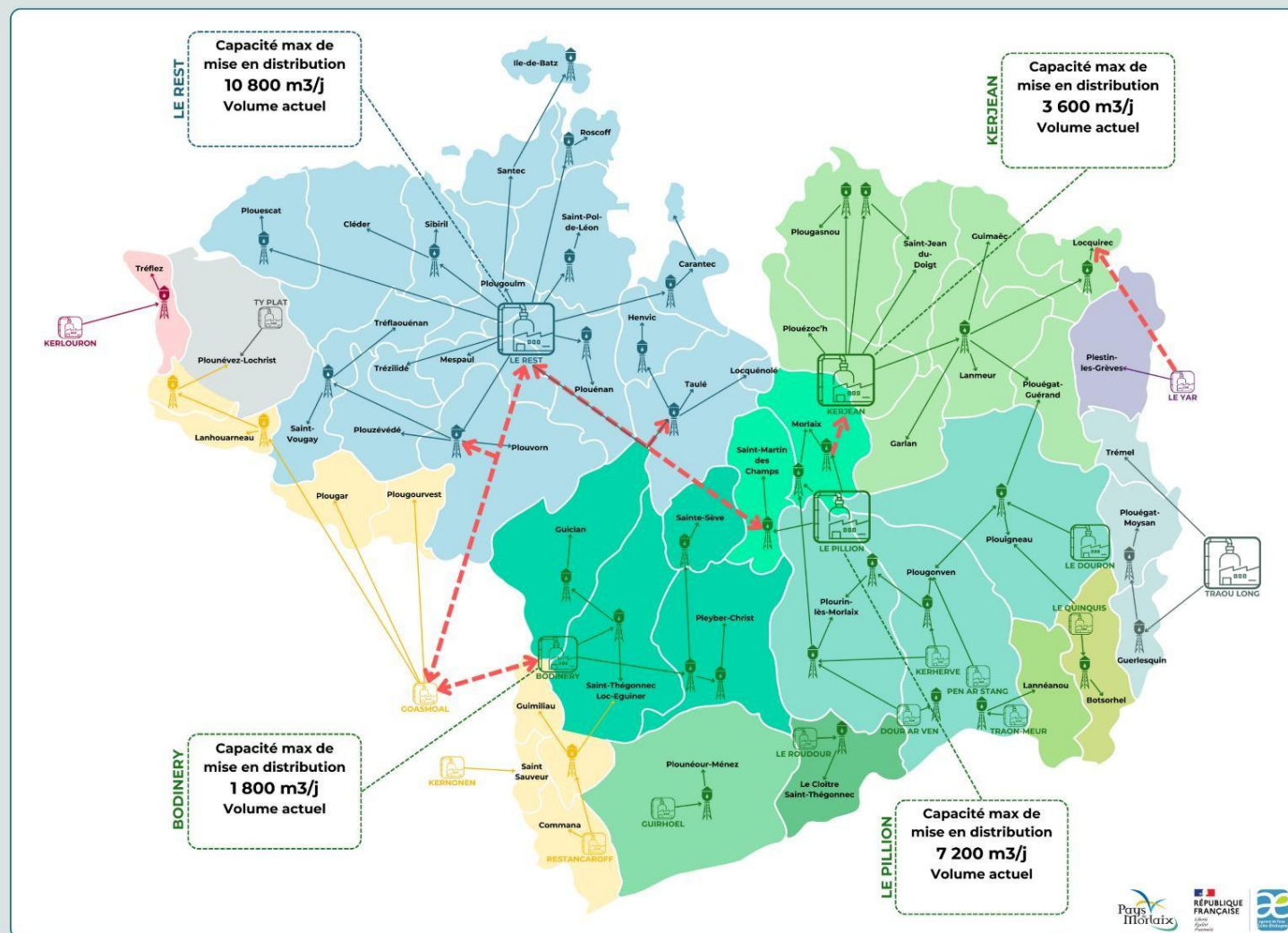
PRODUCTEURS D'EAU POTABLE

- Syndicat Mixte de l'Horn
- Service public de l'eau-An Dour
- Eau du Pays de Landi
- Syndicat de Goas Koll-Traou Long
- Lannilon-Trégor Communauté
- Commune de Plounévez-Lochrist
- Syndicat des eaux du Bas-Léon



L'eau potable sur le territoire du SAGE Léon-Trégor

D'où vient-elle ?



Disposition n°61
Améliorer la connaissance sur les ressources
en eau mobilisées et mobilisables

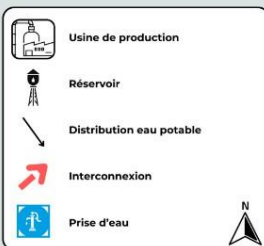
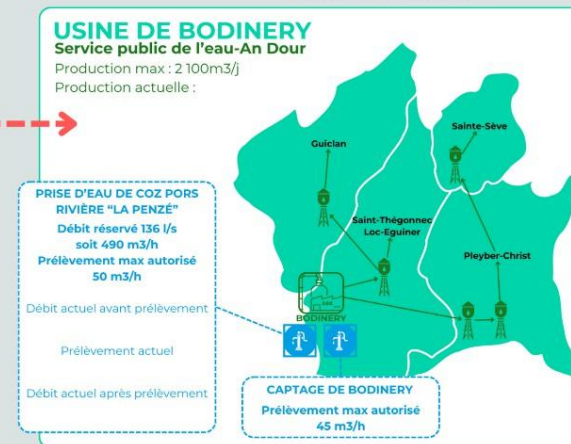
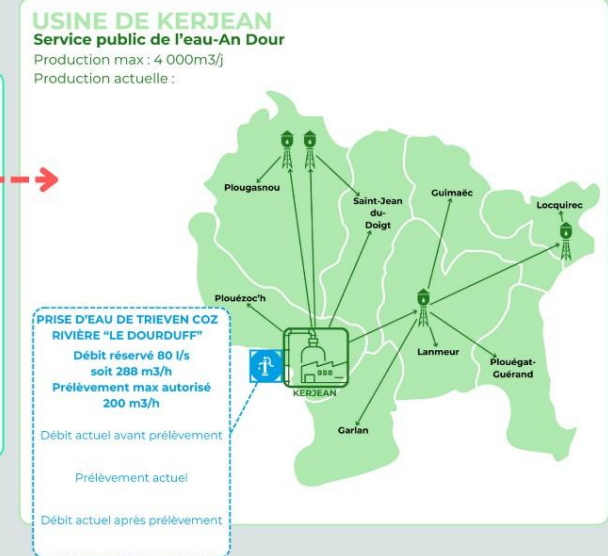
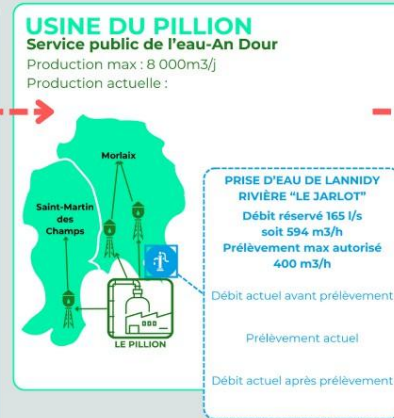


L'eau potable sur le territoire du SAGE Léon-Trégor

Zoom sur les 4 usines interconnectées du territoire

SEUIL D'ALERTE
(Données de l'arrêté cadre sécheresse)
Station de référence du "Jarlot"

Alerte : 504 m³/h
Alerte renforcée : 432 m³/h
Crise : 360 m³/h



Chaque geste compte
Prélevons notre ressource en eau !



Le Syndicat Mixte de l'Horn (SMH) alimente en eau potable 41 000 habitants sur 19 communes du nord Finistère de Plouescat à Locquénoles et de Plouvorn à l'île de Batz. Ses besoins annuels oscillent entre 2.5 et 2.9 millions de mètres cubes d'eau potable.

De sa création en 1971 à 2009, SMH prélevait son eau brute sur la **rivière de l'Horn**, à Plouénan. Cette prise d'eau a fait l'objet d'un contentieux européen, pour cause de non-respect du seuil des 50mg/L de nitrates fixé par la directive 75/440/CEE. Cette prise d'eau a donc été suspendue suite au décret no 2007-1281 du 29 août 2007, (AP n°2009-1752 du 17/11/2009) en attendant le rétablissement de la qualité des eaux brutes de l'Horn.

L'eau brute est depuis 2009 prélevée sur le Coatoulzac'h, affluent de la Penzé, à Taulé. Si cette ressource en eau de substitution présente l'avantage de respecter les normes de qualité en vigueur sur les eaux brutes, elle n'est pourtant pas suffisante pour couvrir les besoins en eau du territoire assurés par le Syndicat Mixte de l'Horn.

La rivière du Coatoulzac'h est très sensible aux étiages et fait face à des pénuries récurrentes d'eau brute, que les mesures d'économies d'eau, de mobilisation des interconnexions, d'amélioration des rendements de réseaux, d'optimisation des transferts et de recherches en eau souterraine (infructueuses jusqu'à présent) ne permettent plus d'éviter.

Des demandes de dérogation au respect du débit réservé sont ainsi de plus en plus fréquentes.

L'objectif est de ré ouvrir la prise d'eau de l'Horn, ce qui sera réglementairement possible dès que les teneurs en nitrates auront atteint les 50mg/L pendant au moins 3 années consécutives.



ZOOM sur... Les actions menées en 2024-2025

Afin de mieux connaître ses ressources en eau, la CLE du SAGE Léon- Trégor réalise une étude dite « Hydrologie. Milieux. Usages. Climat » (HMUC). La démarche est en cours dans le cadre de l'**Accord de résilience** (déclinaison locale du "Plan Eau" national), que pilote le SAGE depuis juin 2023. Une chargée de mission en hydroéconomie a été recrutée en 2024 pour mener ce travail:

- Le volet **Usages** a été travaillé en régie depuis 2024 en vue d'identifier les ressources nécessaires aux différents usages anthropiques (eau potable, agriculture, industries, ...)
- Fin 2025, le SAGE prépare une prestation sur les volets **Hydrologie** et **Climat**, qui permettra d'estimer les ressources en eau disponibles sur le territoire et leurs évolutions. Cette étude est mutualisée entre les SAGE Léon-Trégor, Elorn et Bas-Léon.
- Enfin le volet **Milieux** identifiera les ressources en eau nécessaires aux espèces aquatiques.

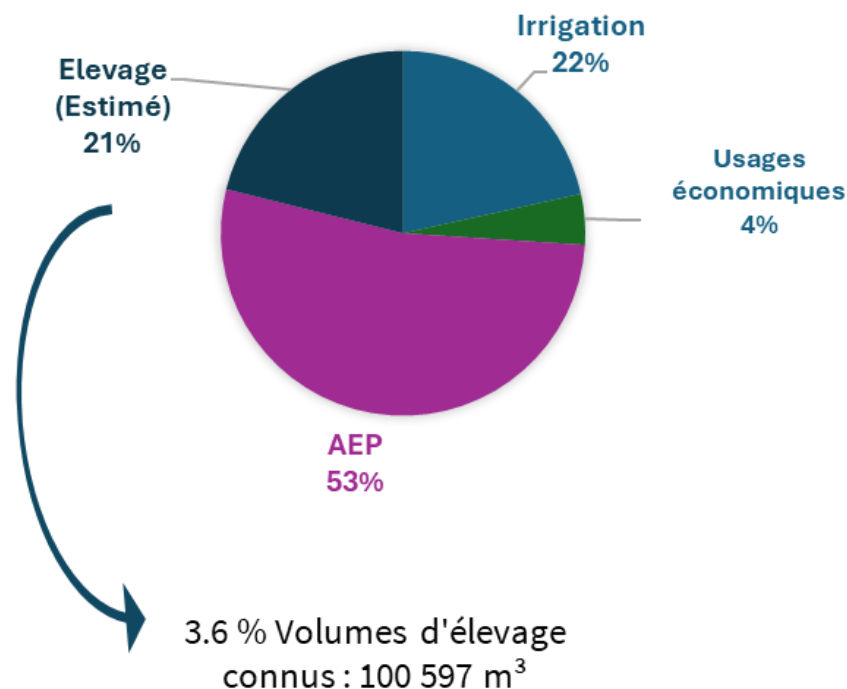
Dans le PAGD du SAGE Léon-Trégor rédigé en 2019, il était estimé que 41% de la l'eau douce prélevée sur le territoire servait à produire de l'eau potable. On savait néanmoins déjà que cette donnait manquait de précision en raison d'un manque de connaissance des volumes prélevés et sur les fonctionnements hydrologiques locaux. Depuis 2024, grâce à ce travail, on estime désormais que c'est plutôt **environ 53% de l'eau douce prélevée sur le territoire du SAGE, qui sert à produire de l'eau potable.**

Les actions menées par le SAGE Léon-Trégor



Indicateur du Tableau de Bord:
Réalisation d'une étude sur les ressources en eau mobilisées et mobilisables

RÉPARTITION DES VOLUMES D'EAU PRELEVES / CONSOMMÉS PAR USAGE - SAGE LEON- TREGOR



Estimations réalisées par le SAGE à partir des prélèvements connus sur le territoire

Rappels

Une étude de prospection d'eaux souterraines a notamment été réalisée en 2015 dans la forêt de Lanuzouarn mais n'a pas aboutie sur la création de forage du fait de problématiques de qualité liées aux nitrates et du fait d'un manque de débit.

Projet d'extension d'une lagune de stockage

Dans l'attente du retour à la conformité sur l'Horn, le SMH a engagé un projet de stockage supplémentaire d'eau brute sur le site de l'usine du Rest (extension de 1,6 ha des bassins existants passant de 30 000 m³ à 100 000 m³). Cela représente environ 10 jours de réserve (contre un peu plus de 2 jours actuellement), ce qui permettrait de mieux faire face à une situation de crise et de limiter le recours aux demandes de dérogation au débit réservé sur le Coatoulzac'h.



Ce projet est une des actions majeures identifiées dans le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP).

Les actions menées par le Syndicat Mixte de l'Horn



Utilisation de captages et forages supplémentaires

En cas d'urgence, comme en 2022, lorsque les interconnexions ont été sollicitées au maximum et n'ont plus en capacité de fournir suffisamment d'eau pour couvrir l'intégralité des besoins sur la période de pointe, le SMH demande une dérogation pour l'utilisation de captages et forage sur le site du Rest.

Etude de déplacement de la prise d'eau de l'Horn

Dans l'optique de la réouverture de la prise d'eau de l'Horn, il est nécessaire d'étudier le déplacement de l'actuelle prise d'eau car cette dernière n'est plus en eau (fermée depuis 2009). Le défi sera de trouver l'endroit approprié, afin d'avoir la qualité et la quantité d'eau requises.





ZOOM sur... Les actions menées en 2024-2025

Rappels

- **2022:** Etude Besoins Ressources dans le cadre du Schéma Directeur Eau potable
- **2022-2023 :** Schéma de sécurisation de la ressource en eau
- **2023 :** Création d'une interconnexion entre Plounèrin et Guerlesquin

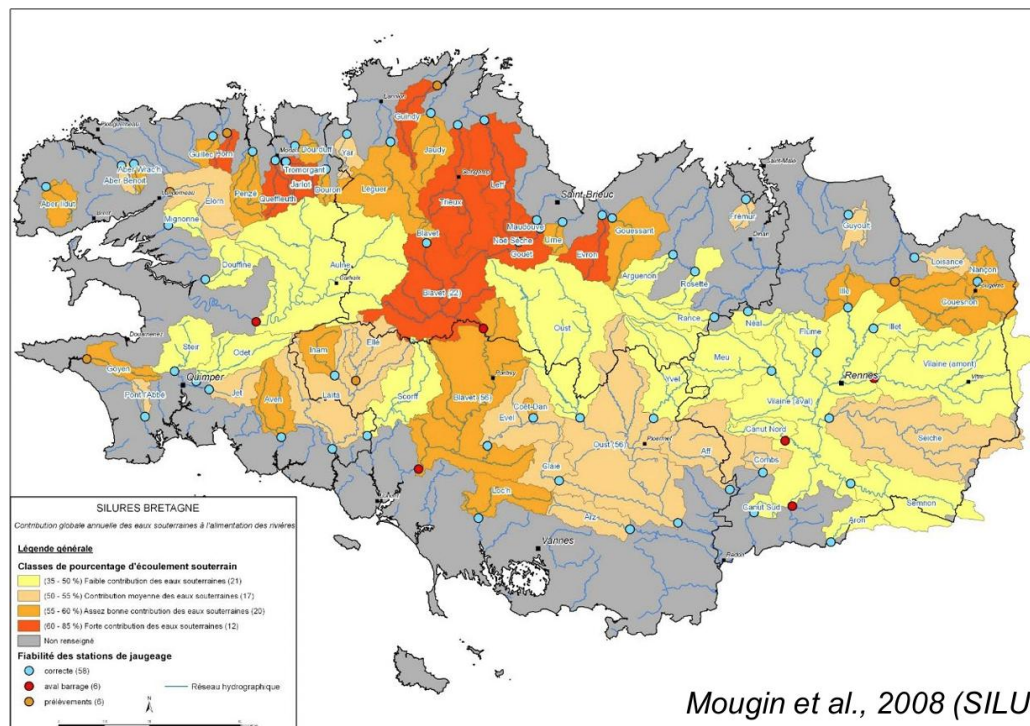
Les actions menées par Morlaix Communauté / An Dour



Recherche de nouvelles ressources souterraines depuis 2025

Des échanges entre An Dour et le BRGM se sont tenus afin d'évaluer les ressources souterraines et les possibilités de les prélever.

On a souvent pensé que la Bretagne, à cause de son sous-sol granitique (massif armoricain) était dépourvue de ressources en eau souterraines. Et on entend encore beaucoup cette affirmation, alors qu'on sait pourtant depuis une 10ème d'année que la situation est plus complexe : **La ressource souterraine existe mais est localisée dans de petites failles** et non dans de grandes poches d'eau, ce qui rend son prélèvement techniquement plus complexe... mais pas impossible!



Mougin et al., 2008 (SILURES)

Les réserves souterraines alimentent nos cours d'eau pour 35% à 85% annuellement selon la géologie du bassin-versant. Cette recharge des cours d'eau par la nappe peut aller jusqu'à 100% en période d'été. C'est dire leur importance!

Etude de la création d'une nouvelle usine

Afin de garantir l'approvisionnement en eau potable du territoire, An Dour réfléchit à la création d'une nouvelle usine alimentée par le Douron, le Jarlot, le plan d'eau de Guerlesquin et la carrière de Berrien.

Conclusions, recommandations & Perspectives

Etude H.M.U.C

- Le SAGE étudie la répartition des prélèvements dans le cadre du volet Usages, qui est travaillé en régie par une chargée de mission recrutée en **2024**.
- L'étude des volets Hydrologie et Climat débutera en prestation en mars **2026**.
- En **2026** encore, démarrera le volet Milieux en régie.
- En **2027** le territoire bénéficiera ainsi d'un diagnostic complet qui devrait mettre la lumière sur une ressource... que l'on ne découvre, petit à petit, pas aussi abondante qu'il n'y paraît !

Pour suivre jour après jour les restrictions qui s'appliquent à votre secteur et à votre activité, consultez le site **VigiEau** !

Plusieurs actions d'accompagnement agricole sont menées en parallèle sur le territoire (Horn amont notamment) en vue de l'amélioration de la qualité de l'eau. L'Horn est un cours d'eau avec un débit qui soulagerait beaucoup le territoire mais le captage d'eau y a été fermé en raison des trop fortes teneurs en nitrates.

Ecodo'PRO

C'est un dispositif d'accompagnement des plus gros consommateurs d'eau piloté par la CCI Finistère. An Dour est membre du Comité de Pilotage. Le dispositif **Ecodo'PRO** s'adresse aux entreprises et hébergeurs touristiques. Localement, le camping du fond de la Baie à Locquirec, l'entreprise SERMETA et l'hôtel IBIS suivent ce programme.



La situation est de plus en plus tendue sur le territoire : Alors qu'An Dour commence à s'intéresser aux ressources souterraines, le Syndicat Mixte de l'Horn a demandé l'extension de ses bassins de stockage à l'usine du Rest. Au niveau départemental, d'anciennes carrières sont réhabilitées pour stocker de l'eau



Disposition n°61
Améliorer la connaissance sur les ressources en eau mobilisées et mobilisables

GERER LES ALGUES VERTES





- Le territoire du SAGE a la particularité de comporter **deux « baies algues vertes »** sur les 8 que compte la Bretagne : La baie « Douron-Lieue de Grève » à l'est et la baie « Horn-Guillec » à l'ouest. Ces deux baies algues vertes regroupent 7% des échouages bretons.
- Ces baies reconnues officiellement, bénéficient de dispositifs particuliers appelés « Plans de Lutte contre la Prolifération des Algues Vertes » ou **PLAV sur tout le bassin versant auquel elles sont rattachées.**
- Etre reconnus « Baies algues vertes » représente une opportunité financière pour les territoires mais aussi une contrainte puisqu'il s'agit de zones dites « sous contrainte environnementale » (**ZSCE**), qui doivent rendre des comptes sur leurs pratiques. Le paramètre nitrates est, de fait, très suivi sur ces deux bassins-versants.
- Les programmes comportent un volet préventif (accompagnement agricole) et un volet curatif (ramassage des algues sur les plages). Pour le volet préventif, divers outils techniques et financiers sont mis à disposition des opérateurs pour accompagner les exploitants agricoles: ETAP'N, La boucle vertueuse et le PSE azote.

Le PLAV Douron / Lieue-de-Grève est porté par An Dour (Douron) avec Lannion-Trégor Communauté (Lieue-de-Grève) et le PLAV Horn-Guillec est porté par le Syndicat Mixte de l'Horn.



ÉVOLUTION DES SURFACES COUVERTES PAR DES ÉCHOUAGES D'ULVES DEPUIS 2002



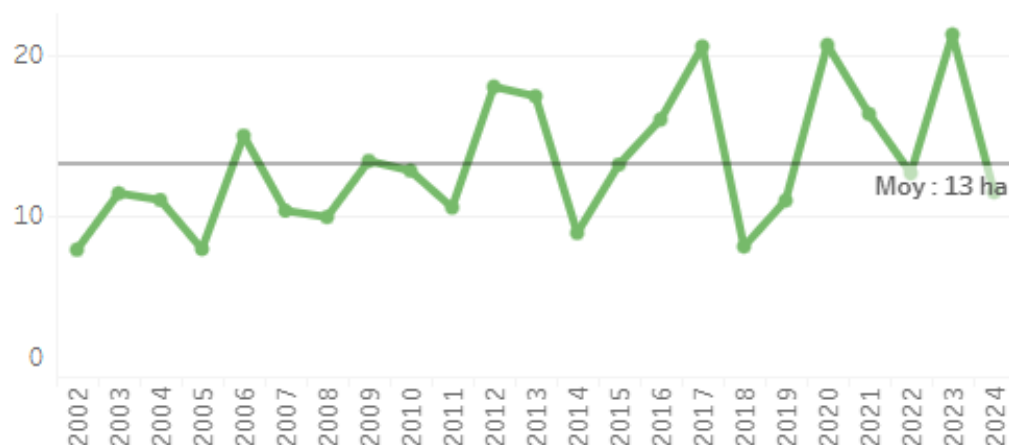
Sur le territoire Horn-Guillec

11 ha

Surfaces* couvertes par
des échouages d'ulves en 2024
(sites sableux)

Évolution interannuelle des surfaces* d'échouage

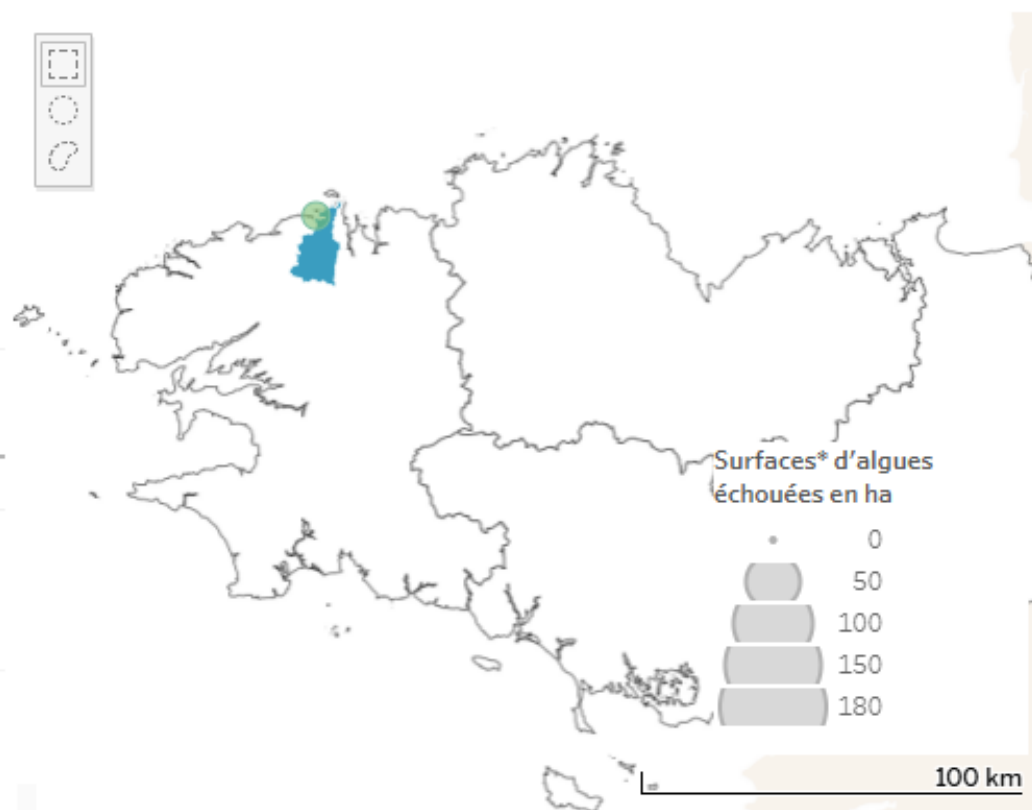
de 2002 à 2024, en ha d'ulves échoués sur les estrans



4%

Part des marées vertes bretonnes** s'échouant
sur ce territoire en 2024 (sites sableux)

Carte des sites suivis et leurs surfaces* d'échouage en 2024



*Somme des surfaces moyennes échouées sur sites sableux (sur les 7 mesures mensuelles d'avril à octobre).

**Somme moyenne des surfaces échouées sur sites sableux (sur les 3 inventaires communs à l'ensemble du linéaire côtier : mai, juillet et septembre)

ÉVOLUTION DES SURFACES COUVERTES PAR DES ÉCHOUAGES D'ULVES DEPUIS 2002

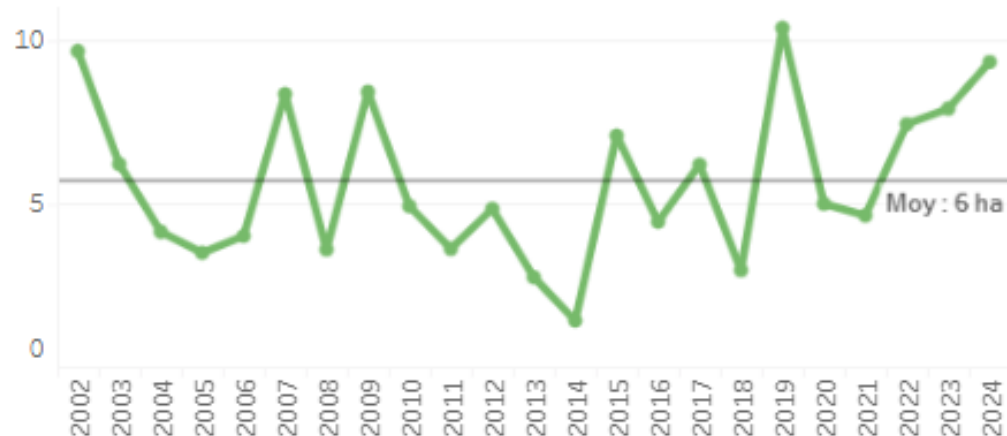


Sur le territoire Douron

9 ha

Surfaces* couvertes par
des échouages d'ulves en 2024
(sites sableux)

Évolution interannuelle des surfaces* d'échouage
de 2002 à 2024, en ha d'ulves échouées sur les estrans



3%

Part des marées vertes bretonnes** s'échouant
sur ce territoire en 2024 (sites sableux)

Carte des sites suivis et leurs surfaces* d'échouage en 2024



*Somme des surfaces moyennes échouées sur sites sableux (sur les 7 mesures mensuelles d'avril à octobre).

**Somme moyenne des surfaces échouées sur sites sableux (sur les 3 inventaires communs à l'ensemble du linéaire côtier : mai, juillet et septembre)



ZOOM sur... Les actions menées en 2024-2025

Douron / Lieue-de-Grève

« **La Boucle Vertueuse** » est un dispositif spécifique au PLAV Douron/Lieue de Grève. Elle permet aux agriculteurs adoptant de bonnes pratiques de gagner des points, consignés dans un chéquier, qu'ils peuvent ensuite échanger contre des services : travaux d'intérêt agro-environnemental (tels que des semis précoces de couverts hivernaux, du désherbage mécanique ou encore de l'épandage de précision), de la location de matériel ou encore le remplac



Horn-Guillec

Le dispositif « **Paiement pour Services Environnementaux** » est mis en place avec une action sur la réduction de l'azote par le Syndicat Mixte de l'Horn sur le Bassin Versant Horn Amont. Ce « PSE Azote » rémunère les exploitants agricoles pour leurs pratiques en faveur de la réduction des fuites d'azote.

Objectifs:

- réduire les concentrations en nitrates sur le sous bassin prioritaire Horn Amont et donc la prolifération des algues vertes
- Rouvrir la prise d'eau de l'Horn fermée à la suite d'un contentieux européen en 2007. Pour ce faire, il faut que le taux de nitrates reste en dessous de 50 mg/l pendant minimum 3 ans consécutifs

Etap'N® ou « **Etap'azote** » est un dispositif déployé sur les bassins versants de la Penzé aval, du Laptic et du Pontplaincoat, et de l'Horn-Guillec-Kéallé pour permettre d'ajuster la fertilisation azotée des cultures légumières et des grandes cultures en se basant sur 3 analyses de reliquats par an et un conseil personnalisé par analyse, réalisé par un technicien de la Chambre d'Agriculture de Bretagne.

Conclusions, recommandations & Perspectives

Les dernières années, plusieurs décisions du tribunal administratif ont enjoint l'État à prendre de nouvelles mesures pour lutter contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole.

Depuis, le Plan de Lutte contre la Prolifération des Algues Vertes (PLAV) prévoit la mise en place de **Zones Soumises à Contraintes Environnementales**. La démarche comprenait 2 phases:

- La 1^{ère}, à partir de 2022, était dite « volontaire » et permettait aux exploitants de bénéficier d'accompagnements techniques et financiers pour travailler sur la fertilisation, couverture du sol, pratique de pâturage, protection des cours d'eau et des zones humides, rejets de serres). La 2^{nde}, débutée en 2025, est dite « réglementaire » et impose réglementairement certains changements de pratiques.

Les arrêtés ZSCE [Douron/Lieu de Grève](#) et Horn Guillec sont consultables sur le site de la Préfecture du Finistère. [sur le site de la préfecture du Finistère](#).

Par ailleurs, une démarche destinée à rendre le **Programme d'Actions Régional (PAR)** plus efficace a été engagée depuis 2024. Elle vise à proposer de nouvelles mesures basées sur une logique de résultats. Malheureusement, les SAGE et les gestionnaires de la ressource ont été associés très tardivement aux discussions.

Un Rapport de la Cour des Comptes est attendu au 1^{er} semestre 2026 sur les dispositifs « PLAV ».

Malgré la baisse des flux d'azote, les algues vertes continuent de proliférer



© Archive Ouest-France

Disposition n°31
Poursuivre la mise en œuvre des programmes d'action de réduction des flux d'azote sur les bassins de l'Horn-Guillec et du Douron



- Malheureusement, les « baies algues vertes » reconnues par l'Etat (et à ce titre, aidées) ne sont pas les seules zones à subir la prolifération des *ulva armoricana* qui causent les « marées vertes ». Depuis les années 2020, la Baie de Morlaix est frappée de plein fouet par le phénomène, avec non seulement un **impact économique** déjà réel sur l'ostréiculture et potentiel sur le tourisme, mais également un **impact sanitaire** préoccupant.
- Dans la Baie de Morlaix, les algues vertes échouent majoritairement sur un sol vaseux et non sableux. Or, les **algues vertes sur vasière** ne se comportent pas du tout comme sur les baies sableuses, où elles s'échouent et séchent sur le sable, créant une croûte blanche. La vase est toujours humide et les algues vertes putréfient donc dans une petite hauteur d'eau, ce qui constitue un amas visqueux et colmatant. Le ramassage mécanisé classique tel que réalisé sur sol sableux est alors difficile réalisable.
- En 2023, les ostréiculteurs ont alerté sur les risques que représente le phénomène sur leur profession.



Algues vertes sur vasière en Baie de Morlaix, juillet 2025



Coordination et mise en place d'un Comité Scientifique

En décembre 2025 le SAGE Léon-Trégor s'est vu confier par la Commission Locale de l'Eau, la coordination de la thématique des algues vertes en baie de Morlaix.

Dans ce cadre, le SAGE souhaite réunir **un comité scientifique**

Objectifs:

- améliorer les connaissances sur la problématique des algues vertes en baie de Morlaix
- réaliser un état des lieux des travaux en cours ou projetés afin d'appréhender les complémentarités et les interactions entre eux.
- objectiver les débats.
- préparer des décisions importantes qui seront prises par le comité de pilotage.

Composition:

Ce Comité rassemble 3 organismes scientifiques et 1 centre d'étude qui apporteront, selon les besoins du comité de pilotage (pilote par le SAGE Léon-Trégor), un éclairage collectif et pluridisciplinaire sur la thématique des algues vertes en baie de Morlaix.



Le chercheur Philippe Potin, spécialiste des algues, observe l'amas d'algues vertes déposé sur le sol de ce parc ostréicole. (Le Télégramme/Monique Kéromnès)



ZOOM sur... Les actions menées en 2024-2025

Suivi H2S

Depuis l'été 2025, les équipes du SAGE réalisent des campagnes de suivi des taux d'hydrogène sulfuré sur les zones concernées par un fort amas d'algues vertes sur vasière.

Par endroit, les taux atteignent les 100 ppm, ce qui représente un risque sanitaire important.



Suivi H2S réalisé par le SAGE en juillet 2025 à Carantec

Suivi drone

Depuis Le SAGE réalise des survols en drone afin d'aider au constat et à l'estimation des zones impactées.

Des survols ont été réalisés les 25 juillet, 14 août, 25 août, 19 septembre, 6 octobre et 6 novembre sur les masses d'eau FRGT 06 et FRGT 07



Suivis drone réalisé par le SAGE à l'été 2025
©ALinfographie

Conclusions, recommandations & Perspectives

Le SAGE facilite actuellement les discussions entre agriculteurs et ostréiculteurs en vue de l'épandage des algues fraîches ramassées par les 2nd sur les parcelles agricoles des 1^{ers}.

Les protocoles de suivi H2S et drone doivent être affinés pour gagner en précision.

Le SAGE Léon-Trégor coordonne les actions ayant trait aux Algues Vertes en Baie de Morlaix sur le territoire depuis fin 2025.

Guy Pennec, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor, a été nommé « élu référent Algues Vertes » au sein de l'APPCB, le réseau regroupant tous les Présidents de CLE de Bretagne.

Un Comité Scientifique « Algues vertes en baie de Morlaix » a été mis en place et se réunira au premier semestre 2026.



©ALinfographie

Disposition n°32
**Mieux connaître et lutter contre les échouages
d'algues vertes sur vasière**



ANIMATION & COMMUNICATION



L'animation et la communication réalisées par les équipes du SAGE s'adressent aussi bien aux élus et membres de CLE qu'aux citoyens et jeunes du territoire. Un large panel est donc déployé pour s'adresser pertinemment à chacun. Plus la cible est correctement définie, plus l'animation et la communication sont efficaces.



Dispositions concernées:

- **N°28 « sensibiliser les usagers du littoral et de la mer »**
- **N° 80 « sensibiliser et impliquer les citoyens »**
- **N° 78 « Mieux informer les acteurs sur la réglementation existante»**
- **N° 79 « Assurer un suivi des actions et communiquer pour une amélioration en continu**
- **N° 81 « Porter et gouverner le SAGE »**
- **N° 83 « Coordonner les programmes, en particulier sur les plans de lutte contre les algues vertes entre SAGE limitrophes »**



COMMUNICATION - INFORMATION - MEDIATION



Distribution de cendriers de poche (certains fabriqués en mégots de cigarette)



Le SAGE met à disposition des communes, des pochoirs et macarons « Ici commence la mer »

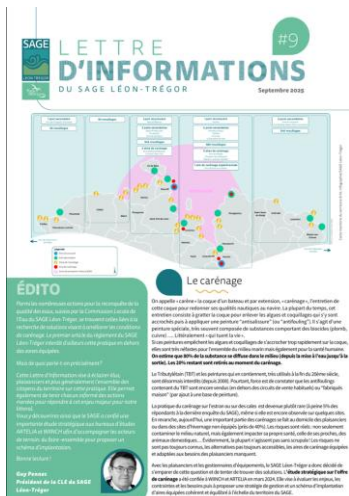
Réalisation d'une campagne sur la pollution de l'eau par les mégots de cigarettes



Poursuite de la médiation saisonnière sur les usages de l'eau et les pollutions microbiologique (financement FEAMPA 2023-2025)



Enquêtes réalisées avec l'ULAMIR CPIE dans le cadre de la campagne « Ecogestes »



Le SAGE publie une Lettre d'Info par an. Celles de 2024 et 2025 portaient respectivement sur la qualité des eaux littorales (2024) et sur le carénage (2025)



Affiche de la 2ème édition de **EAU fête!** en 2024



Guy Pennec explique la gestion de l'eau sur le territoire lors du Festival « Printemps des Transitions » le 22.04.2025



Organisation d'un Quiz sur l'eau potable avec An Dour à la médiathèque « la Virgule » le 22 avril 2025 à la demande de la ville de Morlaix

La Commission Locale de l'EAU est saisie par le Préfet pour émettre des avis stratégiques et techniques (16 avis donnés en 2024 et 2025) mais elle peut également s'auto-saisir de dossiers.

Le SAGE Léon-Trégor travaille en réseau :

- Il est actif dans **2 principaux réseaux** : à l'Assemblée Permanente des Présidents des CLE de Bretagne (APPCB), où le Président de la CLE a été nommé élu référent sur la question des algues vertes en 2025 et au sein de l'Association des Techniciens des Bassins-Versants de Bretagne (ATBVB)
- **Collaborations** avec toutes les collectivités et associations environnementales du territoire, avec les professionnels (agricoles et ostréicoles notamment, avec les Offices de Tourisme, la CCI du Finistère, le BTS « Gestion et Protection de la Nature » (GPN) de Suscinio...
- **Mutualisation** des ressources avec les SAGE voisins
- **Participation** aux Carrefours de l'Eau, Assemblée Bretonne de l'Eau...



Visite de l'entreprise ostréicole Cadoret à Carantec



Participation aux Journées « Breizh Irrigation » au Caté le 10.10.2024



Séminaire Terre-Mer organisé avec l'APPCB le 07.11.2024



Formation « eau et changement climatique » organisée par le SAGE Léon-Trégor et l'APPCB le 18.10.2024



M. Guy Pennec invité au CGLE de Rennes pour parler de la gouvernance de l'eau sur le territoire le 22.02.2025



Expo photo pour les 60 ans de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à Morlaix en 2025 (©AL infographie)



Séminaire sur les Algues Vertes en Baie de Morlaix le 27.11.2025

Tableau de Bord réalisé par la cellule d'animation du SAGE Léon-Trégor :



Jocelyn HILIOU : responsable/animateur SAGE



Myriam LAUNAY : chargée de mission communication – gestion des données



Fayrouz AMRI : chargée de mission gestion quantitative de la ressource en eau



Tess DENISE : médiatrice usages de l'eau et pollutions microbiologiques

Avec le soutien technique de :



Avec le soutien financier de :



Réalisation :

Equipe d'animation du SAGE Léon-Trégor

Impression : Septembre 2026

Photo de couverture :

© AL INFOGRAPHIE

La Penzé à marée haute

Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor

PETR Pays de Morlaix CCI

Aéroport / CS 27934

29679 MORLAIX

02.98.62.39.46